

République Islamique de Mauritanie

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**POLITIQUES ET STRATEGIES GENERALES POUR LE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL**

Horizon 2010

Janvier 1998

AVANT-PROPOS

L'élaboration de la Stratégie a été conduite, au sein du MDRE, par un groupe de travail avec l'appui d'un consultant mobilisé par la FAO sur un financement du PNUD.

Une version provisoire de ce document a été présentée à une réunion internationale tenue à Nouakchott le 1er Novembre 1997 et a fait l'objet d'une discussion approfondie avec la Banque Mondiale à Washington en Décembre 1997.

Le présent document tient compte des observations et remarques formulées à ces deux occasions.

Le document s'articule autour de trois parties. La première présente le secteur rural et la seconde en fait le diagnostic et développe les sources de croissance mobilisables. La troisième partie traite des politiques de développement des filières et des politiques et mesures institutionnelles du secteur rural à l'horizon 2010.

Sigles utilisés

BCI	Budget Consolidé des Investissements
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CACE	Coopérative Agricole de Crédit et d'Epargne
CAIE	Centrale d'Approvisionnement en Intrants d'Elevage
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CFCB	Centre de Formation Coopérative de Boghé
CNERV	Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire
CNRA	Conseil National de la Recherche Agricole
CNRADA	Centre National de la Recherche Agricole pour le Développement Agricole
CNREV	Centre National d'Etude et de Recherche Vétérinaire
CP	Cellule de Planification (MDRE)
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DATAR	Direction de l'Aménagement du Territoire (MIPT)
DCL	Direction des Collectivités Locales (MIPT)
DCPE	Document Cadre annuel de Politique Economique
DEAR	Direction de l'Environnement et des Aménagements Ruraux (MDRE)
DRAP	Direction du Développement des Ressources Agro-Pastorales (MDRE)
DRFV	Direction Recherche, Formation, Vulgarisation (MDRE)
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
FNAEM	Fédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie
FNEM	Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie
GIRNEM	Gestion des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien
GNAP	Groupeement National des Associations Pastorales
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONS	Office National des Statistiques
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PASA	Programme d'Ajustement Structurel de Secteur Agricole
PCR	Programme de Consolidation et de Relance
PDIAIM	Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PGRNP	Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
PNLCP	Programme National de Lutte contre la Pauvreté
PNRA	Plan National de Recherche Agricole
PIP	Programme d'Investissements Publics
PLEMVASP	Projet de Lutte contre l'Ensamblage
PMLCD	Plan Mauritanien de Lutte Contre la Désertification
PPI	Petits Périmètres Irrigués (collectifs au sens de la terre, gérés par la SONADER)
PREF	Plan de Redressement Economique et Financier
RIM	République Islamique de Mauritanie
SOMECOB	Société Mauritanienne d'Exportation et de Commercialisation du Bétail
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SONELEC	Société Nationale d'Eau et d'Electricité
SONIMEX	Société Nationale d'Import Export
UBD	Union des Banques de Développement (liquidée en 1993)
UM	Ouguiya Mauritanienne (unité monétaire)
UNCACEM	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie

Tables des matières

RESUME	1
CHAPITRE I : LE SECTEUR RURAL : PRESENTATION GENERALE.....	11
I. CADRE GENERAL.....	11
A. LE MILIEU.....	11
B. LA POPULATION.....	12
C. EVOLUTION DU PIB ET ENDETTEMENT.....	12
D. PAUVRETE	13
E. SECURITE ALIMENTAIRE.....	14
II. CADRE MACRO-ECONOMIQUE	15
A. LE PROJET D'AJUSTEMENT DU SECTEUR AGRICOLE (PASA).....	15
B. DCPE : ORIENTATIONS ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 1997-1999.....	16
C. ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE L'OMC.....	16
D. REFORME TARIFAIRE.....	17
III. PART DU SECTEUR RURAL DANS L'ECONOMIE	19
A. EMPLOI	20
B. ECHANGES AGRICOLES.....	21
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL.....	57
I. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR.....	23
A. PRODUCTIONS ANIMALES	23
1. Effectifs et productions.....	23
2. Répartition géographique	24
3. Systèmes de production.....	24
B. PRODUCTIONS VEGETALES	25
1. Potentiel	25
2. Systèmes de production.....	25
C. NIVEAU TECHNOLOGIQUE	29
D. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	30
1. Potentiel des ressources sylvo-pastorales.....	30
2. Environnement	30
E. ENERGIE	31
F. INFRASTRUCTURES ET ORGANISATION DES TRANSPORTS	32
1. Transport terrestre de marchandise	33
2. Transport aérien de marchandises.....	34
II. SOURCES DE CROISSANCE DU SECTEUR RURAL.....	34
A. FILIERES DES PRODUCTIONS ANIMALES.....	34
1. Viandes rouges.....	34
2. Cuirs et peaux, cornes et onglons	37
3. Lait et intégration par l'agro-industrie	38
4. Aviculture	39
B. FILIERES DES PRODUCTIONS VEGETALES.....	40
1. La filière céréalière	40
2. Filière des céréales traditionnelles.....	44

3.	<i>La filière fruits et légumes</i>	46
4.	<i>La filière dattes</i>	47
C.	FILIERES SYLVICOLES.....	48
1.	<i>Production de gomme arabique</i>	49
2.	<i>Production de bois</i>	50
III.	LECONS TIREES DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN MILIEU RURAL	50
A.	SOUS-SECTEUR DE L'IRRIGUE.....	51
B.	SOUS-SECTEUR PLUVIAL.....	52
C.	SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	52
D.	ENVIRONNEMENT.....	52
IV.	LECONS TIREES DES POLITIQUES D'INCITATION ET D'AJUSTEMENT	52
A.	CREDIT AGRICOLE.....	52
B.	REFORME FONCIERE.....	53
C.	POLITIQUE DES PRIX ET DE LA COMMERCIALISATION.....	54
D.	APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES.....	55
E.	DESENGAGEMENT DE L'ETAT.....	55
	CHAPITRE III : STRATEGIE DU SECTEUR RURAL	57
I.	OBJECTIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	57
A.	OBJECTIF.....	57
B.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	57
C.	PRODUCTION NATIONALE ET SECURITE ALIMENTAIRE.....	58
D.	LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, AMELIORATION DE L'EMPLOI RURAL ET DES REVENUS DES AGRICULTEURS	58
E.	INTEGRATION DE L'AGRICULTURE AU MARCHE NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	58
F.	PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	59
G.	MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS.....	59
II.	DEVELOPPEMENT PAR FILIERES	59
A.	PRODUCTIONS VEGETALES.....	60
1.	<i>Développement des filières</i>	60
2.	<i>Protection des ressources</i>	62
3.	<i>Filières stratégiques</i>	62
4.	<i>Opportunités à l'exportation et dans l'agro-industrie</i>	64
B.	PRODUCTIONS ANIMALES.....	64
1.	<i>Développement de filières efficaces</i>	64
2.	<i>Consolidation des services publics de l'élevage</i>	65
3.	<i>Gestion et développement des parcours</i>	66
C.	FORETS ET PRODUCTION LIGNEUSE.....	66
1.	<i>Accroître la production</i>	66
2.	<i>Protéger les ressources</i>	67
D.	PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET POLITIQUES ANTI-SECHERESSE.....	67
III.	POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES	68
A.	SANTE.....	69
B.	EDUCATION	69
C.	HYDRAULIQUE RURALE.....	70
D.	INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....	70
IV.	MESURES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATION DU SECTEUR	70
A.	POLITIQUE DE PRIX.....	70
1.	<i>Principes de la politique de libéralisation du commerce extérieur</i>	70
2.	<i>Les produits stratégiques</i>	71
3.	<i>Les autres produits</i>	71
B.	POLITIQUE D'INCITATION.....	71
1.	<i>Principes</i>	71

2. <i>Moyens</i>	71
C. INFORMATION SUR LES MARCHES LOCAUX ET D'EXPORTATION	72
D. LIBERALISATION DES SERVICES DE TRANSPORT	72
E. POLITIQUE FONCIERE	72
1. <i>Objectifs</i>	72
2. <i>Principes d'intervention</i>	72
F. FINANCEMENT DU MONDE RURAL	73
1. <i>Objectifs</i>	73
2. <i>Axes d'intervention</i>	73
G. POLITIQUES D'IRRIGATION	74
1. <i>Objectifs de la politique d'irrigation</i>	75
H. RECHERCHE VULGARISATION ET FORMATION	76
1. <i>Objectifs</i>	76
I. STATISTIQUES AGRICOLES, SUIVI-EVALUATION	78
J. ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES	78
1. <i>Objectifs</i>	78
3. <i>Axes d'intervention</i>	78
K. LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC	79
1. <i>Cadre général</i>	79
2. <i>Rôles du MDRE</i>	79
MATRICE DES POLITIQUES	81
LISTE DES TABLEAUX	I
LISTE DES GRAPHIQUES	II
BIBLIOGRAPHIE	I
SIGLES UTILITES	II

Liste des tableaux

Tableau 1	<i>Evolution du P.I.B. à prix constants de 1983 (en millions d'UM)</i>	13
Tableau 2	<i>Aide alimentaire</i>	14
Tableau 3	<i>Engagements de la RIM à l'OMC</i>	17
Tableau 4	<i>Tarification à la frontière appliquée aux importations</i>	18
Tableau 5	<i>Tarification à la frontière appliquée aux exportations</i>	18
Tableau 6	<i>Décomposition du P.I.B. par genre d'activité économique</i>	19
Tableau 7	<i>Taux de croissance annuel moyen des secteurs d'activité (1991-1996)</i>	19
Tableau 8	<i>Evaluation des emplois directs à plein temps dans l'agriculture sur la base des temps travaux/ha campagne 1996/97 (hors Diéri)</i>	20
Tableau 9	<i>Evaluation des emplois directs dans l'élevage sur la base du cheptel au 31/12/96</i>	20
Tableau 10	<i>Evolution du commerce extérieur de 1992 à 1996 (en millions d'UM)</i>	21
Tableau 11	<i>Importations de produits alimentaires (1995 - 1996) (y compris aides et dons) (valeurs en millions d'UM quantités en tonnes)</i>	22
Tableau 12	<i>Potentialités en terres de la Mauritanie</i>	23
Tableau 13	<i>Effectifs et productions du cheptel</i>	24
Tableau 14	<i>Superficies (en ha) et productions brutes céréalières (en tonnes) selon les typologies de culture</i>	25
Tableau 15	<i>Répartition régionale des périmètres irrigués (en ha)</i>	27
Tableau 16	<i>Taille des périmètres irrigués</i>	27
Tableau 17	<i>Nombre et superficie des oasis mauritanienne</i>	28
Tableau 18	<i>Classification des niveaux techniques de production</i>	29
Tableau 19	<i>Evolution du cheptel Mauritanien en milliers de têtes</i>	35
Tableau 20	<i>Evolution des consommations de viandes rouges/tête</i>	35
Tableau 21	<i>Production et consommation des viandes</i>	33
Tableau 22	<i>Bilan 1992 offre/demande</i>	36
Tableau 23	<i>Formation des prix bovins</i>	37
Tableau 24	<i>Abattage contrôlé (000 têtes)</i>	37
Tableau 25	<i>Bilan Offre/demande du riz et blé</i>	43
Tableau 26	<i>Avantage comparatif la riziculture</i>	43
Tableau 27	<i>Consommations de céréales vivrières</i>	45
Tableau 28	<i>Importations des fruits et légumes</i>	46
Tableau 29	<i>Droits et taxes applicables à l'entrée des produits maraîchers (1998)</i>	47
Tableau 30	<i>Investissements publics dans le secteur rural (1995-1995)</i>	51

Liste de graphiques

Figure 1 : Evolution du pris des viandes à Nouakchott	36
Figure 2 : Evolution du pris du lait à Nouakchott	39
Figure 3 : Pris aux producteurs	45
Figure 4 : Evolution des pris des légumes à Nouakchott	47
Figure 5 : Evolution des importations européennes de gommes de Mauritanie	49

RESUME

DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL

Le monde rural a changé

- ◆ La démographie, les mouvements de populations, amplifiés par les sécheresses successives, le développement des infrastructures de communications, la perte relative d'efficacité des mécanismes traditionnels de gestion des ressources naturelles et des technologies de production mises en œuvre, se sont traduits par une nouvelle occupation du territoire en rupture avec le passé.
- ◆ Les systèmes de production ont connu des transformations importantes liées à une commercialisation croissante de la production, à sa diversification et aux investissements publics et privés dans le secteur rural. L'urbanisation accélérée et les marchés qu'elle procure ont été un moteur important de cette transformation.
- ◆ L'agriculture extensive, fondée aussi bien pour les productions végétales qu'animales sur une gestion du risque et de la fertilité, fortement consommatrice d'espace, cède progressivement la place à une agriculture plus intensive susceptible de modifier fortement des équilibres environnementaux fragiles. Le développement de l'agriculture irriguée, les débuts d'industrialisation de la filière lait à la périphérie des villes imposent progressivement une spécialisation croissante en fonction des marchés et des potentialités agro-écologiques.
- ◆ L'introduction de techniques nouvelles (irrigation, semences sélectionnées, fertilisation, alimentation composée, agro-industrie de transformation, médicaments vétérinaires...) remet en cause la rentabilité des techniques traditionnelles, contraint à la monétarisation croissante de l'économie rurale et oblige les systèmes de gestion et de production à une adaptation de plus en plus rapide.

D'importants défis restent à relever :

- ◆ En raison, notamment, de la croissance économique soutenue, du recentrage des dépenses publiques vers les secteurs sociaux, des grands travaux à haute intensité de main-d'œuvre et d'une gestion plus rationnelle de l'aide alimentaire, la pauvreté a baissé, entre 1990 et 1996, de 57 à 50%. Elle demeure, cependant, préoccupante. En effet, plus de 50% des Mauritaniens vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, celui-ci étant fixé à 53.841 UM par tête et par an, soit 147.5 UM par jour. Par ailleurs, la pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 68.1% des habitants du milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 26.8% des citadins. En milieu rural, on constate des disparités entre "Rural Fleuve" et "Rural Autre" où respectivement l'ampleur de la pauvreté est de 60,2 et 71,1%. Alors que les ruraux ne constituent que 56% de la population sédentaire, ils représentent 76,3% des pauvres. La pauvreté intense est donc une pénible et amère réalité pour des centaines de milliers d'habitants du monde rural dont beaucoup émigrent vers les centres urbains dans l'espoir de trouver une vie meilleure : trop souvent pour rejoindre les rangs des pauvres des villes.
- ◆ Le secteur rural, malgré des investissements importants, ne contribue, encore, que pour une part relativement faible au PIB estimée à 20% environ. Compte tenu de son rôle déterminant dans l'emploi et les revenus de la population, une réduction de la pauvreté et une sécurité alimentaire accrue passent nécessairement par son développement. Comme le confirme l'expérience internationale, ce développement conditionne fortement l'existence, au niveau national, d'une

croissance soutenable et partagée. Il implique des mutations structurelles et équilibrées au niveau des différents sous-secteurs.

- ◆ Le sous-secteur de l'élevage, dont les potentialités sont pourtant considérables, continue de fonctionner en dehors des circuits formels de l'économie. Il a réussi relativement bien l'intégration des techniques vétérinaires courantes. Cependant sa concentration spatiale actuelle fait peser des risques sur les ressources fourragères. Sa croissance future passe, aujourd'hui, par un renouvellement des modes de gestion des ressources et une intégration plus étroite à l'agriculture et à l'agro-industrie.
- ◆ Le sous-secteur irrigué a connu, ces dernières années, une croissance extensive fondée, d'un côté, sur la réalisation publique et privée d'importants aménagements et, d'un autre côté, sur des prix élevés du riz sous-tendus par des prélèvements tarifaires aux frontières. Il doit, aujourd'hui, s'adapter à la réduction des prélèvements conformément aux engagements de l'OMC. Cela demande une amélioration rapide et régulière de ses performances : coûts des aménagements, rendements, qualité et commercialisation pour concurrencer les importations. Il doit, en outre, diversifier sa production et ses techniques d'irrigation.
- ◆ Le sous-secteur pluvial cumule des handicaps majeurs : aléas climatiques, technologies peu performantes et faible intégration à l'économie. L'enjeu principal, dans le moyen terme, sera le développement de modes d'intervention appropriés afin lever les contraintes spécifiques à cette zone et y réduire la pauvreté en développant une base de revenus durable.
- ◆ La forte croissance du secteur agricole, conjuguée aux effets des sécheresses successives, ont eu un coût environnemental élevé particulièrement dans la vallée. Il devient prioritaire de trouver des chemins de croissance durable fondés sur la valorisation plus que sur l'exploitation minière des ressources naturelles.
- ◆ La croissance du secteur a été tirée, au cours des années précédentes, par les investissements privés de production et de transformation. La poursuite de cette tendance, garante d'une croissance soutenue, est conditionnée par l'acquisition rapide de technologies, l'approfondissement des réformes institutionnelles favorables (foncier, crédit...) et l'amélioration de l'efficacité des services d'appui.
- ◆ Cependant le développement du secteur reste fortement tributaire des dépenses d'investissement public en infrastructures afin d'améliorer sa rentabilité et de réduire ses coûts : routes, pistes, barrages, ouvrages hydrauliques structurants, électrification, points d'eau, écoles et dispensaires... Compte tenu des ressources limitées, les choix d'investissement doivent être établis en considérant les sources de croissance du secteur.

20.

Des sources de croissances à exploiter

La politique macro-économique, couplée aux ajustements sur le taux de change, assurera un environnement favorable à l'exploitation des sources de croissances du secteur. Celles-ci seront différenciées selon les sous-secteurs. Néanmoins, la croissance passera, pour tous, à travers la mise en œuvre de techniques performantes et adaptées, la valorisation accrue de la production, l'exploitation des opportunités commerciales locales, régionales et internationales et, enfin, par un environnement réglementaire favorable aux investissements.

- Pour l'élevage laitier, l'approvisionnement du marché local en lait pasteurisé et conditionné aiguillonnera la production. Ses marges de croissance s'avèrent importantes en raison de sa part limitée du marché et de la compétitivité nouvelle vis à vis des produits importés conférée par l'évolution du taux de change.

- Pour l'élevage à viande, l'expansion sera tirée par les exportations sur le marché régional. Les pays côtiers, ayant pratiquement abandonné l'importation des viandes congelées suite à la dévaluation du FCFA, constituent, de ce fait, un marché croissant pour la production nationale.
- Pour les sous-produits de l'élevage (cuirs, peaux...), la croissance des exportations procédera surtout d'une amélioration de la collecte et de la préservation des peaux.
- Pour les cultures vivrières, la croissance résultera de l'application des paquets techniques disponibles (semences, fumures et gestion de la fertilité des sols) qui recèlent un fort potentiel de progression des rendements. Cependant, la production additionnelle obtenue sera essentiellement absorbée par l'autoconsommation.
- Pour les cultures maraîchères, le marché s'étendra à travers le développement d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale. Cette intégration permettra de lever les obstacles inhérents à la forte concentration dans le temps de la production. A l'exportation, les percées réalisées dans les gombos et les haricots verts seront confortés au fur et à mesure du développement des capacités de fret aérien.
- Pour le riz local, la croissance sera stimulée par une amélioration de la qualité facilitée par des interventions d'appui aux rizeries et la vulgarisation de variétés adaptées à la transformation et aux besoins du marché. Il bénéficiera, en outre, d'une réduction des coûts de production par l'exonération des intrants.
- L'acacia Sénégal trouvant en Mauritanie son biotope naturel, le développement des exportations de gomme arabique bénéficiera d'un marché porteur et de la mise en œuvre d'un programme de régénération en œuvre. Les ajustements monétaires et le retour à une pluviométrie normale permettent d'envisager une reprise substantielle des exportations.

Une mutation de l'Etat à achever

- ◆ Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) a initié des réformes fondamentales dans la politique agricole qui ont donné au secteur privé la primauté dans la production, la commercialisation et la transformation tout en recentrant l'intervention publique dans ses fonctions stratégiques de planification et d'élaboration d'un environnement favorable à une croissance forte.
- ◆ Le désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation et la levée des monopoles publics, tout en créant des opportunités de développement pour le secteur privé, ont généré des distorsions dans les domaines de l'approvisionnement, du transport et de la commercialisation. Il doit donc être, aujourd'hui, consolidé par un environnement réglementaire favorable pour mieux réguler les monopoles, développer les garanties commerciales et promouvoir la concurrence.
- ◆ Le désengagement de l'Etat implique une responsabilisation accrue des exploitants agricoles à tous les niveaux. C'est pourquoi, les organisations socioprofessionnelles doivent être au centre des préoccupations au moins à trois niveaux essentiels : (i) la diversité des besoins et des situations et la complexité croissante des filières font que les cadres juridiques d'associations doivent être ajustés pour tenir compte de cette réalité : (ii) les organisations socioprofessionnelles se caractérisent par une faible capacité de gestion. En effet, les évaluations conduites lors de la préparation du PDIAIM montrent que les procédures comptables, les règles dérivant de la réglementation et/ou des statuts ne

sont pas maîtrisés ce qui se traduit par des dérives et une absence de transparence. Un effort d'appui pour ces associations est donc une composante indispensable de tout programme qui repose sur leur participation. (iii) la nécessité d'une clarification des relations entre les associations et leurs organismes de tutelle (SONADER, MDRE). Les évaluations faites montrent toutes que de grands risques existent lorsque les interventions des autorités et des organisations d'assistance ne sont pas définies clairement, de préférence dans le cadre d'une convention qui précise les obligations et les recours des parties. Ceci est particulièrement vrai pour les organismes de crédit, mais également pour les coopératives appelées à gérer et entretenir un périmètre ou un secteur.

- ◆ Un certain nombre de goulots d'étranglement persistent et entravent la mise en œuvre du programme d'investissements publics. Il s'agit entre autres : (i) de l'absence de mécanismes efficaces de sélection des projets (analyse économique et financière rigoureuse, évaluation des charges récurrentes, adéquation avec la stratégie sectorielle) ; (ii) mauvaise coordination de l'aide extérieure ; (iii) faiblesse du cadre financier et comptable des projets ; (iv) lourdeur des procédures de passation des marchés ; (v) multiplicité des cellules de gestion des projets déconnectés des administrations ; (vi) insuffisance du suivi évaluation ; (vii) mauvaise maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil et rural dont les coûts sont élevés au regard de la qualité. Il s'agira de lever ces contraintes par une amélioration du cadre général de fonctionnement des services publics, un renforcement des capacités institutionnelles de contrôle, de planification et de suivi-évaluation.
- ◆ Pour relever ces défis et créer un secteur rural avec une croissance efficace, dynamique et durable, la seule à même d'opérer des transformations qualitatives importantes, des changements coordonnés dans les domaines des investissements, des incitations et des institutions sont nécessaires. En un mot, une stratégie globale du secteur rural s'impose.

STRATEGIE DU SECTEUR RURAL

Dans la perspective d'un développement durable, quatre orientations stratégiques ont été retenues :

- ◆ Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des niveaux de productions nationales.
- ◆ Améliorer les revenus des agriculteurs, développer l'emploi rural et lutter contre la pauvreté.
- ◆ Protéger et conserver les ressources naturelles.
- ◆ Favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international.

Ces orientations reprennent à leur compte les deux défis majeurs d'une agriculture moderne, compétitivité et protection des ressources, ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition en réaffirmant l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus.

Mise en œuvre des orientations

Elle passe par la formulation de trois ensembles de politiques :

- ◆ Des politiques de développement par filières dans le domaine des productions végétales, animales et forestières répondant à un double souci. D'une part, elles visent à constituer des filières efficaces.

techniquement et économiquement, et d'autre part, elles cherchent à protéger les ressources naturelles à la base de chacune de ces productions.

- ♦ Des politiques de développement des infrastructures économiques et sociales (santé, éducation, hydraulique rurale et infrastructures routières), relevant de l'action des départements concernées et conduites en cohérence et en coordination avec les politiques et projets du MDRE :
- ♦ Des politiques institutionnelles et d'organisation du secteur ayant trait : (i) aux prix et incitation : (ii) à l'information sur les marchés ; (iii) à la libéralisation des services de transport ; (iv) au foncier ; (v) au financement du monde rural ; (vi) à l'irrigation ; (vii) à la recherche, formation, vulgarisation ; (viii) aux statistiques agricoles et au suivi-évaluation ; (ix) et aux organisations socioprofessionnelles.

Le contenu de ces trois ensembles de politiques aboutit à une redéfinition du rôle du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

Productions végétales

Aujourd'hui, l'état de développement des filières de production est différencié. Dans ce secteur coexistent des filières plus ou moins développées en termes d'intégration des marchés, de technologies utilisées, de maîtrise de la qualité, de valeur ajoutée locale et de compétitivité.

Pour constituer des filières efficaces, il faut une amélioration des connaissances sur le potentiel par zone, type d'exploitation et niveau technologique. Il faut promouvoir l'innovation technique à l'amont et à l'aval de la production agricole et, enfin, une modernisation de la commercialisation. Afin de traduire ces axes en projet, une démarche concertée avec les associations professionnelles, basée sur un diagnostic de l'état de développement de chacune des filières en matière d'innovation technique et de sophistication de marché est un préalable nécessaire pour définir des plans d'action par filière. Ces plans d'action identifieront aussi les projets prioritaires. Un réseau d'observatoires des exploitations et le développement du système d'information rurale accompagnera ces plans d'action.

Les traits principaux des plans d'action par filière ont été identifiés. Pour la filière rizicole, le succès de la transition à une réduction de la protection passe par des mesures d'exonération des intrants, d'amélioration de la productivité et de la diversification des productions irriguées pour accroître l'intensité culturale, une amélioration des performances des rizeries et le développement des capacités de stockage pour améliorer la qualité du riz local. Ils accompagneront les mesures de préservation de la base de production par le développement du drainage, la récupération des terres abandonnées et l'adaptation des aménagements d'irrigation. Pour les filières maraîchères, trois axes seront développés : une incitation à la transformation artisanale et industrielle afin d'étendre le marché, une promotion à l'exportation pour les entreprises agricoles performantes par le développement du partenariat et une adaptation de la politique de commercialisation pour les groupements villageois. Pour les filières vivrières, deux axes seront développés : l'amélioration de la productivité avec priorité à l'adaptation des variétés et des techniques agronomiques, et la promotion de la commercialisation interne de ces produits. Enfin, pour la filière phoenicicole, deux axes seront retenus : l'amélioration de la production par l'introduction des techniques de lutte contre les parasites et l'amélioration de la commercialisation intérieure.

Productions animales

Pour les filières animales, le diagnostic met en exergue les contraintes de coûts de production, de commercialisation et de valorisation des sous-produits. Il met également en relief les problèmes institutionnels de gestion des parcours et de réduction du surpâturage.

Là encore, les réponses passent par l'élaboration concertée de plans d'actions. Les principales propositions retenues tiennent (i) à une réduction des coûts de production par une amélioration de la santé animale et de la prophylaxie en s'appuyant sur les associations pastorales et les projets régionaux (PARC), (ii) à une modernisation de la commercialisation par la réalisation d'un schéma national d'abattoirs et l'amélioration de l'infrastructure des marchés ruraux, et (iii) au développement de la production de lait par l'incitation à la création de centres de collecte, l'amélioration génétique des bovins et la promotion de l'utilisation des sous-produits.

L'offre de services pour l'élevage sera améliorée par des mesures d'encouragement à l'installation de vétérinaires privés et l'adoption d'un cadre réglementaire ou juridique.

Pour améliorer la gestion des parcours, l'effort d'organisation initié dans le cadre du PASA sera consolidé par un ajustement de la taille des associations aux communautés pastorales, reflétant la transformation sociale due à la grande sécheresse, le coût croissant d'une politique d'accès libre en terme de productivité des parcours et les limites des aménagements d'hydrauliques pastorales conduits dans le cadre du Code de l'eau. L'instauration de ces droits de parcours est complexe, du fait de leur diversité selon les zones agro-écologiques, de la prévalence et de la complexité des droits coutumiers dans les relations entre transhumants et agriculteurs, de la sédentarisation des pasteurs dans des zones contestées et de l'importance des facteurs culturels et religieux associés. La politique d'amélioration de la gestion sera donc introduite progressivement, en s'appuyant sur la définition des espaces vitaux prévus par la Loi Foncière, sur les dispositions du Code Forestier pour la gestion communautaire des parcours forestiers et sur la dévolution des ouvrages hydrauliques publics aux associations pastorales.

Forêts et production ligneuse

La production de bois et le reboisement sont découragés par les modalités d'accès à l'exploitation des forêts qui ne protègent pas les droits associés aux plantations. Pour accroître la production de bois, les interventions porteront sur les ajustements institutionnels en accompagnement à la rénovation du cadre juridique de la forêt, en accroissant le pouvoir des communautés dans la gestion des forêts énergétiques, et en s'appuyant sur les projets de gestion du terroir pour la promotion de l'agro-foresterie.

Protection des ressources naturelles et politiques anti-sécheresse

La protection des ressources naturelles sera conduite suivant les principes suivants : Un Plan d'Action pour l'Environnement les détaillera. Elle passe par un partenariat institutionnel, s'inscrivant dans la consolidation de la politique de décentralisation, pour promouvoir des schémas d'aménagement des terroirs par la communauté, inscrit dans le développement de la Moughataa, en s'appuyant sur les structures de concertation à l'échelle des communes. Elle impose la réalisation de projets pilotes de mise en valeur des ressources naturelles, dans le domaine de l'aménagement sylvo-pastoral, de la pisciculture, de la chasse et de la bio-diversité afin de créer, pour la population locale, des sources de revenus alternatives aux prélèvements et à la surexploitation pour la population locale. Elle requiert la valorisation des réserves naturelles par la promotion d'un tourisme écologique, créateur de sources de revenu fondées sur la préservation de ces espaces : Banc d'Arguin et Diawling. Elle nécessite de développer un usage efficace des ressources énergétiques, par la promotion de foyers améliorés, la subvention du gaz naturel et la taxation des transports de charbon de bois.

Du fait de l'importance des risques climatiques pour le secteur, des dispositions spécifiques seront développées. Elles concernent deux problèmes: la dépendance de la production de l'aléa climatique et la réduction des effets de la sécheresse sur le potentiel de production. Une production moins sensible à la pluviométrie est favorisée par des ouvrages de gestion de l'eau et la promotion de pratiques culturales adaptées. Un impact plus faible sur la production est obtenu par des programmes de distribution de semences, de sauvegarde du cheptel et de distribution des revenus dans le monde rural.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

Le monde rural est en retard en matière d'équipements (routes, électricité, eau potable) et en matière de services sociaux (éducation et santé). Le rattrapage de ce retard constitue un défi pour la Mauritanie. L'investissement considérable requis constituera la base de la croissance future du pays. Aujourd'hui, les infrastructures routières et l'électrification sont des facteurs immédiats de réduction des coûts de production et de valorisation des avantages et du potentiel régional. Les capacités à maîtriser les techniques et à assurer le développement du pays dépendent des investissements d'éducation et de santé (y compris l'accès à l'eau potable). Face à l'importance des besoins, une stratégie décentralisée, flexible et coordonnée de mise en œuvre de ces priorités s'impose. Les stratégies nationales en matière de santé, éducation, hydraulique rurale et d'infrastructure routière s'inscrivent dans le cadre de cette logique.

POLITIQUES ET MESURES INSTITUTIONNELLES ET D'ORGANISATION DU SECTEUR

Politique de prix et incitations

La politique de prix dans le secteur agricole s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une économie libérale fondée sur les mécanismes de marché, sur le respect des engagements pris avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et sur la poursuite de la réforme tarifaire. Elle repose donc sur trois instruments complémentaires : les mesures à la frontière, la promotion des négociations interprofessionnelles et les mécanismes de promotion de la concurrence.

A ce titre, la libéralisation des importations de riz va être poursuivie. Pour tous les autres produits, les droits tarifaires seront inférieurs à 30%. Les mesures de sauvegarde de l'OMC seront appliquées en cas de distorsions majeures du marché intérieur.

Pour réduire les coûts d'ajustement, corriger les distorsions, promouvoir l'innovation, les investissements et l'exportation, une réduction de la fiscalité sur les intrants sera mise en œuvre et des aides seront apportées par des projets d'appui au développement du secteur privé.

Information sur les marchés

La mise en place d'un système permanent et performant d'information sur les marchés locaux et internationaux incitera à l'organisation des producteurs, améliorera leur capacité de négociation et leurs revenus.

Libéralisation des services de transport

La stratégie gouvernementale sera centrée sur la réhabilitation et la maintenance des routes existantes. Une attention toute particulière sera accordée aux zones de productions agricoles et aux régions enclavées. Les modalités de cette stratégie sont définies dans le cadre d'un plan décennal des transports identifiant les contraintes majeures du secteur pour en assurer une réduction des coûts. Au-delà de ce dernier aspect, déterminant pour le secteur rural, l'organisation nouvelle des transports devra permettre l'émergence d'unités spécialisées correspondant aux besoins spécifiques des filières et du marché.

Politique foncière

Après le succès du développement d'un cadre juridique et réglementaire pour l'individualisation des droits de propriété foncière, la politique s'efforcera de consolider ces acquis et de développer un véritable marché foncier. A cette fin, la politique d'individualisation des droits sera poursuivie dans les directions suivantes :

- ♦ La consolidation des droits de propriétés, par l'extension de l'enregistrement, la réduction de son coût et la résolution des litiges hérités. La délimitation des espaces vitaux sera accélérée.
- ♦ La levée des contraintes légales à un développement du marché foncier, qui favorisera les entrepreneurs les plus dynamiques et évitera la stérilisation des terres. Des inscriptions hypothécaires devront être permises sur les exploitations, favorisant ainsi le développement du crédit à long terme.
- ♦ La couverture des Wilayas par les Bureaux fonciers sera promue sur la base d'expériences menées dans les oasis et les zones d'agriculture pluviale.

Financement de l'agriculture

Trois objectifs expliquent les propositions sur le financement de l'agriculture : une extension de l'accès au crédit, un accroissement des ressources et l'amélioration de leur utilisation. Pour développer l'accès au crédit agricole, l'axe privilégié sera le développement de garanties grâce à l'extension du programme de consolidation foncière, la modernisation du régime d'hypothèques et la poursuite du programme de promotion du secteur privé par la création d'un environnement favorable (modernisation du code du commerce, arbitrage, renforcement du système judiciaire). Des projets appuyés sur des garanties substitutives (Caisse d'épargne et de crédit) et le développement de nantissements sur marchandises seront expérimentés. Pour accroître les ressources destinées au financement de l'agriculture, le développement des ressources de l'UNCACEM et la participation croissante des banques primaires, permise par la réforme bancaire, resteront les principaux canaux. La création de lignes de crédit accompagnant les réformes de modernisation du secteur sera un instrument d'orientation au service de la politique agricole. Aucune concession aux règles de saine gestion financière ne sera tolérée pour consolider les acquis du programme de restructuration du système financier.

Politique d'irrigation

Le développement de l'irrigation s'inscrit dans la continuité de l'Etude Après-Barrages. Il repose sur un programme, le "Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie" (PDIAIM) qui vise à redresser les contraintes d'un développement soutenable financièrement et durable dans l'usage des ressources naturelles. Les contraintes majeures identifiées tiennent à l'abandon des terres, en particulier faute de drainage et à la viabilité économique des exploitations. En accompagnement du plan d'action pour la riziculture, le PDIAIM, dans sa phase de consolidation, développera un modèle unifié d'organisation et de recouvrement des coûts dans les grands périmètres fondé sur les principes suivants : régularisation foncière et individualisation des propriétés, gestion du réseau à partir du secondaire, par une association des usagers de l'eau agricole responsable de l'entretien de son réseau et du recouvrement des charges d'exploitation et la dévolution de la gestion du périmètre avec une assistance pour assurer une transition réussie vers une gestion autonome.

Une optimisation des investissements de réhabilitation, de développement, de désenclavement et d'amélioration de la productivité sera conduite en favorisant l'introduction de nouvelles technologies d'irrigation.

Recherche, transfert de technologie et formation

La politique s'inscrit dans les orientations du Plan National de la Recherche Agricole (PNRA). Le développement de la recherche appliquée s'appuiera sur des centres techniques spécialisés, par zone agro-écologique et par système de production. La modernisation de la vulgarisation passera par une régionalisation des thèmes, une liaison étroite avec la recherche et une participation accrue des associations professionnelles organisées. Ses messages et ses méthodes seront adaptés à la participation accrue des femmes dans la production. L'adaptation de l'enseignement tiendra compte de la participation accrue du secteur privé aux orientations et visera à répondre aux besoins du marché. L'adéquation formation-emploi assurera une meilleure insertion des diplômés dans le secteur en accroissant le niveau technique.

La recherche publique privilégiera la recherche adaptative et une approche systématique. Elle se concentrera sur la vieille technologie par la participation aux grands programmes et aux réseaux nationaux, régionaux et internationaux ; par la complémentarité aux programmes des organismes de recherche appliquée et de transfert de technologies et par les thèmes d'intérêt public tels que les problèmes de dégradation des ressources naturelles, le développement des zones marginales et la valorisation à long terme de l'agriculture (bio-diversité, nouvelles variétés d'origine locale).

Statistiques agricoles, suivi-évaluation

Le nouveau rôle de l'Etat exige la mise en place d'un appareil performant de statistiques agricoles centré sur un nombre d'informations de portée stratégique (prix, marchés, revenus, taille des exploitations, production, niveau des équipements, etc.) régulièrement mises à jour. L'Etat assurera le suivi et l'évaluation des activités réalisées: le suivi d'exécution avec ses indicateurs essentiels et le suivi d'impacts permettant, sur la base d'indicateurs de changements fiables, de saisir les transformations induites et imputables aux projets et programmes réalisés.

Organisations socioprofessionnelles

Deux objectifs expliquent les propositions sur le développement des organisations socioprofessionnelles : (i) la promotion des actions collectives d'investissement, d'épargne, de gestion des infrastructures et des ressources naturelles nécessaire à un fonctionnement efficace du secteur : (ii) et le développement de relais pour un désengagement ordonné de l'intervention publique. A cette fin, trois groupes d'interventions complémentaires seront mis en œuvre : (i) simplification et adaptation aux nouveaux besoins du cadre de création et de contrôle des associations : (ii) mise en œuvre d'un plan d'appui pour renforcer leur capacité de gestion et d'intervention à l'instar des programmes du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté : (iii) contractualisation des relations entre les associations et les entités publiques.

Rôle du secteur public

Il résulte des orientations et priorités retenues une redéfinition des missions de l'Etat. Ce dernier se focalisera de plus en plus sur : i) la création des bases pour un meilleur fonctionnement des marchés (amélioration du cadre législatif pour le commerce, application du droit, réduction des défaillances des marchés ...); ii) la recherche d'une plus grande équité sociale, la réduction de la pauvreté et la mise en place de mécanismes de transferts appropriés; iii) la promotion d'une politique rationnelle et égalitaire de l'aménagement du territoire; iv) l'encouragement à l'émergence d'ententes entre les différents intervenants dans les filières pour leur permettre de mieux affronter la concurrence internationale; v) la création d'infrastructures économiques et sociales; vi) l'orientation des anticipations des agents publics et privés : prévision et prospective, information, réforme fiscale, lois, suivi et évaluation, ...

Dans ce cadre, la Stratégie assigne de nouveaux rôles au MDRE. Sa réussite impose une transition à différentes structures de ce Département. Elle passe par le développement de nouvelles compétences dans le domaine du conseil, des études et de la réglementation et par le redéploiement des ressources allouées aux tâches héritées des modes d'intervention du passé. Elle impose également des arbitrages budgétaires au profit de ces nouveaux rôles.

La participation du MDRE au projet de renforcement des capacités est nécessaire non seulement pour améliorer ses moyens de formulation des politiques et pour accroître la prise en compte de la politique macro-économique dans la formulation de ces programmes, mais également pour une meilleure appréciation des contraintes spécifiques du secteur par les autres départements économiques.

CHAPITRE I

LE SECTEUR RURAL : PRESENTATION GENERALE

1. La production agricole (végétale et animale) représente actuellement près de 20% du PIB et intéresse directement plus de 50% de la population. Cependant, elle ne satisfait que partiellement la demande alimentaire, notamment en céréales et produits laitiers, et reste, pour l'essentiel, tributaire de la pluviométrie. Son développement est indispensable, en particulier, pour réduire l'hémorragie de devises, assurer de meilleures conditions de vie aux ruraux par l'augmentation de leurs revenus, limiter l'exode rural, préserver et régénérer le milieu naturel. Celui-ci passe, d'une part, par la valorisation de la zone agro-sylvo-pastorale dont la vulnérabilité, due à la climatologie, constitue un handicap majeur et, d'autre part, par une utilisation optimale des ressources en sol et en eau de la Vallée, améliorées par la mise en service des barrages de Diama et Manantali. L'objet du présent chapitre est de présenter le cadre général et le cadre macro-économique dans lesquels s'inscrit la production agricole et sa place dans l'économie nationale.

I. CADRE GENERAL

A. Le milieu

2. La République Islamique de Mauritanie est située entre le 15ème et le 27ème parallèle Nord et couvre une superficie de 1.030.700 km². Elle est limitée au Nord par l'ex-Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au sud par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Plus de la moitié du territoire national, au Nord, est désertique et faiblement peuplée. La zone sahélienne s'étend d'ouest en est sur une bande de 200 km traversant le pays sur sa partie sud. Au centre et au nord, le relief est constitué de massifs montagneux tels ceux de l'Adrar et du Tagant qui culminent de 400 à 800 mètres. A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, au sud, appelée Chemama, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales.

3. Le climat, saharien au nord et sahélien au sud, est généralement chaud et sec. Les maxima dépassent 44° C en mai-juin, pour des minima pouvant descendre à 10°C en janvier et février. Les vents, à dominante nord-est, sont très fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies, qui conditionne en grande partie la production agro-pastorale, est très hétérogène dans le temps et dans l'espace. Elle s'étend en général sur une période de quatre mois, de juin à septembre (hivernage), selon un gradient nord-sud de quelques millimètres à 450 mm/an dans la région du Guidimakha. La majeure partie du pays reçoit une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Durant les quinze dernières années, deux grandes sécheresses ont été enregistrées, en 1984-85 et en 1991-92. Durant ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne.

4. Administrativement, la Mauritanie est divisée en (i) 13 Wilaya (Régions) placées sous l'autorité d'un Wali (Gouverneur) assisté de deux ou trois Wali mouçaïd (Adjoints Gouverneurs), (ii) 53 Moughataa (Départements) dirigés par un Hakem (Préfet) et (iii) 205 communes dont 163 sont rurales. La mission et les attributions de l'administration territoriale sont définies par l'Ordonnance N° 90.002 du 31 janvier 1990. L'ensemble de cette structure relève du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications. La commune bénéficie néanmoins d'un statut de collectivité territoriale décentralisée dans son administration et sa gestion sous la responsabilité d'un maire élu par ses administrés. Ce mode de gestion implique une fiscalité locale placée sous le contrôle du Ministère des Finances.

B. La population

5. La population mauritanienne, avec un taux de croissance naturelle de 2.9% par an, est estimée, à partir des résultats du recensement de 1988, à 2.277.766 habitants en 1995, dont 44,9% ont moins de 15 ans. Sa répartition par Wilaya figure dans le tableau ci-après. Les quatre Wilaya de la Vallée (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha) représentent, à elles seules, 33,9% de la population. Abstraction faite des Moughataa hors Vallée (Boutilimit, Méderdra, Ouad Naga, Aleg, Magta-Lahjar, Monguel et Ould Yengé), ce pourcentage est de 23,7%¹.

Tableau 1 : Population des Wilaya²

WILAYA	1988	1994	1995
Hodh El Charghi	212.203	247.556	254.237
Hodh El Gharbi	159.296	184.207	189.032
Assaba	167.123	191.255	195.916
Gorgol	184.359	203.446	207.482
Brakna	192.157	215.523	220.345
Trarza	202.596	204.756	205.597
Adrar	61.043	66.937	68.133
D. Nouadhibou	63.030	88.371	92.990
Tagant	64.908	71.197	72.369
Guidimakha	116.436	134.143	137.646
Tiris-Zemmour	33.147	39.985	41.280
Inchiri	14.613	13.728	13.609
Nouakchott	393.325	550.369	579.130
MAURITANIE	1.864.236	2.211.473	2.277.766

6. Sur la période 1988-1994, le taux de croissance urbaine était de 5,6% par an. Le taux d'urbanisation est passé ainsi de 22,7% en 1977 à 41% en 1988 et 48,8% en 1991. La seule ville de Nouakchott concentre près de 25% de la population totale et connaît une croissance moyenne de 10% par an. Cette urbanisation, accélérée par la sécheresse, est la conséquence d'une sédentarisation rapide de la population nomade qui représentait 73,3% de la population en 1965 et moins de 11% en 1991³. Entre 1988 et 1994, l'espérance de vie a augmenté de 3,3 années pour atteindre 50,9 ans, le taux d'analphabétisme des adultes a été réduit à 66% et le taux de mortalité infantile est passé de 132‰ à 112‰⁴. De plus, un accroissement rapide des inscriptions dans l'enseignement primaire a été enregistré : celles-ci sont passées de 49% pour la tranche d'âge 7-12 ans en 1986-87 à 82% en 1996-97. Le taux d'achèvement du cycle primaire a atteint 62% en 1996⁵.

C. Evolution du PIB et endettement

7. Au début des années 1980, la Mauritanie s'est trouvée confrontée à d'importantes difficultés économiques. Des choix économiques inadaptés, des pratiques laxistes, la sécheresse et les conséquences de la guerre du Sahara ont enfoncé le pays dans l'impasse : accroissement vertigineux de la dette extérieure, explosion du déficit public et externe et déclin du PIB malgré un niveau élevé d'investissement. Depuis 1985, le Gouvernement a lancé de vastes programmes économiques et

¹ Annuaire statistique de la Mauritanie, Année 1995, ONS Avril 1997

² **Annuaire statistique de la Mauritanie, Année 1995, op.cit.**

³ Annuaire statistique de la Mauritanie, Année 1995, op.cit.

⁴ Annuaire démographique 1994, ONS, 1997.

⁵ Mémoire du Président de l'IDA aux Administrateurs concernant la stratégie d'aide du Groupe de la Banque Mondiale à la République Islamique de Mauritanie, 21 mai 1997.

financiers qui ont permis de restructurer l'économie et de la lancer sur la voie du redressement. Les taux de croissance annuels du PIB (à prix constants de 1983) étaient de 2,1% en 1992, 8,3% en 1993, 5,2% en 1994, 5,4% en 1995 et 3,8% en 1996.

Tableau 1 : Evolution du P.I.B. à prix constants de 1983 (en millions d'UM) ⁶

ANNEE	1991	1992	1993	1994	1995	1996
P.I.B.	52.524	53.672	58.126	61.134	64.416	66.872

8. La Mauritanie demeure, cependant, un pays à faible revenu où le PIB par tête d'habitant était de 480 \$US en 1995 et où la dette extérieure totale est relativement élevée. Cette dernière (décaissée et non amortie) est estimée, en 1996, à 2,35 milliards de \$US (soit 215% du PIB) répartis ainsi qu'il suit ⁷ :

- dette bilatérale = 48%
- dette privée et à court terme = 8%.
- dette multilatérale = 44%
-

D. Pauvreté

9. En raison, notamment, de la croissance économique soutenue, du recentrage des dépenses publiques vers les secteurs sociaux, des grands travaux à haute intensité de main-d'œuvre et d'une gestion plus rationnelle de l'aide alimentaire, la pauvreté a baissé, entre 1990 et 1996, de 57 à 50%. Elle demeure, cependant, préoccupante. En effet, plus de 50% des Mauritaniens vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, celui-ci étant fixé à 53.841 UM par tête et par an, soit 147.5 UM par jour. Par ailleurs, la pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 68,1% des habitants du milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 26,8% des citadins. En milieu rural, on constate des disparités entre "Rural Fleuve" et "Rural Autre" où respectivement l'ampleur de la pauvreté est de 60,2 et 71,1%. Alors que les ruraux ne constituent que 56% de la population sédentaire, ils représentent 76,3% des pauvres. Ces démunis sont soit des métayers, soit des petits agriculteurs dont l'exiguïté de l'exploitation ou les aléas climatiques limitent ou anéantissent les revenus. Généralement sans accès aux infrastructures et aux services de base, ils n'ont d'autre alternative que de pratiquer une agriculture de subsistance de faible productivité. Beaucoup émigrent alors vers les centres urbains dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure, espoir trop souvent déçu. Si, d'une façon générale, la pauvreté a reculé dans le pays, sa baisse n'est pas uniforme et varie d'une région à l'autre selon les caractéristiques géographiques. Elle a diminué dans les centres urbains, notamment à Nouakchott, et dans la Vallée. Cependant, elle a progressé de 69,2% en 1990 à 71,7% en 1996 dans les zones rurales d'agriculture pluviale et de sylvo-pastoralisme⁸.

10. L'étendue de la pauvreté dans le milieu rural, particulièrement dans le rural "hors fleuve", n'est pas surprenante eu égard aux conditions climatiques que ce milieu a connu depuis plus de vingt ans. Les sécheresses successives ont sapé la base de production, décimé les troupeaux, rendant les populations plus vulnérables et modifiant les équilibres sociaux. Les disparités entre la zone du fleuve et "hors fleuve" s'expliquent, au-delà des potentialités agricoles, par l'importance des investissements publics réalisés. En effet, sur la période 1985-95, ces investissements se sont élevés à 34.739 milliards UM dont 20.118 milliards UM (57,9%) ont été alloués à l'agriculture. L'agriculture irriguée, sur ce montant, a absorbé en moyenne entre 75 et 80% environ⁹.

⁶ Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques 1995, ONS, Mai 1997 (et ONS pour l'année 1996.

⁷ Mémoire du Président de l'IDA aux Administrateurs concernant la stratégie d'aide du Groupe de la Banque Mondiale à la République Islamique de Mauritanie, 21 mai 1997.

⁸ Profil de la Pauvreté en Mauritanie 1996 - Volume 1, ONS, Mai 1997.

⁹ Mémoire du Président de l'IDA...op cit

E. Sécurité alimentaire

11. L'analyse précitée montre la complexité de la problématique de la sécurité alimentaire dans le pays. Cette dernière est d'autant plus complexe et préoccupante que les projections, à l'horizon 2010, prévoient l'augmentation de la population à 3,5 millions d'habitants et le doublement de la demande céréalière couverte en 1995-96, année de très bonne production, à raison de 43% par la production nationale. Cette demande est estimée aujourd'hui à 400.000 tonnes (176 kg par habitant) avec une place centrale pour le riz (40%), les céréales traditionnelles (34%) et le blé en farine et grain (26%). En plus des céréales, le pays est grand consommateur de lait et de viande et, en croissance rapide, de poisson. Quant au sucre (30 kg par tête) et aux huiles végétales (7 kg par tête)¹⁰, le pays est totalement dépendant des importations. Cependant, le démarrage, pressenti en 1998, d'un projet de production d'huile végétale permettra d'atténuer cette dépendance. Ce projet, dont l'étude de faisabilité est en cours, sera réalisé en partenariat dans la Wilaya du Trarza (voir encadré sur la diversification).

12. Bien qu'agriculteurs pour la plupart, les ruraux doivent acheter une forte proportion des produits alimentaires et autres biens de consommation dont ils ont besoin. Ce n'est que dans la vallée du fleuve Sénégal que l'autoconsommation approche 10% de la valeur totale de la consommation des ménages ruraux¹¹. Il importe de constater que, dans les régions rurales, les dépenses d'alimentation représentent près de 70% du budget des ménages, et que la valeur de la production auto-consommée n'en représente que 5 à 9%. La précarité est grande et l'instabilité des prix des produits alimentaires (période de soudure) entraîne de graves déficits alimentaires saisonniers. De ce fait, l'aide alimentaire couvre une part importante des besoins alimentaires des ménages. Selon les résultats de l'enquête sur la pauvreté, 34% des ménages en 1988 et 13% en 1990 recevaient une aide alimentaire sous différentes formes.

Tableau 2 : Aide alimentaire¹²

Années	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Tonnes	63.314	84.566	46.936	36.952	41.476	25.490	15.070	31.545

13. La pauvreté et l'insécurité alimentaire semblent avoir été aggravées par l'inefficacité des mécanismes de défense traditionnels face aux sécheresses des années 1970-1980. Les ménages ont réagi à ces sécheresses en vendant une partie de leurs biens, en renonçant à l'élevage au profit de l'agriculture sédentaire et en allant chercher du travail en ville ou à l'extérieur du pays ou en s'appuyant sur les réseaux de solidarité. Le recours fréquent à ces stratégies de survie a, à la longue, entamé le potentiel de récupération des ménages à l'issue des crises économiques. Pendant les périodes de sécheresses, de nombreux ménages ont vendu ou perdu la majeure partie de leur bétail. Ils ont dû se sédentariser et s'adapter à de nouveaux modes de production. C'est ce contexte et pour faire face à cette situation que le développement de l'irrigation a été engagé avec pour objectif d'offrir des opportunités d'emplois dans le secteur rural et d'améliorer la sécurité alimentaire des populations.

¹⁰ Suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010. FAO, Novembre 1996.

¹¹ Evaluation de la pauvreté en Mauritanie BM 1994

¹² CSA.

II. CADRE MACRO-ECONOMIQUE

14. Les objectifs de politique à moyen terme, qui figurent dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) couvrant la période 1997-99, s'inscrivent dans le prolongement des efforts d'ajustements structurels de l'économie, introduits en 1985 par le Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) pour la période 1985-88 et poursuivis par le Programme de Consolidation et de Relance (PCR) sur la période 1991-93. La politique agricole a été au centre du processus d'ajustement initié dans le cadre de ces programmes. Le Projet d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), finalisé en 1988, a été le pendant agricole du programme macro-économique. Les orientations générales des programmes macro-économiques d'ajustement se sont donc imposées à la politique agricole.

15. A partir de l'adoption du PREF en 1985, des réformes importantes ont été faites pour rétablir un cadre macro-économique favorable à une reprise de la croissance économique. Ces réformes ont porté sur le secteur public : fiscalité, contrôle des dépenses gouvernementales, gestion de la dette publique et réhabilitation du secteur parapublic ; sur l'amélioration de la gestion des ressources ; sur la politique de change ; sur la réforme du secteur bancaire et sur la programmation des investissements. Elles ont également été relayées par des programmes sectoriels visant à développer l'exploitation des ressources et du potentiel sectoriel. Ces politiques économiques ont été complétées par des programmes sectoriels portant sur les secteurs productifs, principalement dans le secteur agricole. Parmi les plus importants, le PASA s'est attaché à combiner des réformes structurelles dans le secteur agricole avec des investissements dans le secteur irrigué, complété par un projet de vulgarisation (PSA) et des interventions dans le domaine de l'élevage.

A. Le Projet d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA)

16. Le PASA s'est attaché à développer une perspective pour le secteur agricole, fondée sur des réformes profondes de la politique agricole. Pratiquement tous les aspects de cette politique ont été passés en revue et réorientés. La composante investissement a eu pour objectif d'accroître les revenus des exploitants à travers non seulement une amélioration des infrastructures hydrauliques et l'extension des superficies irriguées (Foum-Gleïta, R'Kiz, Maghama, Gouère, extension du périmètre du Gorgol), mais aussi des réalisations en matière de recherche vulgarisation et le développement d'infrastructures d'appui. Au-delà des investissements, le PASA a permis une modification profonde de l'environnement institutionnel du secteur rural. En particulier : i) l'Etat s'est désengagé de la filière céréalière pour laisser sa place aux opérateurs privés et les prix ont été libéralisés ; ii) une structure mutualiste de crédit agricole a été mise en place qui gère son portefeuille avec rigueur et atteint aujourd'hui des taux de recouvrement annuels convenables (90%) malgré un nombre de clients restreint au tiers du nombre initial ; iii) au niveau institutionnel et réglementaire, les bases essentielles ont été validées sur le plan foncier et, suivant les régions, la régularisation est soit achevée soit en cours ; iv) le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement a été réorganisé et décentralisé et une capacité de planification a été créée ; v) la SONADER, agence chargée du développement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, a été restructurée, ses charges salariales ont été fortement allégées, sa gestion a été assainie et son financement se fera dorénavant sur la base des rémunérations de ses prestations de service pour le compte d'une clientèle diversifiée ; vi) la recherche et la vulgarisation ont été redéfinies dans le cadre d'un Plan National de la Recherche Agronomique (PNRA) et dans le PSA (Projet des Services Agricoles) ; vii) concernant le volet élevage, ses principaux résultats se situent dans la structuration professionnelle du secteur ; les organisations agro-pastorales créées sont aujourd'hui responsabilisées dans la gestion des pâturages et associées à l'élaboration des politiques et actions ; viii) le volet environnemental est resté au niveau de l'accroissement des connaissances et de l'amélioration des capacités institutionnelles.

17. Le PASA s'est donc traduit par la mise en place des fondements d'une politique de libéralisation et de développement durable de l'activité agricole. Cette libéralisation s'est concrétisée par le désengagement de l'Etat de la commercialisation et la mise en place d'un système de protection à la

frontière de la production nationale. Ce mécanisme, qui a porté ses fruits, a été simplifié dans son application. En ce qui concerne les investissements publics, une politique de recouvrement des frais d'exploitation et d'entretien a été instaurée, parallèlement à la mise en place du crédit. Des progrès restent néanmoins à faire, notamment pour que les organisations d'exploitants puissent assumer leurs responsabilités. Si le secteur dit collectif peine à entrer dans une logique économique, les résultats en matière de développement du secteur privé sont plus probants. La sécurisation des investissements opérée par le PASA a suscité le développement d'exploitations agricoles de grandes tailles sur fonds privés. De nouvelles techniques d'irrigation se développent dans une perspective de diversification, notamment pour la production de fourrages.

18. Il convient, toutefois, de souligner que le PASA a surtout eu un caractère institutionnel et ne saurait constituer un programme de développement national. Fortement concentré sur le secteur irrigué, le redressement obtenu reste fragile et doit être considéré comme une première étape dans un processus à plus long terme englobant l'ensemble des filières agricoles et l'environnement. Les politiques doivent s'adapter aux contraintes du monde rural en intégrant les nouvelles données internationales liées à la libéralisation des échanges. C'est pourquoi, il a été envisagé de le conforter rapidement en traitant les problèmes liés aux trois grands ensembles écologiques du pays (l'agriculture irriguée avec le PDIAIM, la zone pluviale avec le PGRNP, la zone désertique avec le projet Oasis) et des types d'intervention par filière de production ou par fonction.

B. DCPE : Orientations économiques pour la période 1997-1999

19. Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) s'inscrit dans la continuité de la politique antérieure visant à redresser les déséquilibres macro-économiques et à éliminer les obstacles structurels à une croissance économique pour créer des emplois et réduire la pauvreté. Il s'appuie sur les résultats obtenus par le PCR en termes de stabilisation macro-économique et de croissance tirée par le secteur privé. Les éléments clés du programme visent à : i) atteindre une croissance annuelle de 5.1% ; ii) stabiliser l'inflation autour de 4.5% ; iii) réduire le déficit du compte courant externe de 9.7% en 1996 à 4.5% en 1999 ; iv) accroître les réserves de la Banque Centrale de 2.6 mois d'importations en 1996 à 6.2 mois en 1999. Ces objectifs financiers s'appuient sur une consolidation des politiques fiscales et monétaires et des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité de l'économie favorables à une croissance forte du secteur privé. Les grands axes de ces réformes sont : i) renforcement de la libéralisation du marché national des changes ; ii) réforme du système de taxation et amélioration de l'efficacité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ; iii) amélioration de l'efficacité du secteur public ; iv) consolidation et expansion de l'intermédiation financière ; v) réforme du cadre réglementaire et judiciaire ; vi) renforcement de la surveillance et amélioration de l'efficacité du secteur de la pêche, et vii) développement des services et des infrastructures de base.

C. Engagements dans le cadre de l'OMC

20. L'accord agricole comprend trois volets principaux : accès au marché, soutien interne et subventions à l'exportation. Pour l'accès au marché, les principales mesures sont : i) la transformation des barrières non-tarifaires en droits de douane simples; ii) la consolidation des droits de douanes à des taux plafonds : base de réduction progressive; iii) la réduction des droits de douane de 24% sur dix pour les pays en développement. Les Pays les Moins Avancés n'ont pas d'obligation en la matière. En ce qui concerne le soutien interne, les aides non soumises à réduction sont, d'un côté, les services de caractère général tels que la recherche, la formation, la lutte contre les parasites, les infrastructures de services, et d'un autre côté, la détention de stocks publics, l'aide alimentaire et les versements directs aux agriculteurs s'ils ne sont pas liés aux résultats de la production. Les mesures globales de soutien doivent diminuer de 13.3% sur dix ans pour les Pays en Voie de Développement (PVD). Cependant, les aides à l'investissement agricole, les subventions aux intrants pour les agriculteurs à faible revenu ne sont pas soumises à réduction. Enfin, l'accès au marché se trouve facilité par la réduction des subventions à

l'exportation des pays développés de 36% sur dix ans. Pour les PVD, les aides à la commercialisation et au transport ne sont pas concernées.

21. L'offre mauritanienne est présentée dans le tableau suivant qui montre que pour les produits stratégiques (riz, produits animaux et laitiers), la réforme tarifaire en cours, décrite ci-après, assure un démantèlement des barrières tarifaires plus rapide que celui des accords de Marrakech.

Tableau 3 : Engagements de la RIM à l'OMC

CHAPITRES DE LA NOMENCLATURE HARMONISÉE ET LIBELLES	Taux consolidé du droit ad valorem	Autres droits
Chapitre 02 : VIANDES ET ABATS COMESTIBLES	50%	15%
Chapitre 04 : LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE ;	30%	15%
Chapitre 05 : AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NDNCA	30%	15%
Chapitre 06 : PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE	50%	15%
Chapitre 07 : LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	50%	15%
Chapitre 08 : FRUITS COMESTIBLES ; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	30%	15%
Chapitre 09 : CAFE, THE, MATE ET EPICES	75%	15%
Chapitre 10 : CEREALES	75%	15%
Chapitre 11 : PRODUITS DE LA MINOTERIE : MALT ; AMIDONS ET FECULES	30%	15%
Chapitre 13 : GOMMES, RESINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VEGETAUX	30%	15%
Chapitre 15 : GRAISSÉS ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES ;	30%	15%
Chapitre 16 : PREPARATIONS DE VIANDES, DE POISSONS OU DE CRUSTACES, DE MOLLUSQUES	30%	15%
Chapitre 17 : SUCRES ET SUCRERIES	50%	15%
Chapitre 21 : PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	30%	15%
Chapitre 22 : BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	75%	15%
Chapitre 23 : RESIDUS ET DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ; ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	30%	15%
Chapitre 24 : TABACS ET SUCCEDANES DE TABAC FABRIQUES	75%	15%

D. Réforme tarifaire

21. Une réforme tarifaire a été engagée sur trois ans, à compter du 1er janvier 1997, avec un rythme de démantèlement important (5% par an). En effet, durant une première phase (1997) sont prévus : un passage de quatre à trois régimes tarifaires ; le nombre de catégories applicables sur le régime fiscal passera de 33 à 5 ; le taux maximum de protection effective passera de 45 à 35%. Durant les phases suivantes (1998-99), le nombre de catégories applicables au régime fiscal sera réduit à 4 puis à 3 ; le taux maximum de prélèvement tarifaire passera à 30%, puis à 20/25% au bout des trois ans. Des mesures de taxation domestiques seront introduites dans les budgets 1998 et 1999, qui incluront des réductions des exemptions des taxes à l'importation pour les entreprises. Au titre de l'année 1998, un nouveau système de tarification à la frontière est appliqué. Les taux, à l'importation et à l'exportation, pour les principaux produits et intrants agricoles, sont donnés aux tableaux 4 et 5 ci-après.

Tableau 4 : Tarification à la frontière appliquée aux importations¹³

DESIGNATION DES PRODUITS	DD	DF	TST	TVA	IMF	Total
Viandes et abats comestibles	3	22	3	14	4	53.40
Lait et Produits de la laiterie						
- Lait complet frais	0	10	3	5	4	23.17
- Lait concentré liquide ou pâteux	0	0	3	14	4	21.54
- Lait en poudre ou en granules	0	10	3	5	4	23.17
- Yoghourt naturel	5	22	3	14	4	53.40
Pommes de terre, fraîches ou réfrigérées	5	10	3	14	4	39.24
Légumes divers (tomate, choux, laitue, oignon, ...)						
- du 1er janvier au 30 avril	5	22	3	14	4	50.70
- du 1er Mai au 31 décembre	5	10	3	5	4	30.24
Dattes, fraîches ou sèches	5	5	3	14	4	33.34
Tous autres fruits comestibles	5	22	3	14	4	53.40
Céréales						
- Froment (blé), dur et tendre	0	0	3	5	4	8.15
- Maïs, frais ou réfrigéré	0	22	3	5	4	38.50
- Riz semi-blanchi ou blanchi, poli ou glacé	5	22	3	14	4	53.40
- Riz en brisures	0	22	3	14	4	47.50
- Mil et sorgho	0	0	3	14	4	21.54
Produits pharmaceutiques à usage vétérinaire	0	0	3	5	4	12.27
Engrais	0	5	3	5	4	17.72
Emballages en papier ou carton						
- singularisés	5	10	0	14	4	29.80
- non singularisés	5	22	3	14	4	53.30

DD = Droit de douane. DF = Droit fiscal. TST = Taxe statistique, TVA = Taxe sur la valeur ajoutée.

IMF = Impôt minimum forfaitaire.

Tableau 5 : Tarification à la frontière appliquée aux exportations¹⁴

DESIGNATION DES PRODUITS	DFS ¹⁵	TST	IMF
Animaux vivants			
- Bovins	300	3	2
- Ovins	120	3	2
- Caprins	120	3	2
- Camelins	400	3	2
- Coqs et poules	50	3	2

22. Pour le secteur agricole, l'innovation majeure de la réforme tarifaire de 1997 a été la suppression de la mercuriale. En effet, dans le prolongement des orientations définies dans le cadre du PASA, l'Etat a commencé, dès 1989, à se désengager des activités directement productives et a décidé d'accroître la protection de la production nationale du riz en substituant au droit spécifique de 5 UM/kg une taxe de 45% sur la valeur CAF des importations. Avec le désengagement de l'Etat des activités de transformation et de commercialisation, la libéralisation des prix et la suppression du monopole de la Sonimex, ce système, dès la fin de l'année 1990, est devenu insuffisant pour soutenir la production nationale de riz. C'est pourquoi, il a été décidé, en 1991, d'instaurer un droit d'importation de 45% sur la base d'une valeur mercuriale supérieure au prix CAF du riz portant ce taux de protection effective à plus de 100%. Le mode de tarification susmentionné avait pour objectif d'assurer une protection croissante de la production de riz en diminuant l'impact des fluctuations des cours mondiaux sur les prix

¹³ Direction Générale des Douanes, Loi des Finances 1998.

¹⁴ Direction Générale des Douanes, Tarif SYDONIA du 14/01/1997.

¹⁵ DFS (Droit fiscal spécial) perçu par tête

à la consommation. La valeur mercuriale devait être révisée chaque trimestre et cette opération fut effectivement réalisée jusqu'à la dévaluation de l'Ouguiya à la fin de 1992. Depuis cette date et jusqu'à sa suppression par la Loi des Finances de 1997, la valeur mercuriale n'a été modifiée qu'à deux reprises. Un système de protection similaire a été institué en 1992 pour le blé (25% de la valeur mercuriale) mais ne fut pas appliqué.

III. PART DU SECTEUR RURAL DANS L'ECONOMIE

23. La structure du PIB du pays montre l'importance des ressources naturelles. La contribution du secteur rural (hors pêche artisanale) à la formation du PIB (à prix constants de 1985) a été de 20% durant la période 1991-1996. En moyenne, sur cette période, la croissance du secteur rural était de 4,2% par an. Même si sa contribution au PIB demeure limitée, l'agriculture connaît, sur la période, un taux de croissance annuel moyen (10,3%) supérieur à l'ensemble des autres secteurs excepté celui de la pêche artisanale. Les deux tableaux suivants (6 et 7) présentent l'évolution du PIB par genre d'activité économique (à prix constants de 1985) et les taux de croissance annuels moyens de ces activités.

Tableau 6 : Décomposition du P.I.B. par genre d'activité économique¹⁶

Millions UM – Prix constants 1985	1991	1992	1993	1994	1995	1996
1. SECTEUR PRIMAIRE	12.547	12.862	14.561	15.193	16.105	15.913
1.1 Agriculture	2.347	2.289	3.596	4.016	4.442	3.833
1.2 Elevage	9.739	9.993	10.322	10.611	10.908	11.279
1.3 Pêche artisanale	461	580	643	566	755	801
2. INDUSTRIE EXTRACTIVE	7.664	6.054	9.322	11.000	11.572	10.565
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	5.771	6.555	7.290	5.469	6.018	6.592
3.1 Industrie de pêche	3.524	4.011	4.653	3.052	3.571	4.007
3.2 Autres industries manufacturières	2.247	2.404	2.490	2.273	2.296	2.420
3.3 Artisanat	131	140	147	144	151	165
4. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3.554	4.393	3.821	4.470	4.836	4.667
5. TRANSPORT TELECOMMUNICATIONS	3.783	4.078	4.150	4.300	4.493	4.758
6. COMMERCE, RESTAURANTS, HOTELS	7.911	8.315	8.564	9.249	9.900	11.533
7. AUTRES SERVICES	3.235	3.338	3.415	3.503	3.651	4.210
8. TOTAL BRANCHES ACTIVES MARCHANDES	44.465	45.595	51.123	53.184	56.575	58.238
9. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	10.319	10.319	10.319	10.319	10.525	10.870
10. P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	54.784	55.914	61.442	65.503	67.100	69.108
11. IMPOTS INDIRECTS NETS DE SUBVENTIONS	5.540	5.674	6.128	6.924	7.263	7.628
12. P.I.B. AU PRIX DU MARCHE	60.324	61.588	67.570	70.427	74.363	76.736

Tableau 7 : Taux de croissance annuel moyen des secteurs d'activité (1991-1996)

SECTEURS D'ACTIVITE	Taux de croissance annuel des activités
Agriculture	10,3 %
Elevage	3,0 %
Pêche artisanale	11,7 %
Industrie extractive	6,6 %
Industrie de pêche	2,6 %
Autres industries manufacturières	1,5 %
Artisanat	4,7 %
Bâtiment et Travaux publics	5,6 %
Transport et Télécommunications	4,7 %
Commerce, Restaurants, Hôtels	7,8 %
Autres Services	5,4 %

¹⁶ Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques 1995, ONS, Mai 1996 (ONS pour l'année 1996).

A. Emploi

24. Evaluée sur la base du recensement de 1988, la population active était estimée à 581.000 personnes dont 60% de ruraux. Entre les recensements de 1977 et 1988, cette population a connu une progression de 35%, largement imputable à la dynamique démographique de la population et à une plus grande activité des femmes ; celle-ci ayant progressé de 78% sur la période. Il ressort des travaux d'extrapolation que cette population était de 678.000 personnes en 1995 et qu'elle passera à 788.000 personnes en l'an 2000, soit un taux moyen de croissance de 3% par an¹⁷. En dépit de la croissance très rapide de l'urbanisation dans le pays, le milieu rural sédentaire et nomade continue donc d'abriter la majorité de la population active. Pour l'essentiel, l'emploi rural concerne l'activité agricole, mais aussi l'élevage, la pêche, le commerce, les activités de service et l'artisanat. S'il n'est pas réductible à l'emploi agricole, celui-ci reste, cependant, largement dominant (56,6% en milieu sédentaire) et ce sous sa forme traditionnelle, l'agriculture de type moderne n'existant que dans le cadre du secteur irrigué localisé dans la Vallée et essentiellement au Trarza. Sur la base des temps normatifs de travaux dans l'agriculture et de la taille du troupeau dans l'élevage, l'évaluation des emplois directs permet d'estimer les emplois à plein temps (cf. tableaux 6 et 7 ci-après) à 79.000 soit 11,6% de la population active. Cette évaluation rend peu compte de la pluriactivité, du sous-emploi saisonnier et du caractère familial de l'activité agricole. L'évaluation des emplois induits n'est pas réalisable en l'absence de données et d'enquêtes spécifiques.

Tableau 8: Evaluation des emplois directs à plein temps dans l'agriculture sur la base des temps de travaux/ha campagne 1996/97 (hors Diéri)¹⁸

	Surface	Homme/jour	Total Ho/J	Emploi 240j/an	Coût unitaire/j	Valeur emploi
Irrigué riz dont :	17.425				300	351.798.900
1) Collectif	5.211	143	745.173	3.105		223.551.900
2) Privé	12.214	35	427.490	1.781		128.247.000
Irrigué maïs/sor	3.121	103	321.463	1.339	300	96.438.900
Walo/décru	34.263	103	3.529.089	14.704	300	1.058.726.700
Maraîchage	2.500	152	380.000	1.583	300	114.000.000
Fruitier	300	150	45.000	187	300	13.500.000
Total			5.448.215	22.699	300	1.634.464.500

Tableau 9 :Evaluation des emplois directs dans l'élevage sur la base du cheptel au 31/12/96

	Effectif	Homme/troupeau	Emplois annuels
Bovins	1.081.000	1/100	10.810
Camelins	1.114.000	1/100	11.140
Ovins/caprins	10.332.000	1/300	34.440
Total			56.390

25. L'expansion de l'emploi demeure limitée par de multiples contraintes. Celles-ci tiennent, non seulement à la saisonnalité marquée de l'activité agricole qui réduit la création d'emplois permanents, mais aussi à la faiblesse des rendements, au problème de l'enclavement, au manque de professionnalisme des opérateurs qui freinent la politique de désengagement de l'Etat et au financement du secteur qui reste partiel. Il convient aussi de constater que l'emploi rural est encore fortement empreint de paternalisme, séquelle d'un certain nombre de pratiques sociales et de politiques étatiques ayant laissé peu de place à l'esprit d'entreprise.

¹⁷ L'emploi en Mauritanie : un état des lieux, Direction de l'Emploi/MFPTJS, janvier 1996.

¹⁸ Source PDIAIM/CPSE SONADER

B. Echanges agricoles

26. L'économie mauritanienne est une économie très ouverte et donc fortement sensible aux fluctuations des prix et de la demande sur le marché mondial. L'indicateur d'ouverture de l'économie, mesuré à travers le rapport des exportations plus importations sur le PIB, était de 76,8% en 1994, 94% en 1995 et 88,5% en 1996. Les exportations FOB, en valeur, ont pratiquement doublé de 1992 à 1996. Elles ont représenté 40,8% du PIB marchand (à prix courants) en 1994, 47,2% en 1995 et 42,9% en 1996. Les importations (CAF), quant à elles, ont constitué 36% du PIB marchand (à prix courants) en 1994, 46,7% en 1995 et 42,9% en 1996¹⁹. La croissance des échanges commerciaux pour la période 1992-96 et l'évolution de la balance commerciale ressortent du tableau ci-après :

Tableau 10 : Evolution du commerce extérieur de 1992 à 1996 (en millions d'UM)²⁰

	1992	1993	1994	1995	1996
Exportations	37.019	51.109	50.710	64.815	67.431
Importations	35.362	53.749	44.694	64.144	63.485
Solde	1.657	- 2.640	6.016	671	3.946
Taux de couverture	104,7	95,1	113,5	101,0	106,2

27. Il y a à signaler qu'au cours des dix dernières années, les termes de l'échange du pays ont baissé d'environ 12% correspondant à une diminution de 0,6% du PIB par an²¹. Les échanges extérieurs de la Mauritanie sont essentiellement polarisés sur l'Union Européenne (40% des exportations et 58% des importations en 1995 et 1996) et le Japon (22% des exportations)²². Les importations (CAF) de produits alimentaires, y compris les aides et dons, ont progressé de plus de 21,26% en valeur entre 1995 et 1996 (tableau 5 ci-après). Les produits qui ont connu la plus forte hausse en valeur sont le thé (84%), le riz (96%) et le blé (30,2%). Par contre, une baisse significative a été enregistrée pour les huiles et le lait, respectivement 10% et 31% en valeur²³. La hausse des importations de riz enregistrée en 1996, qui s'est poursuivie en 1997 malgré l'augmentation de la production nationale, semble avoir découlé d'un ensemble de facteurs significatifs, en particulier de la faiblesse structurelle du Pool des importateurs de riz chargé de régulariser les importations et d'assurer la commercialisation de la production nationale : i) une surestimation des besoins nationaux en riz à l'occasion de la répartition des quantités et quotités à importer par les membres du Pool pour l'année 1997; ii) l'apparition sur le marché d'une nouvelle qualité de riz (fragrant parfumé) très prisée par les consommateurs; iii) la régularisation de certaines importations en dehors des procédures du Pool. Ces trois facteurs sont en interaction avec l'évolution du prix mondial du riz, la réforme tarifaire des droits et taxes à l'importation de 1997, la récente libéralisation du régime des changes et la disparition du système de licences d'importation. Plus fondamentalement, la déstabilisation du marché est largement imputable à l'inexistence de tout mécanisme de contrôle quantitatif des importations.

¹⁹ Statistiques du commerce extérieur, ONS, Septembre 1997.

²⁰ **Statistiques du commerce extérieur, ONS, Septembre 1997.**

²¹ Mémoire du Président de l'IDA aux Administrateurs concernant la stratégie d'aide du Groupe de la Banque Mondiale à la République Islamique de Mauritanie, 21 mai 1997.

²² Statistiques du commerce extérieur, ONS, Septembre 1997.

²³ Statistiques du commerce extérieur, ONS, septembre 1997

Tableau 11 : Importations de produits alimentaires (1995 - 1996) ²⁴ (y compris aides et dons) (valeurs en millions d'UM, quantités en tonnes)

PRODUITS	1995		1996		variation (en %)	
	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité
Riz	1.346	46.000	2.648	66.000	96,7	43,5
Blé	1.023	26.000	1.332	44.000	30,2	69,2
Farine	2.546	67.000	2.913	57.000	14,4	- 14,9
Lait	1.927	13.000	1.784	9.000	- 7,4	- 30,8
Huiles	1.257	16.000	1.133	12.000	- 9,9	- 25,0
Sucre	3.118	69.000	3.203	58.000	2,7	- 15,9
Thé	326	1.000	600	3.000	84,0	200,0
Total	11.543	238.000	13.613	249.000	17,9	4,6

28. Les exportations (FOB) des produits agricoles, quant à elles, sont essentiellement constituées d'animaux sur pied (pour lesquels aucune donnée statistique n'est disponible) et de quantités modestes, depuis 1995, de produits de l'agriculture irriguée (gombo, haricot vert) pour une valeur de 65 millions d'UM.

²⁴ Statistiques du commerce extérieur, ONS, septembre 1997

CHAPITRE 2

DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL

IV. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

29. Le secteur rural, en Mauritanie, est largement tributaire de la situation géographique du pays. Les terres arables ne représentent que 502.000 ha dont 137.400 ha irrigables comme il ressort du tableau suivant.

Tableau 12 : Potentialités en terres de la Mauritanie²⁵

	Surface totale	Potentialités agricoles				Sylvo-pastoral	Forêts classées	Autres
Région		Pluviales	Décruées	Oasis	Irriguées			
	km²	en milliers d'hectares						
District Nouakchott	120	-	-	-	-	-	-	12
Hodh El Chargui	182.700	70	8,0	-	-	3.500	-	14.692
Hodh El Gharbi	53.400	42	16,0	0,5	-	3.000	1,5	2.280
Assaba	36.600	15	8,5	1,5	-	2.500	16,0	1.119
Gorgol	13.600	25	25,0	-	38,3	1.100	4,5	167
Brakna	33.000	13	19,1	-	49,7	1.300	9,0	1.909
Trarza	67.800	-	18,0	-	47,3	1.000	8,5	5.706
Adrar	215.300	-	28,0	2,0	-	-	-	21.500
DakhletNouadhibou	17.800	-	-	-	-	-	-	1.780
Tagant	95.200	-	12,5	1,5	-	700	6,0	8.800
Guidimakha	10.300	55	4,0	-	2,1	700	2,5	266
Tiris Zemmour	258.580	-	-	-	-	-	-	25.858
Inchiri	46.300	-	-	-	-	-	-	4.630
RIM	1.030.700	220	139,1	5,5	137,4	13.800	48,0	88.719

30. Une telle répartition des terres explique la place prédominante de l'élevage dans la formation du PIB. La production agricole pluviale dépend crucialement de la pluviométrie qui, seule, permet l'emblavure des terres arables disponibles, ce qui explique la variation inter-annuelle des superficies cultivées. Par contre, du fait de la maîtrise de l'eau dans le secteur irrigué, les productions et les emblavures ne dépendent pas des facteurs climatiques mais plutôt des facteurs économiques ou techniques.

A. PRODUCTIONS ANIMALES

1. Effectifs et productions

31. L'élevage Mauritanien est de type extensif. En égard à la faiblesse des Services statistiques, les effectifs et les productions du cheptel ne peuvent être qu'estimés. Les estimations, pour l'année 1996, sont résumées dans le tableau ci après:

²⁵ Mauritanie - Rapport de préparation du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale, FAO/CP, Août 1995.

Tableau 13 : Effectifs et productions du cheptel²⁶

	Effectifs au 31/12/1996		Productions estimées en 1996		
	Totaux	Per capita	Viandes rouges	Lait	Cuirs et peaux ²⁷
Bovins	1.081.000	0,47	16.215 tonnes	130.368 tonnes	108.100 unités
Camelins	1.114.000	0,48	18.046 tonnes	201.522 tonnes	100.260 unités
Petits ruminants	10.332.000	4,40	38.745 tonnes	30.996 tonnes	2.583.000 unités
Espèces			73.006 t E.C.	362.886 t E.C.	
Volailles :			Viandes blanches	Œufs (unités)	
- traditionnelles	2.000.000	0,87			
- hors sol.	200.000	0,08			
Total volailles	2.200.000	0,96	2.420 tonnes	17.500.000	

Les effectifs augmentent d'année en année et l'on note une forte croissance des petits ruminants. L'ensemble des herbivores (en ajoutant 250.000 asins et 63.000 équins) donne un total estimé à 3.532.640 d'UBT (Unité Bétail Tropical), soit **1,55 UBT/habitant** (population estimée à 2.277.766 personnes en 1996). Ce rapport est le plus élevé de toute la sous-région.

2. Répartition géographique

32. En fonction des caractéristiques agro-écologiques du territoire national, l'on distingue deux grandes zones d'élevage. Le sud-est du pays (Wilayas du Hodh el Chargui, du Hodh el Gharbi et de l'Assaba) est la région d'élevage la plus importante, puisqu'elle possède 64 % du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin-caprin et 40% du cheptel camelin. C'est cette zone qui assure l'approvisionnement de la capitale et des villes du nord. Le sud-ouest (Wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol), avec 25% du cheptel bovin, 38% du cheptel ovin-caprin et 19% du cheptel camelin dont les excédents de production alimentent essentiellement les marchés extérieurs. En fonction des espèces, les différences suivantes sont notées: i) Le troupeau bovin est cantonné essentiellement sur la partie du territoire comprise entre l'isohyète 200 mm et la frontière sud du pays. La densité du cheptel bovin est surtout forte dans l'est et le centre-sud où elle atteint 5 têtes au km². Cette densité diminue progressivement en remontant vers le nord du territoire : 3 têtes environ au km² au sud de l'isohyète 300 mm, 1 tête au km² entre les isohyètes 300 et 200 mm. ii) Le cheptel ovin-caprin est pratiquement dispersé sur tout le territoire, sa grande rusticité lui permettant de s'implanter partout. Les plus fortes densités se rencontrent toutefois dans le sud des régions du sud-est du pays (plus de 13 têtes au km²). iii) Le troupeau camelin nomadise pour la plus grande part au nord de l'isohyète 400 mm et fréquente peu les régions méridionales par crainte de la trypanosomiose. Du fait de l'existence, sur la côte, de pâturages salés très appréciés par les chameaux, les plus fortes densités se situent à l'ouest de la Mauritanie, dans la région du Trarza et de l'Inchiri.

3. Systèmes de production

33. L'élevage est pratiqué essentiellement dans une zone à climat sahélien qui couvre le sud du pays entre le 15ème et le 18ème parallèle nord. Il est dans la majorité des cas de type extensif mais on assiste, depuis quelques années, à une évolution vers d'autres formes. Concernant **l'élevage extensif**, pendant la saison des pluies, le cheptel est rassemblé le plus au nord possible dans les limites de la disponibilité de l'eau et des pâturages. A la fin de la saison des pluies la transhumance vers le sud commence par des routes presque immuables. Cette descente se fait aussi lentement que possible en utilisant les mares et les nappes phréatiques temporaires. Au début de la saison sèche, le cheptel se trouve rassemblé autour des points d'eau permanents et utilise la paille, qui devient rapidement insuffisante tant en quantité qu'en qualité, et la transhumance reprend dans le sens inverse dès les premières pluies. Sa vitesse est alors conditionnée par le rythme des précipitations. Les qualités de cet élevage tiennent notamment aux

²⁶ DRAP, 1997.

²⁷ Le potentiel exploitable des cuirs et peaux est estimé à partir d'animaux abattus pour la consommation en Mauritanie, soit 56% du total des bovins commercialisés, 79% des petits ruminants et 70% des camelins.

capacités des éleveurs à maintenir leurs animaux en bon état, à la bonne valeur fourragère des pâturages de saison de pluie, à la rotation des pâturages, qui évite les carences alimentaires et coupe le cycle des parasitoses, et à la production d'un animal très résistant. **L'élevage sédentaire** est surtout pratiqué dans la Vallée. Dans ce système d'élevage associé à l'agriculture, la transhumance est pratiquée sur de courtes distances et seulement pendant la saison culturale. Les animaux rentrent pour pâturer les chaumes après la moisson et les troupeaux sont de taille réduite. Pour répondre à une demande forte de lait dans les centres urbains, un **élevage péri-urbain** s'est développé aux alentours des grandes villes, ceci grâce à un investissement quotidien en eau d'abreuvement, aliments concentrés, en l'est et en main-d'œuvre. Afin de couvrir les besoins des unités de conditionnement de lait (Nouakchott, Kiffa, Aïoun), ce système s'étend actuellement aux axes routiers. L'aviculture moderne, pratiquée dans les centres urbains, entre dans ce cadre. Elle consiste essentiellement à commander des poussins en Europe et à les élever sur place avec des méthodes d'alimentation intensives.

B. PRODUCTIONS VEGETALES

1. Potentiel

34. Les potentialités de l'agriculture pluviale sont étroitement liées à la pluviométrie et peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Elles peuvent atteindre 220.000 ha en année de bonne pluviométrie à 50.000 ha en année de pluviométrie fortement déficitaire (voir tableau 10 ci-avant). Le potentiel est de 139.100 ha en décrue dont 50% sont des terres inondables, 137.400 ha de terres irrigables, 5.500 ha d'oasis réparties entre les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh El Charghi.

2. Systèmes de production

35. Il existe cinq systèmes de production végétale en Mauritanie : i) la culture pluviale (diéri), ii) la culture derrière barrages et de bas fonds, iii) la culture de décrue (walo), iv) la culture oasienne.

Tableau 14 : Superficies (en ha) et productions brutes céréalières (en tonnes) selon les typologies de culture²⁸

CAM-PAGNES	DIERI		WALO		BAS-FONDS		DECRUE SONADER		IRRIGUE SORGHO-MAIS		IRRIGUE RIZ		TOTAL	
	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.
1985/86	80700	55400	24500	21770	15100	10780	nd	nd	nd	nd	nd	nd	127800	95450
1986/87	72200	65500	38700	27000	21300	16900	nd	nd	1200	1700	6600	33000	140000	144100
1987/88	107827	87829	24080	16811	14371	11291	11050	7735	604	1347	11291	50915	169223	175928
1988/89	101248	55932	24088	21999	53978	35664	8350	6680	1090	2440	12230	50949	200984	173664
1989/90	98791	63610	22217	18383	45140	32011	12250	12690	509	1048	13653	55067	192560	182809
1990/91	68367	27455	7365	5889	14071	6745	11457	9016	1190	2572	15551	51796	118001	103473
1991/92	79632	28817	14337	9904	38650	18116	7700	5390	nd	nd	14818	41678	155137	103905
1992/93	56831	22645	11612	8800	24006	12693	5000	7696	1845	2993	12721	50719	112015	105554
1993/94	117480	61287	15595	10146	32648	20041	11100	16649	1367	1703	19758	64925	197948	174755
1994/95	183420	94124	24720	19432	39870	28146	5000	4000	1000	1400	16570	45400	270580	192502
1995/96	151057	76981	34405	37124	66656	46247	4124	4824	1468	1811	13418	52813	271145	219805
1996/97	137401	34715	15940	5408	14069	4100	4254	6381	3121	4086	17425	66748	192210	121438

²⁸ MDRE/SISAAR, 1997 nd = donnée non disponible.

a) Diéri

36. C'est un système de production extensif qui se pratique en zone sablonneuse ou "diéri". Les superficies cultivées varient considérablement en fonction de la pluviométrie. Au cours de la période 1986 - 1996, ces superficies, cultivées pour l'essentiel en céréales, ont fluctué entre un minimum de 56.831 ha en 1992/93 et un maxima de 183.420 ha en 1994/95. Les spéculations pratiquées sont le sorgho et le mil, mais il y a aussi des cultures de diversification ou des cultures associées (niébé, pastèques, oseille de Guinée, etc.). Les rendements moyens sur la période ont été de 547 kg/ha avec des variations, selon les années, qui peuvent dépasser les 50%. La production en diéri dépend exclusivement de la pluviométrie et demeure donc très aléatoire.

b) Barrages - bas fonds

37. Ce système de production est principalement fondé sur l'aménagement de barrages, digues et diguettes dans les zones à faible pluviométrie disposant d'une topographie favorable. Au cours de la période 1985/86 à 1996/97, les superficies cultivées en céréales ont considérablement varié en fonction de la pluviométrie et ont oscillé entre un minimum de 14.069 ha en 1996/97 et un maxima de 66.656 ha en 1995/96. Dans la même période, le rendement moyen s'établit à 744 kg/ha, avec des fluctuations comprises entre 300 et près de 800 kg/ha. En raison de la maîtrise partielle de l'eau, ce système, bien que dépendant de la pluviométrie, est moins aléatoire que le "Diéri".

c) Walo - décrue contrôlée

38. Ce système de production se fonde sur l'exploitation des zones inondables par la crue du fleuve Sénégal, ses affluents et ses défluent. L'inondation peut être naturelle (décrue naturelle) ou contrôlée (décrue contrôlée). Les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986-1996 entre un minimum de 7.365 ha en 1990/91 et un maxima de 38.700 ha en 1986/87. Dans la même période, le rendement moyen était de 763 kg/ha avec, toutefois, des fluctuations comprises entre 362 kg/ha et 1.079 kg/ha. Les spéculations céréalières pratiquées sont le sorgho et le maïs. Ce système est aujourd'hui dominé par le barrage de Manantali, à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle. Cependant, la régulation, qui s'opérera lors de la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali, risque de limiter l'amplitude des crues et les surfaces de décrue.

d) Irrigué

39. Les aménagements sont essentiellement rizicoles, ce n'est que très récemment et sous l'impulsion des privés que de nouvelles techniques d'irrigation se développent : aspersion, goutte à goutte... En termes de taille, la typologie fait ressortir les petits, moyens et grands périmètres. Le mode de gestion fait apparaître, quant à lui, deux catégories d'aménagements : les périmètres collectifs (grands périmètres et périmètres villageois) et les périmètres privés. Historiquement, les périmètres collectifs sont les plus anciens. Ils ont bénéficié d'appuis importants de la puissance publique, jusqu'en 1990/91, date à laquelle l'Etat s'est désengagé de plusieurs fonctions relatives à la production et à la transformation. A ce jour, les aménagements ont concerné une superficie brute de l'ordre de 47.000 ha (40.261 nets) en maîtrise totale d'eau dont, cependant, moins de 20.000 ha sont cultivés chaque année. Ainsi, sur la période 1986/87 à 1996/97, les emblavures annuelles en riz ont oscillé entre 6.600 ha en 1986/87 et 19.758 ha en 1993/94. Les productions annuelles se sont situées entre 33.000 t en 1986/87 et 66.748 t en 1996/97. Quant au rendement moyen sur cette période, il est de 3,785 tonnes à l'hectare, avec un minimum de 2.813 t/ha en 1991/92 et un maxima de 5 t/ha en 1986/87. Concernant la culture en irrigué des autres céréales, également sur la période 1986/87 à 1996/97, elle occupe entre 509 ha (en 1989/90) et 3.121 ha (1996/97), avec un rendement moyen de 1.692 kg/ha (entre 1.234 kg/ha en 1995/96 et 2.238 kg/ha en 1988/89).

40. La répartition par régions est donnée au tableau suivant. Il en ressort que 71% des superficies se

concentrent sur le Trarza, tandis que 18,5 % se situent au Gorgol et 10,5% au Brakna. Le Gorgol compte par contre 63,3% des grands périmètres (contre 27,2% au Trarza et 9,5% au Brakna). 80% des périmètres ont une superficie inférieure à 100 ha.

Tableau 15 : Répartition régionale des périmètres irrigués (en ha)²⁹

Type de périmètre	Région	Trarza	Brakna	Gorgol	Total
Périmètres collectifs dont :		8.603	3.400	7.158	19.161
- Grands périmètres		2.303	800	5.358	8.461
- Petits et Moyens périmètres		6.300	2.600	1.800	10.700
Périmètre privés		20.000	800	300	21.100
Total Général		28.603	4.200	7.458	40.261

Tableau 16 : Taille des périmètres irrigués³⁰

Taille (en ha)	Répartition par taille (ha) (en % des superficies)			Nombre de périmètres		
	< 40	40 à 100	> 100	< 40	40 à 100	> 100
Périmètres privés	17 %	59 %	24 %	268	329	35
Périmètres collectifs (hors grands aménagements)	50 %	37 %	11 %	304	92	8
Total	28 %	52 %	20 %	572	421	43

(1) Les Grands périmètres collectifs

41. Il s'agit de périmètres de 500 à 2.000 ha, pourvus d'une station de pompage ou d'un barrage permettant l'irrigation gravitaire. A l'exception de M'Pourié, ils ont été aménagés par la SONADER qui en assure encore l'encadrement, la gestion et la maintenance des ouvrages collectifs moyennant le paiement d'une redevance annuelle. Les périmètres, exploités en petites parcelles individuelles regroupées selon la maille hydraulique en groupements de producteurs ou coopératives, ont été réalisés sur financements publics (Etat - bailleurs de fonds), sans participation des bénéficiaires. **Leur coût de réalisation est, en général, particulièrement élevé.** Les principaux grands aménagements sont la Ferme de M'Pourié (1.450 ha), le Casier Pilote de Boghé (790 ha), le Périmètre de Foum Gleïta (1950 ha), le Périmètre de Maghama 3 (776 ha), le Périmètre Pilote du Gorgol (PPG I et II, 1888 ha) et le périmètre de R'Kiz irrigué (853 ha).

(2) Les petits et moyens périmètres collectifs

42. Il s'agit de périmètres de 20 à plus d'une centaine d'hectares généralement réalisés par l'Etat sans participation financière des bénéficiaires. Ils sont équipés de motopompes et leur gestion est assurée par un groupement ou une coopérative. Sur ces périmètres, anciens et dont l'aménagement est sommaire, les parcelles individuelles sont de très petite taille (0,2 à 0,5 ha) ne permettant, dans le meilleur des cas, que l'autoconsommation familiale. Ils ont, particulièrement, subi les effets du désengagement de l'Etat.

(3) Les périmètres privés

^{43.} Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont été réalisés à l'initiative et à la charge des exploitants privés qui n'ont reçu, pour ce faire, aucune aide directe de l'Etat. La taille de ces périmètres varie en fonction des moyens financiers dont disposent les opérateurs. La plupart de ces périmètres ont été aménagés au moindre coût, leur conception est donc souvent sommaire et leur durée de vie limitée. Cependant,

²⁹ Enquête SONADER sur les périmètres irrigués, 1994.

³⁰ Enquête SONADER sur les périmètres irrigués, 1994.

certaines grands périmètres privés ont été récemment aménagés de façon plus pérenne. De plus, de nouvelles techniques d'irrigation ont été mises en œuvre dans le Trarza (aspersion par pivot, goutte à goutte) à des fins de diversification. L'essentiel des superficies aménagées depuis 1985 se trouvent concentrées dans cette Wilaya où le développement du secteur a connu un essor remarquable. Le secteur collectif est en revanche dominant dans le Brakna et le Gorgol. Le caractère sommaire de la plupart des aménagements, l'insuffisance de l'entretien et les problèmes de salinité dus à l'inexistence de drains sont responsables d'un taux élevé d'abandon de périmètres. Une enquête réalisée par la SONADER en 1994 estime que la quasi-totalité des périmètres existants est à réhabiliter : 7% des superficies seraient à réaménager totalement, 55% à réhabiliter à un coût compris entre 25 et 75% du coût de l'aménagement et 38% à réhabiliter à un coût inférieur à 25% du coût d'aménagement.

e) Oasis³¹

44. Dans ce secteur, il existait, en 1993, 14.844 exploitations (avec environ 1.870.780 palmiers) disposant d'une superficie moyenne de 32 ares. Ces exploitations sont réparties en 29.699 zéribas d'une superficie moyenne de 16 ares. Le mode d'exploitation, en faire valoir direct, y est très faible (6%). Sur les 31.395 puits existants, l'exhaure se fait soit manuellement (83%), soit par chadouf (0.6%), soit par motopompe (16.4%). La surface occupée par les cultures sous palmeraies est de 244 ha environ. La production était estimée à 23.393 tonnes de dattes, 1.464 t de produits maraîchers et 1.969 t de luzerne. L'Adrar est la principale zone de production : 39% des surfaces en palmiers, plus de la moitié des palmiers et des surfaces cultivées sous palmiers.

Tableau 17 : *Nombre et superficie des oasis mauritaniennes*

	Total	Adrar	Tagant	Assaba	Hodh El Gharbi	Hodh El Gharghi
Nombre d'oasis	218	53	59	61	34	11
Surface totale (ha)	4.751	1.876	913	1.073	705	184

f) Ligneux

45. La production du bois se fait, soit naturellement, soit dans le cadre des reboisements et/ou des mises en défens, avec ou sans enrichissement. Elle est soumise à deux types d'exploitation : i) une exploitation par les ménages ruraux afin de couvrir les besoins locaux. Cette exploitation ne concerne qu'une très petite partie du potentiel ligneux; ii) une exploitation par les charbonniers dont le but est de couvrir les besoins en bois de chauffe des grands centres urbains. Bien que ce type d'exploitation soit soumis à l'autorisation préalable du MDRE (permis de coupe), il constitue une menace pour la préservation de l'environnement et de la bio-diversité du milieu naturel.

g) Fourrages

46. D'une manière générale, la production des fourrages s'opère de façon naturelle à la faveur des pluies d'hivernage. Toutefois, il existe des techniques d'enrichissement des parcours, avec ou sans mise en défens, vulgarisées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets de développement. La disponibilité de l'eau conditionne en réalité l'équilibre et la possibilité d'exploitation des pâturages. La productivité des pâturages (herbacées et ligneux) peut varier de 400 kg à 5.000 kg de matière sèche à l'hectare selon les sols et la disponibilité en eau. Plus de 65% du potentiel en pâturages sont situés dans les deux Hodhs et l'Assaba, le reste étant réparti dans le Gorgol, le Brakna, le Trarza, le Tagant et le Guidimakha.

³¹ Les données sur les palmeraies sont empruntées à l'Annuaire statistique du Projet Oasis, 1993.

C. NIVEAU TECHNOLOGIQUE

47. Trois niveaux technologiques peuvent être distingués :

Traditionnel :	absence d'utilisation à la fois des outils et de nouveaux intrants (engrais chimiques, produits vétérinaires, semences sélectionnées) avec persistance d'une conduite traditionnelle des activités
Intermédiaire :	utilisation régulière des intrants suivants (engrais chimiques, produits vétérinaires, semences sélectionnées)
Moderne :	utilisation plus intensive des intrants déjà cités, avec une fumure raisonnée, emploi de produits phytosanitaires et importation de matériel génétique. Ce mouvement s'accompagne souvent de mécanisation et d'investissements spécialisés.

Le tableau suivant donne une image de la diversité des niveaux technologiques pour les principaux systèmes de production et l'importance relative de chacun d'entre eux est exprimé par une note variant de 1 à 3.

Tableau 18 : Classification des niveaux techniques de production

	Traditionnel	Intermédiaire	Moderne
Riziculture		**	**
Maraîchage	*	**	*
Pluvial	***	*	
Elevage		***	*
Oasis	**	**	
Décrue	***	*	

Des évolutions contrastées apparaissent dans l'adoption et la maîtrise des techniques. La riziculture, d'introduction récente, se partage également en secteur intermédiaire et moderne. L'élevage, quant à lui, a intégré, de manière très rapide, l'utilisation des produits vétérinaires pour améliorer ses performances à partir d'une base de production traditionnelle. De même apparaissent, dans le secteur pluvial et de décrue, les marges de progression et ce par l'extension de paquets technologiques disponibles.

48. Cette présentation ne doit pas toutefois cacher le faible niveau moyen de consommation d'engrais (5 000 tonnes par an) soit 26 kg d'urée (45%) à l'hectare. Les engrais phosphatés potassiques ne sont pratiquement pas utilisés. Ce qui montre encore les marges de progression associées à la vulgarisation d'une fumure raisonnée. La mécanisation, principalement localisée dans le secteur irrigué privé, est pour le moment suffisante :

- 1 moissonneuse batteuse /450 ha irrigué et un tracteur pour 370 ha.
- L'irrigation de la riziculture est assurée actuellement par environ 650 GMP, soit une unité pour 23 ha en moyenne. Dans le domaine des oasis, par contre, 16,4% des puits existants étaient équipés, en 1993, de motopompes (5.000 unités environ). Cela n'est pas sans graves conséquences sur l'état des nappes phréatiques.

D. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

1. *Potentiel des ressources sylvo-pastorales*

49. Les ressources sylvo-pastorales se situent essentiellement au sud de l'isohyète 150 mm. Sur la base de 100.000 km² de steppe sylvo-pastorale dans la zone produisant 7 m³/km²/an, la production ligneuse serait de l'ordre de 700.000 m³ par an en 1991 et couvrirait une superficie de 13.800.000 ha soit 13% du territoire. Cette surface se répartit comme suit : 47% dans les Hodh, 30% dans la vallée du Fleuve, 18% dans l'Assaba et 5% au Tagant. L'ensemble du potentiel représente 6,3 milliards d'unités fourragères correspondant à l'alimentation de 2,5 millions d'unités de bétail tropical. Ces vastes espaces sylvo-pastoraux ne produisent qu'une faible quantité de bois ne dépassant pas 0,04 m³/ha/an. Il existe en Mauritanie 30 forêts classées de superficies très variables (200 à 13.000 ha) couvrant une superficie totale de 48.000 ha entièrement situés dans la Vallée, l'Assaba et le Hodh El Gharbi. Les forêts se sont essentiellement constituées dans les zones inondables de la Vallée, le long du fleuve Sénégal (19 forêts = 22.000 ha) et de son affluent le Karakoro (5 forêts = 2.500 ha dans le Guidimakha). Les autres forêts sont réparties entre l'Assaba (2 forêts = 16.000 ha), le Tagant (3 forêts = 6.000 ha) et le Hodh El Gharbi (1 forêt = 1.500 ha)³². Une grande partie des forêts sont dans une situation de dégradation avancée qui tend à s'accélérer en raison des coupes de bois. Des initiatives sont en cours pour clôturer les forêts et associer les populations à leur gestion (forêt de Gani au Trarza).

2. *Environnement*

50. Les données sur l'environnement en général, sur les ressources naturelles et la dégradation du milieu en Mauritanie, sont fragmentaires, peu fiables et souvent contradictoires. Le matériel cartographique (cartes topographiques et thématiques) est peu nombreux et généralement trop ancien et imprécis. Toute planification et évaluation sérieuses deviennent alors difficiles et approximatives. La dégradation du milieu (désertification) en Mauritanie a notamment trois origines : l'homme, le bétail et la sécheresse. Dans la Vallée, en particulier, l'action de l'homme se traduit par les effets des barrages, des endiguements et du développement de l'agriculture irriguée. Les barrages et endiguements mis en place ont eu des effets sur : (i) la régularisation des débits et la maîtrise des crues, (ii) les fluctuations des conditions hydrologiques, (iii) l'étendue des surfaces inondables et utilisables en cultures de décrue, (iv) l'allongement des durées de submersion, (v) l'importance de la charge en sédiments, (vi) la distribution de la circulation des eaux douces, salées et saumâtres. Le développement de l'agriculture irriguée dans la Vallée a eu pour effet : (i) une consommation accrue de l'espace au détriment des activités traditionnelles et de l'équilibre environnemental (réduction des zones boisées, de parcours,...), (ii) la densification et concentration des peuplements humains, (iii) la mise en œuvre de nouvelles technologies et l'intensification des activités agricoles.

51. La monoculture du riz est à l'origine d'incidences négatives sur l'environnement. L'expansion des aménagements a considérablement porté atteinte à la flore et à la faune de la Vallée et a aggravé certains conflits d'usage en accentuant les difficultés des autres agriculteurs et des éleveurs et en favorisant les maladies hydriques (paludisme, bilharziose, parasitoses intestinales, maladies diarrhéiques, ver de Guinée, etc). Les prédateurs directement liés aux rizières (végétation adventice, insectes phytophages, rongeurs et, avant tout, oiseaux granivores) ont pu se développer d'une façon inquiétante. Le choix de l'irrigation par submersion a des répercussions négatives sur l'environnement en : i) représentant un gaspillage de l'eau, ii) accélérant la détérioration des sols (diminution de la fertilité, salinisation des sols de surface en facilitant la remontée des nappes), iii) favorisant les maladies se développant dans les eaux stagnantes (voir ci-avant). Ces phénomènes sont amplifiés par les insuffisances au niveau du drainage

³² Plan Multisectoriel de Lutte contre la Désertification, MDRE, 1987.

(défaut ou dysfonctionnement de drainage dans de nombreux aménagements, évacuation des eaux de drainage dans des dépressions naturelles). Les périodes de sécheresse successives ont fortement altéré le milieu naturel dans la Vallée en : i) accélérant la mise en place des aménagements, ii) intensifiant la descente des populations et des troupeaux des zones septentrionales, iii) agissant soit directement sur le milieu et le potentiel de ressources naturelles (mauvaise croissance des végétaux et, notamment, des ligneux, mauvaise recharge des nappes, tendance à l'ensablement et à la désertification, réduction et même absence des crues du fleuve avant les grands aménagements), soit par l'intermédiaire des populations, dont les pressions sur les ressources ont concerné notamment les eaux de surface et les nappes, les ligneux (bois de feu, charbon de bois), les pâturages et les terres de culture.

52. La dégradation des terres (désertification) est considérée comme le principal défi que la Mauritanie devra relever à l'avenir. Vu l'ampleur du phénomène, les étapes de la lutte contre la désertification sont étroitement liées aux initiatives internationales et régionales. Les activités et documents principaux dans ce domaine sont : i) l'adoption, en 1987, du Plan directeur de lutte contre la désertification (PDLCD), ii) la préparation, avec le concours du programme ESMAP (Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie), d'une stratégie pour l'énergie domestique (1990), iii) également en 1990, la préparation d'un Plan d'action forestier tropical (PAFT), iv) la préparation, en 1991, d'un Plan multisectoriel de lutte contre la désertification (PMLCD) basé sur les plans PDLCD et PAFT, v) l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'environnement qui identifie les problèmes suivant les régions, et la signature, par le Gouvernement, de la Convention sur la désertification (1994), et enfin vi) la préparation, commencée en Mars 1995, d'un Plan national d'action environnementale (PNAE), suite à la publication d'un document énonçant la stratégie environnementale nationale pour la Mauritanie. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du PDIAIM, une étude sur l'impact environnemental doit être réalisée dès le premier semestre 1998.

53. Parmi les actions entreprises par le Gouvernement, il faut encore noter la mise en place du Parc de Diawling destiné à protéger la faune et la flore du Delta. En effet, une telle protection s'impose, et non seulement dans le Delta, car le couvert végétal de la Vallée, et surtout le couvert ligneux, est particulièrement touché. A l'exception de quelques forêts classées, les massifs forestiers ont tous disparu ou sont menacés (gonakiens). Ceci est dû aussi bien à la sécheresse qui sévit depuis les années 1970, qu'à la surexploitation des ressources de la Vallée. Il s'agit notamment du surpâturage et de l'exploitation forestière abusive (bois de feu et charbon de bois) pour satisfaire les besoins des populations rurales et des centres urbains. Les conséquences des divers phénomènes et contraintes mentionnés sont multiples tant sur le plan physique qu'économique et social. On constate en effet, pour souligner encore les effets les plus importants : i) une progression dangereuse de l'ensablement dans les zones de Keur Macène, Rosso et R'Kiz qui menace les infrastructures hydro-agricoles (périmètres, chenaux d'irrigation, axes de drainage,...) et les villages, ii) une intensification des vents chauds et de l'érosion hydrique préjudiciable aux cultures, iii) une réduction des ressources de cueillette et de terres exploitables, des conflits agriculteurs/éleveurs, iv) une intensification de la pression des ravageurs, liée à la monoculture (oiseaux), v) les mouvements du cheptel vers la Vallée qui ont eu lieu pendant les années de sécheresse et qui n'ont pas été sans conséquence sur les équilibres physiques et sociaux de la zone, la pression du bétail devenant en effet très forte dans certaines zones de la vallée (notamment à Rosso, R'Kiz, Boghé, Maghama et Sélibaby) et posant des problèmes liés à la surexploitation des ressources, à l'accès à l'eau et à la coexistence élevage - agriculture.

54.

55.

E. ENERGIE

54. Il ressort des études sur la pauvreté que, comme par le passé, le bois de chauffe constitue le principal combustible de cuisine pour 48,4 des ménages. Le gaz fait des percées (avec 30,3% d'utilisateurs) et le charbon de bois est utilisé par 18,9% des ménages. Cependant, cette tendance varie en fonction des régions. En effet, plus de la moitié des ménages urbains, soit 52,2%, se servent du gaz alors que 75,6% des ruraux utilisent le bois pour la cuisson. A Nouakchott, 57,1% utilisent le gaz et

36,2% le charbon. Dans les régions rurales, le bois occupe la première position. 10% des ménages utilisent le charbon de bois alors que dans les autres régions le combustible de substitution est le gaz avec 16,3% d'utilisateurs contre 5,1% dans le rural fleuve. Cette situation est liée aux disponibilités en ressources ligneuses. L'analyse, selon le niveau de vie, indique que l'utilisation du gaz est corrélée positivement au niveau de vie alors que celle du charbon de bois l'est négativement. Par rapport à 1992, on constate une nette évolution puisque le pourcentage des ménages consommant le gaz pour la cuisine est passé de 15,1% à 30,3% en 1996, de 55,1% à 48,4% pour le bois et 26,7% à 18,9 pour le charbon de bois³³.

55. La fourniture actuelle d'électricité est essentiellement de source thermique. Les ménages disposant de l'électricité sont urbains et représentent 18% des ménages sédentaires en 1996 contre 10,3% en 1992. Cependant, d'importantes disparités sont à mettre en évidence. En effet, en milieu urbain, 36,5% et 39,6% des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage respectivement à Nouakchott et dans les autres villes. La percée de l'électricité dans les autres villes est due au grand projet structurant de l'électrification des 13 principales villes. Ce qui montre que la demande est largement contrainte par l'offre. En milieu rural, la bougie reste le principal moyen d'éclairage pour 64,7% des ménages³⁴. Il est, toutefois, à signaler que, durant les prochaines années, l'électricité connaîtra un fort développement dans la Vallée. En effet, une des fonctions assignées au barrage de Manantali est la production de 800 Gwh/an d'énergie hydroélectrique. Les travaux de construction du génie civil et des équipements électromécaniques ainsi que des lignes de transport vont démarrer incessamment avec comme objectif leur mise en service en 2001. La disponibilisation de l'énergie hydroélectrique, au-delà de l'amélioration des conditions de vie des populations, permettra : i) une reconversion des sources de pompage et une réduction sensible des coûts de production ; ii) l'émergence d'unités agro-industrielles ; iii) le développement des services. L'énergie solaire et éolienne se développe principalement pour le pompage de l'eau et le petit éclairage, des entreprises locales assurent l'assemblage, la maintenance et l'entretien. Des projets spécifiques assurent la promotion et la diffusion de ces technologies.

56. En ce qui concerne le gasoil, principale source d'énergie du secteur agricole, la consommation du secteur irrigué a été évaluée, en 1996, à 4.634.500 litres, soit une consommation moyenne de 250 litres/ha. Il est à signaler la suppression de l'exonération du gasoil instaurée dans le cadre de la Loi des finances pour 1996 qui a créé un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de Soutien au Développement Agricole" (FSDA). Ce compte est appelé à recevoir les droits et taxes payés à l'agriculture. Les disponibilités de ce compte sont allouées soit à la bonification d'intérêts aux producteurs, soit à l'appui à la commercialisation de la production agricole, soit au paiement d'une ristourne pour les intrants destinés à l'agriculture. Les modalités d'application de cette loi, définies par l'Arrêté N° 237/MF/MDRE, se sont toutefois révélées complexes et difficilement maîtrisables. C'est pourquoi, il est envisagé de lui apporter, dans les meilleurs délais, les rectificatifs appropriés.

F. INFRASTRUCTURES ET ORGANISATION DES TRANSPORTS

57. Le réseau routier bitumé est encore peu développé. Il est essentiellement constitué de la route de l'Espoir reliant Nouakchott à Néma et au Mali, des axes Nouakchott-Rosso et Aleg-Kaédi. Les axes Nouakchott-Atar et Nbeika-Tidjikja sont en cours de réalisation. Ainsi, l'enclavement et le coût élevé des transports hors axes bitumés constituent un handicap certain à la circulation des biens et des

³³ Profil de la pauvreté, ONS, Mai 1996

³⁴ idem

personnes et favorisent la persistance d'économies locales fortement autarciques. Les difficultés d'accès au marché freinent le processus d'intensification de la production agricole. Cependant, l'extension et la modernisation récente du réseau de télécommunications à l'ensemble des capitales régionales et leur électrification constituent une première étape pour lever les contraintes à leur développement. L'émergence d'un artisanat moderne et l'implantation d'unités agro-industrielles s'en trouvent facilitées. Il est à signaler, toutefois, que la faible densité moyenne du pays (2.2 habitants au km²) limite la rentabilité des infrastructures et le développement du secteur industriel dans les zones rurales. Par ailleurs, les infrastructures portuaires de Nouakchott et de Nouadhibou constituent des atouts importants tant pour les importations que pour les exportations. Elles sont aussi, en raison des coûts de transports intérieurs élevés, un facteur de concurrence forte des productions agricoles nationales par les produits alimentaires importés sur le marché de Nouakchott.

58. Jusqu'à présent, les obstacles à l'intégration de la production agricole au marché ont été analysés sous l'angle des infrastructures routières. L'enclavement des zones de production et ses conséquences en terme de dépréciation de la valeur des produits, d'accroissement des coûts des intrants et des investissements et la persistance d'une importante économie de subsistance sont, à cet effet, souvent évoqués. Cependant, cette perspective demeure insuffisante car la disponibilité des services de transport, leur organisation, et leur prix jouent également un rôle important dans l'intégration de la production agricole à l'économie. C'est pourquoi, ils occupent une place relativement importante dans le cadre d'une réflexion stratégique sur le secteur agricole.

1. Transport terrestre de marchandise

59. Jusqu'au début des années 1990, l'organisation du transport était complètement libre. Les prix étaient discutés entre le chargeur et le transporteur et les opérateurs économiques pouvaient librement acquérir des capacités propres de transport. Malgré les avantages précités, certaines zones, à faible trafic, avaient des coûts de desserte très élevés et une disponibilité épisodique de capacité de fret. L'organisation du système a connu une transformation importante avec l'adoption, en 1990, de l'arrêté R197/MET portant création, à Nouakchott, de la gare routière pour les transports fret et mixtes. Cette organisation visait à assurer une desserte plus régulière des zones à faible trafic et à structurer le marché du fret en précisant le lieu et les conditions de transactions. En permettant le regroupement en un lieu unique des transporteurs et des chargeurs, elle a été l'occasion d'asseoir la fiscalité du secteur sur la base des opérations transitant par ce centre d'affrètement. Les dispositions de l'arrêté précité, à l'image des meilleures pratiques internationales, n'assurent pas de monopole d'affrètement à la gare routière et prévoient, en outre, quatre registres d'inscription des capacités selon la destination sur lesquels les transporteurs doivent s'inscrire par ordre d'arrivée afin d'obtenir un affrètement. Les tarifs ont été fixés, en 1990, par un arrêté du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et n'ont été révisés qu'une seule fois, en 1996, à l'issue d'un processus de négociations avec la Fédération Nationale des Transporteurs (FNT).

60.

61. Le système de gare routière, comparable aux centres de fret/bureaux de fret publics des autres pays, devrait en principe coexister avec des affrètements directs issus de la commercialisation des capacités par les transporteurs et du transport pour compte propre. Cette coexistence et cette compétition assurent ainsi un équilibre du marché où les prix réglementaires ne sont qu'indicatifs. Cependant, cette concurrence n'existe pas. Le système de contrôle des feuilles de chargement et des bons de sortie fait que seuls les camions ayant transité par la gare routière peuvent circuler sans problèmes. Cette situation a deux implications majeures pour le secteur agricole :

- les tarifs de transport ne résultent pas d'une concurrence entre transporteurs ou entre systèmes d'affrètement, mais sont définis de manière réglementaire au travers d'une négociation entre le MET et la FNT. Cette procédure qui permet de développer des subventions croisées entre destinations n'assure pas qu'une amélioration de l'infrastructure routière se traduise nécessairement par une réduction du coût de transport des marchandises ;

- le service de transport est banalisé. **La procédure de sélection du transporteur pour un fret donné fait que le transporteur ne se spécialise pas.** Le transport par bétailière, par exemple, malgré son intérêt pour le secteur agricole, n'est pas compatible avec cette organisation du transport. C'est également le cas pour la plupart des transports spécialisés (frigo, vrac.....). Le parc actuel reflète bien cette situation de banalisation du transport, avec un seul facteur de différenciation qui est la taille des véhicules.

2. Transport aérien de marchandises

61. L'offre de transport en fret aérien en Mauritanie est assurée exclusivement par avion mixte. Les excédents de capacités des soutes sont commercialisés par les deux pools suivants : Air Afrique en association avec Air France et Air Mauritanie en association avec Air Algérie, la Royal Air Maroc et Air Tunisie. Les tarifs des prestations de fret sont homologués par la Direction de l'Aviation Civile du MET. En termes de capacité offerte, la plupart des liaisons à partir de Nouakchott proviennent de zones émettrices de fret et présentent des capacités relativement limitées. Ceci explique que certaines exportations par voie aérienne vers l'Europe (gombos...) seraient effectuées à partir du Sénégal.

V. SOURCES DE CROISSANCE DU SECTEUR RURAL

A. Filières des productions animales

62. L'élevage comporte deux filières fondamentales : la filière de la viande et celle du lait. Cependant, d'autres filières existent et peuvent être développées.

1. Viandes rouges

63. La production de viandes rouges, ainsi que leur commercialisation, sont dominées par un système traditionnel d'exploitation du cheptel. Compte tenu des effectifs, la production annuelle totale de viandes rouges peut donc être estimée à 73.006 t (voir tableau 11) se répartissant en :

- * 16.215 t de viande bovine (22,21 %) ;
- * 38.745 t de viande ovine/caprine (53,08 %) ;
- * 18.046 t de viande cameline (24,7 %).

Les exportations de bétail sur pied sont quasi impossibles à évaluer directement. Il n'existe pas de statistiques officielles et les éleveurs ou marchands de bétail répugnent à avouer l'importance de leurs ventes à l'exportation. Si l'on admet que les exportations correspondent à l'excédent de la production sur la consommation nationale, les calculs (théoriques) montrent qu'en 1992, l'excédent exportable de la Mauritanie était d'environ 43.300 bovins, 327.600 petits ruminants et 31.600 camelins. Ces quantités représentent 17.110 tonnes d'équivalent carcasses.

La Mauritanie dispose donc d'importants excédents de viande rouge :

- * 36 % de sa production de viande bovine, soit 6.500 t ou 43.300 têtes.
- * 15 % de sa production de viande ovine/caprine, soit 4.900 t ou 327.600 têtes.
- * 33 % de sa production de viande cameline, soit 5.700 t ou 31.600 têtes.

Ces résultats ont été obtenus à partir des statistiques disponibles actuellement. Ils devront, bien entendu,

être entièrement revus lorsque le recensement général du bétail et les enquêtes sur les paramètres zootechniques seront réalisées. L'analyse des sources de croissance de ces filières passe donc par une analyse de la production actuelle et de sa base alimentaire, afin d'évaluer le potentiel de croissance extensive encore mobilisable, ses débouchés et leurs perspectives d'évolution. L'évolution du cheptel, corrigée des fluctuations associées aux sécheresses, permet de constater qu'une croissance extensive du cheptel est en œuvre sur longue période.

Tableau 19 : Evolution du cheptel Mauritanien en milliers de têtes³⁵

	Bovins	Petits Ruminants	Camelins	UBT
1950	797	2096	140	973
1955	1021	6898	295	1868
1964	2000	4605	505	2517
1969	1920	7000	700	2941
1975	1300	7000	700	2489
1980	1200	7000	770	2489
1985	1200	7000	790	2506
1990	1350	8500	950	2955
1993	1100	8900	1080	2951
1996	1081	10332	1114	3120

64. Comme souligné plus haut, les ressources fourragères naturelles sont estimées en année normale³⁶ à 6.6 millions de tonnes de matière sèche. Cette estimation est basée sur la pluviométrie et la superficie des parcours naturels. En année sèche, la production ne serait plus que de 3.33 millions de tonnes. Cette estimation se traduit par une charge en année normale de 2.5 millions d'UBT et de 1.5 millions en année sèche. Compte tenu de la taille actuelle du cheptel et du déséquilibre potentiel par rapport à sa base de ressources, la croissance de la valeur ajoutée passe nécessairement **par une amélioration de la valorisation du cheptel et de ses produits plus que par la poursuite d'une croissance extensive.**

65. Les enquêtes de consommation montrent une évolution marquée des habitudes avec une réduction des quantités de viandes rouges consommées. C'est ainsi qu'entre 1981 et 1992, les consommations par tête ont évolué comme suit :

Tableau 20 : Evolution des consommations de viandes rouges/tête³⁷

	Bovins	Ovins	Camelins	Total
1981	12.1	12.6	5.3	30
1992	2.7	7.2	3.1	13

Ces estimations diffèrent de celles dérivées de la production de viande par habitant, qui confirment le chiffre relatif à la consommation bovine mais accroissent celui relatif à la consommation ovine.

Tableau 21 : Production et consommation des viandes³⁸

Production de viande (T)				Consommation apparente (Kg/t)		
	Bovins	Ovins et Cap.	Camelins	Bovins	Ovins et Cap.	Camelins

³⁵ Développement de l'élevage: définition d'une politique de développement de l'élevage. FAO. 1993 et Statistiques sectorielles-secteur rural, ONS, septembre 1997

³⁶ L'estimation est basée sur la formule de Boudet qui prédit la production de la manière suivante :

$$P = 4 \times 0,3(Pluviométrie)100)$$

Avec P = production de MS/ha en Kg et la Pluviométrie en mm.

³⁷ Développement de l'élevage: définition d'une politique de développement de l'élevage. FAO. 1993

³⁸ ONS. Statistiques sectorielles N°1, Septembre 1997

1990	4680	26950	2700	2,19	12,62	1,26
1991	4560	26925	2700	2,13	12,61	1,26
1992	4440	27465	2850	2,02	12,51	1,30
1993	4200	28020	3150	1,88	12,55	1,41
1994	3960	28560	3150	1,83	13,18	1,45
1995	3840	29115	3450	1,72	13,07	1,55

66. Ils montrent une baisse de la consommation des viandes bovines et une stabilité pour les ovins et les camelins. La baisse de la consommation des viandes rouges ne peut s'expliquer par les effets de la sécheresse, puisque les troupeaux se sont maintenant à peu près reconstitués. Ce sont, plutôt, la diminution du pouvoir d'achat des populations et le changement de leurs habitudes alimentaires qui en sont les principales causes. La conjugaison de ces deux phénomènes est surtout sensible dans les villes et, plus particulièrement, à Nouakchott. L'évolution des prix relatifs montre, en effet, une très vive croissance des prix à la consommation entre 1993 et 1997 et une évolution défavorable des prix relatifs vis à vis du poisson, d'où une substitution partielle vers ce produit.

Erreur! Signet non défini.

Figure 1 : Evolution du prix des viandes à Nouakchott³⁹

67. En 1992, un bilan production/consommation a été établi dans le cadre du Projet Elevage II. Il a permis, en se basant sur les estimations de la consommation d'établir une estimation du bétail exporté sur les marchés extérieurs traditionnels du secteur : pays de l'Union du Maghreb Arabe et pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 22 : Bilan 1992 offre /demande⁴⁰

	Production tonnes	Consommation tonnes	Exportation tonnes	Estimation en nb de têtes
Espèces				
Bovins	16 200	11 700	4 500	43 200
Ovins/caprins	32 040	27 130	4 910	327 333
Camelins	17 100	11 400	5 700	31 667

Des chiffres plus importants pour les exportations de bovins sur pieds (de l'ordre de 70 000 têtes) sont obtenus à partir des hypothèses basses des enquêtes de consommation de l'ONS.

68. La commercialisation du bétail est structurée autour de marchés de collecte, dans les zones de production, et de marchés régionaux à vocation d'expédition (Nema) ou de commercialisation finale (Nouakchott). Sur ces marchés opèrent des courtiers locaux, pour la collecte, des négociants régionaux pour l'expédition et des chevillards pour l'approvisionnement des bouchers. Cela se traduit par un écart important entre les prix sur selon la zone. L'analyse des coûts le long de la filière a abouti aux résultats suivants pour un bovin produit à Kiffa et commercialisé à Nouakchott en 1996.

³⁹ Relevé des prix ONS. 1997

⁴⁰ Etude sur les filières agro-alimentaires au Sahel : Mauritanie. Cilss, Août 1996

Tableau 23 : Formation des prix bovins⁴¹

Formation des prix	Prix	Coûts
Prix producteur	38 200	
Coûts et marges de commercialisation		8 130
Transport		2 700
Taxes		2 170
Prix consommateur	51 200	

69. Les coûts de commercialisation cumulés atteignent 35 % du prix payé à l'éleveur. Cette proportion augmente en fonction de la distance aux centres de consommation.

70. La principale source de croissance du secteur de l'élevage tiendra au développement des exportations en vif sur les pays côtiers. Les besoins estimés de ces pays vont de 100 à 150 000 T pour les années à venir⁴². La dévaluation du CFA, la mise en œuvre de la réduction des restitutions à l'exportation sur les viandes et les céréales qui résultent des accords de l'OMC font que la concurrence des produits importés d'Europe sur ces marchés est moins forte. La croissance de la consommation intérieure, quant à elle, devra essentiellement être tirée par une réduction des coûts de commercialisation.

2. Cuirs et peaux, cornes et onglons

71. 42. Les peaux de dromadaires ne sont pas utilisées. Une partie de ces cuirs et peaux est utilisée par l'artisanat local, mais il est vraisemblable que la majeure partie est perdue. Les cornes et les onglons ne sont pas suffisamment exploités malgré l'existence d'un marché extérieur assez prometteur. Pour la détermination des sources de croissance de cette filière, une analyse des importations européennes de peaux brutes a été développée sur la base des statistiques douanières et les exportations mauritaniennes ont été comparés, en termes de parts de marché, aux exportations des pays africains sur l'Union Européenne. Il en résulte que les parts de marché du pays, pour les deux produits principaux (peaux brutes d'ovins et de bovins) sont de l'ordre de 0,3 %. Constituées essentiellement de peaux d'ovins, elles sont inférieures à ceux de pays moins bien dotés en termes de potentiel de production. Dans ce domaine, il faut souligner l'importance des exportations maliennes et sénégalaises de peaux brutes qui sont de l'ordre de 6 % des exportations africaines à destination de l'Europe contre 3% seulement pour la Mauritanie. Etant donné l'importance des exportations traditionnelles du bétail sur pied vers les marchés côtiers (entre 30 000 et 70 000 têtes bovines et 300 000 ovins), il est probable qu'une partie des exportations de ces pays serait d'origine mauritanienne. Compte tenu des contraintes de collecte, l'estimation du potentiel exportable peut être tirée des abattages contrôlés (abattoirs et aires d'abattage) estimés en 1996 à 38 000 bovins et 108 000 ovins/caprins. En effet, c'est à ce stade que la collecte peut se développer de manière efficace.

Tableau 24 : Abattage contrôlé (000 têtes)⁴³

Abattage par tête	1992	1993	1994	1995	1996
Bovins	33	34	34	36	38
Ovins et caprins	102	104	106	105	108

⁴¹ Idem

⁴² Estimation CEBV 1992 sur les circuits de commercialisation du bétail, de la viandes des pays du Sahel dans les pays côtiers .

⁴³ Source : FMI, Mauritanie, Statistical Appendix, juin 1997

Camelins	19	20	22	21	23
----------	----	----	----	----	----

Ces chiffres sont à rapprocher des estimations d'abattages réalisés sur la base des paramètres du troupeau. Elles conduisent à environ 78 000 têtes de bovins et 2 280 000 têtes d'ovins abattus, autant de peaux disponibles, sur un potentiel respectivement de 108 100 et 2 583 000 têtes.

72. En ce qui concerne la commercialisation des peaux brutes, la collecte est essentiellement réalisée à Nouakchott où sont concentrés les abattages : les sous produits des aires d'abattages, de faible volume, étant rarement traités et mis sur le marché. La contrainte essentielle à une augmentation des exportations tient à la faible qualité des peaux du fait de la conduite de l'abattage en poste fixe et au niveau de traitement requis par l'Union Européenne pour réduire les rejets de métaux lourds des tanneries⁴⁴. L'écart de prix entre peaux locales et peaux sur le marché européen est tel qu'il ne constitue pas une contrainte pour un accroissement substantiel des exportations. C'est ainsi que qu'une peau brute d'ovin de qualité exportable se traite à 120 UM à Nouakchott, 100 UM à Kiffa et 9 FF rendue tannerie en Europe⁴⁵.

73. Les données douanières permettent de chiffrer les exportations de peaux d'ovins brutes à 22 000 pour 1996, soit environ 20 % des abattages contrôlés et 2,5 % des abattages totaux estimés⁴⁶. Ceci montre que les importateurs et les exportateurs assurent une collecte très sélective pour remplir leurs conteneurs à l'exportation. La mise en fonctionnement du nouvel abattoir de Nouakchott, équipé pour préserver la qualité des peaux, devrait permettre des améliorations sensibles. Ainsi, la croissance des exportations de peaux sera essentiellement tirée par une amélioration de la qualité de l'abattage et du taux de peaux de qualité exportable (préservation des peaux brutes et premier traitement conforme aux exigences européennes). Compte tenu de l'évolution favorable du marché européen (d'un montant de 110 Millions d'ECU en 1995) et de la faiblesse actuelle de la part de marché de la Mauritanie, une expansion importante des exportations est envisageable. Les peaux sont un sous produit de l'élevage, largement basé sur l'exploitation des ressources pastorales avec parfois une légère complémentation en période de soudure. L'avantage comparatif en matière de production est illustré par le volume des exportations sur pied en l'absence de subventions et malgré les taxes de sortie. Il se retrouve, naturellement, dans ses sous-produits qui sont actuellement traités de manière artisanale et à faibles coûts.

3. Lait et intégration par l'agro-industrie

74. 43. La production laitière provient traditionnellement de système d'élevage extensif transhumant et sédentaire. Cette production est atomisée, sans infrastructure de collecte et de transformation dans les zones de production. C'est ainsi que le pays importe encore des quantités importantes de produits laitiers pour couvrir ses besoins. La valeur de ces importations s'est élevée, en 1996, à 1.784 millions d'UM. Le secteur laitier a connu, dans les deux dernières années des transformations substantielles, liés à la réalisation d'investissements agro-industriels de pasteurisation et de conditionnement. Il existe un début d'industrialisation de cette filière avec l'implantation d'usines de conditionnement de lait (Nouakchott, Kiffa, Aïoun). Cette transformation tient pour beaucoup à la mobilisation de la production locale pour répondre aux besoins d'un marché important, lié à l'urbanisation.

75. La production laitière, estimée sur la base de paramètres techniques des troupeaux et des évaluations de la taille du cheptel, s'élève à près de 400 000 T en 1996 dont 20,7% pour les bovins, 31,6% pour les petits ruminants et 47,7% pour les camelins. Elle traduit l'importance du cheptel et la

⁴⁴ Afin de pouvoir exporter les peaux brutes sur le marché européen, celles-ci doivent être traitées au stade « Wet Blue ». Ceci explique le développement des tanneries européennes par délocalisation dans les pays côtiers d'Afrique (Sénégal en particulier).

⁴⁵ Etude sur les filières agro-alimentaire au Sahel. CILSS, août 1996

⁴⁶ Sydonia 1997

faiblesse relative des performances laitières⁴⁷. Malgré une production équivalent à près de 150 l/ha/an, la Mauritanie importe des quantités importantes de lait stérilisé et de lait en poudre (13 000t en 1995 et 9000t pour 1996). La coexistence d'une production élevée et d'importations substantielles tient à l'absence de système de collecte et de transformation permettant de valoriser la production dans les centres de consommation.

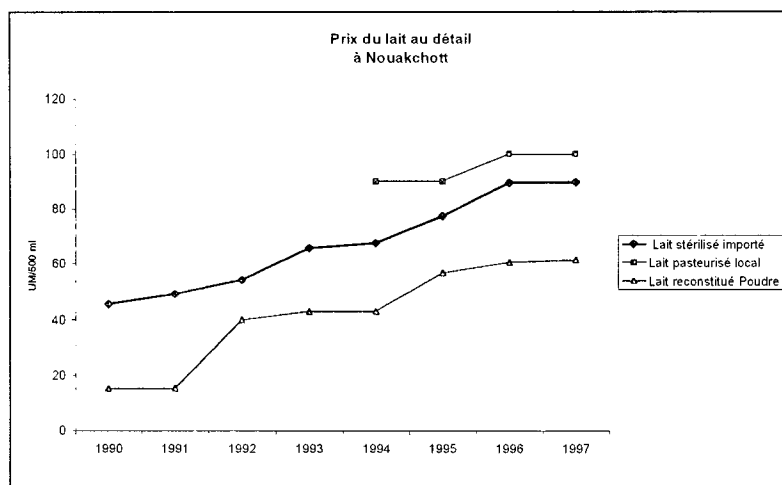


Figure 2 : Evolution du prix du lait à Nouakchott

76. La compétitivité des produits importés tient à leurs prix. Le graphique suivant présente l'évolution des prix des produits importés et de leurs concurrents sur la période 1990-1997. L'avantage prix manifeste du lait importé s'est érodé du fait de la réévaluation du FF et de la réduction des restitutions à l'exportation sur ce produit. L'écart des prix en faveur du lait stérilisé importé est passé de 25 % en 1994 à 10 % en 1997 et, actuellement, sur le marché de Nouakchott, les prix sont égaux. Ceci explique la stagnation des importations et leur baisse, en termes réels, depuis la mise en production des unités de transformation. Le graphique d'évolution des prix montre également le caractère segmenté du marché des produits laitiers à Nouakchott. Le lait reconstitué à partir de poudre importée reste bien moins cher que les produits frais et stérilisés. L'avantage de prix reste de 40 % par rapport au lait pasteurisé local après avoir dépassé les 50 % en 1994. La croissance du secteur sera tirée par l'extension du marché du produit national conditionné et par le développement de centres de collecte. Il est à signaler, qu'actuellement, la part de marché du lait pasteurisé est évaluée à Nouakchott à moins de un litre par jour et par habitant contre cinq litres pour le lait stérilisé.

4. Aviculture

77. Les estimations font état de 2.000.000 poules de souche locale, élevées traditionnellement. Il s'agit d'un élevage composé de petites unités détenues par quasiment chaque famille dans la partie sud du pays. En tenant compte des taux de mortalité exceptionnellement élevés dans ce type d'élevage, on estime classiquement la production de poulets à seulement 2 unités par poule et par an. Toutefois, une simple vaccination permettrait de réduire significativement la mortalité (maladie de Newcastle). La production réelle de poulets est de 1,75 millions d'unités environ, ce qui représente quand même près de 2.000 tonnes. Les élevages industriels, regroupés autour de Nouakchott, s'approvisionnent sur le marché européen en poussins d'un jour et aussi, pour la plus grande partie, en aliments pour volaille. Les importations varient d'une année à l'autre, mais semblent être de l'ordre de 1,5 millions de poussins de souches mixtes par an. La consommation annuelle est voisine d'un million de poulets de chair (1 200 t de viande) et de 15 millions d'œufs. Le développement de l'aviculture moderne offre des opportunités de

⁴⁷ Bovins: 2kg de lait/jour pendant 200j; camelins: 3kg/j pendant 300 j; petits ruminants: 0.5kg pendant 80j.

remontée de la filière dans la production, ce qui augmentera la demande en maïs local. La production de cette filière ne couvre pas les besoins des agglomérations et le déficit est actuellement comblé par la viande blanche congelée importée.

78. **Le transport des personnes et des biens** est un facteur important de la productivité du dromadaire et, dans une moindre mesure, du bovin. Les chevaux et les ânes contribuent aussi à l'économie nationale de la même manière. **La culture attelée** est jusqu'à présent peu pratiquée en Mauritanie, sauf dans la vallée du Fleuve et dans la frange sud et sud-est où elle commence à se développer. Dans les autres zones, les animaux sont essentiellement utilisés pour le transport. **Le fumier** est un autre élément de production du cheptel national. Une bonne partie de ce produit est néanmoins perdue pour l'agriculture à cause des systèmes de production pratiqués, tels que le nomadisme et la transhumance.

B. Filières des productions végétales

Dans le domaine des productions végétales, on peut distinguer fondamentalement trois filières :

- la filière céréalière avec deux composantes essentielles : riziculture et céréales traditionnelles.
- la filière maraîchère,
- la filière des dattes.

1. La filière céréalière

79. La production nationale, largement dominée (70 à 80%) par les céréales traditionnelles, ne couvre que 30 à 40 % des besoins du pays. Les régions du fleuve fournissent l'essentiel de la production céréalière et assurent la totalité de la production rizicole grâce aux importants programmes d'aménagement et aux mesures d'encouragement visant l'implication des privés dans la filière. Le marché national est caractérisé par une mauvaise répartition spatiale de la production, une forte propension à la consommation du riz et du blé et une forte dépendance des importations et aides alimentaires. Les prix de toutes les céréales ont été libéralisés dans le cadre des réformes économiques entreprises en Mauritanie (PREF, PASA).

a) La filière rizicole

80. Les projets de production de riz, mis en œuvre dans la vallée, visaient la réalisation de deux cycles de production par an : un cycle d'hivernage et un cycle en contre-saison chaude devant assurer la rentabilité économique et financière. Les difficultés rencontrées pour la généralisation de cette culture sur deux cycles ont mis en évidence le problème de rentabilité des aménagements en termes de rendements et d'amélioration de l'intensité culturale la diversification. D'autre part, il apparaît que le développement de filière tient à sa capacité à prendre progressivement des parts de marché au riz importé. L'analyse de la consommation et des avantages comparatifs permet d'apprécier cette variable en termes économiques et financiers.

81. Les rendements : Sur la période 1987 - 1990, les rendements moyens du paddy ont été évalués à 4,6 t/ha sur les périmètres encadrés par la SONADER et à 4 t/ha pour les périmètres privés. Ces moyennes ont connu une forte baisse durant la période 1991 - 1995 en passant respectivement à 3,5 et 3 t/ha. Cette baisse est largement imputable, pour les périmètres publics, au désengagement brutal de l'Etat et, pour les périmètres privés, à la détérioration des aménagements. Ces taux moyens cachent, toutefois, des différences significatives au sein d'une même entité et, donc, des plages entières de déficience mais aussi de compétitivité. Ainsi, sur les grands périmètres, si les rendements moyens

varient entre 3.7 t/ha à Foum-Gleïta et 4.9 t/ha au PPG, des rendements supérieurs à 6 t/ha ont été observés sur certaines parcelles depuis plusieurs années.

Sur les périmètres collectifs où les contraintes majeures de la production font référence à la mauvaise qualité des aménagements, au caractère limité des moyens destinés aux intrants et aux fréquentes pannes de GMP, les rendements moyens sont estimés à 3 t/ha avec des différences notables entre le Trarza (3.9 t/ha) et le Brakna (2.4 t/ha). Les périmètres privés, quant à eux, enregistrent des rendements moyens de 4.2 t/ha. Néanmoins, des pointes de 7 à 8 t/ha ont été observées sur des parcelles bien aménagées et respectant les itinéraires techniques recommandés. A partir de l'ensemble des éléments précités, les rendements moyens au titre de la campagne 1996/97 ont été estimés à 4,1 t/ha pour les grands périmètres, 3.4 t/ha pour les périmètres collectifs et 4.2 t/ha pour les périmètres privés. La faiblesse relative des rendements s'explique par un encouragement initial à une production extensive liée aux incitations en matière de foncier (prélèvement ligneux), crédit (UBD), mais aussi par la nécessaire apprentissage. Cette phase est terminée grâce à la stabilisation de la propriété foncière et à l'assainissement du crédit. Le secteur se développe aujourd'hui par la professionnalisation des exploitants, l'intensification, l'acquisition de technologies à travers les semences, le partenariat et la diversification....

82. Intensité culturelle et diversification : Les cultures de contre-saison en irrigué sont très peu pratiquées. Le modèle rizicole d'irrigation (submersion) et la conception des grands périmètres en réseau continu ne permet pas une flexibilité suffisante pour des cultures diversifiées en contre-saison froide. En ce qui concerne la contre-saison chaude, les principales causes de ce phénomène sont la forte pression aviaire, le caractère serré du calendrier culturel pour le riz et l'étroitesse des débouchés. Le conseil agricole est encore orienté vers le rendement comme paramètre principal plutôt que le revenu des cultures autres que le riz (maraîchage, maïs, sorgho). Ces contraintes sont susceptibles d'être levées à plus ou moins long terme grâce à des actions vigoureuses en matière de recherche-développement, de vulgarisation, de lutte contre les oiseaux granivores, d'adaptation des mécanismes du crédit et de mise en place d'infrastructures appropriées à l'aval pour la croissance de certaines filières.

83. Outre le sorgho, le maïs et les cultures maraîchères pour le marché local, on note l'existence de certaines initiatives intéressantes des opérateurs privés en matière d'introduction de nouvelles filières de diversification :

- maraîchage d'exportation (haricot vert et gombo) : voir encadré ;
- des essais sont actuellement en cours chez certains opérateurs privés concernant les pommes de terre, les plantes aromatiques, l'arachide de bouche et les oléagineux ;
- production de fourrages sous pivots.
- une étude a été effectuée sur les perspectives de développement du tournesol : l'étude conclut à la possibilité de développer une telle filière, le coût de revient du tournesol se situant (hors amortissement de l'aménagement) autour de 38 UM/kg pour un rendement qui pourrait atteindre 2 t/ha et un prix d'achat de l'ordre de 45 UM/kg. Cette analyse prévisionnelle reste à valider.

Diversification

Haricot vert - Gombo

Après une première expérimentation durant la contre-saison froide 1994/95, la Coopérative des Producteurs Agricoles du Trarza-Est (COPATE) exportait, en 1995/96, vers le marché européen 12 tonnes de haricots verts. Cette opération a fait l'objet d'une aide du MDRE avec l'appui de l'Union Européenne pour les emballages de 1.8 millions d'UM qui, rapportée au stock consommé, représentait 18,6% des coûts de production. Le chiffre

d'affaire a été d'environ 7 millions d'UM. L'exportation de gombo a débuté à la fin du premier trimestre 1996 pour atteindre 45 tonnes.

Lors de la campagne 1996/97, l'exportation de haricots verts se situait au même niveau que celui de l'année précédente en raison de semis tardifs, d'un climat peu favorable (vents chauds) et de prix en baisse à partir du mois de mars. Par contre, l'exportation de gombo connaissait une progression pour atteindre 120 tonnes, soit un chiffre d'affaires évalué à 48 millions d'UM et une marge brute de 9,8 millions d'UM. Les aides ont représenté 5% des coûts de production et de commercialisation évaluée à 38 millions d'UM.

Ces exportations ont permis le début du développement d'une capacité de tri et de conditionnement à l'export et montré :

- ⇒ que de gros progrès techniques sont à réaliser pour s'assurer d'une bonne maîtrise technique,
- ⇒ qu'il convient de ne pas rester sur une monoculture d'exportation et développer parallèlement le marché local,
- ⇒ que les coûts du fret, qui représentent 62% des coûts de production, et les problèmes de capacité (plus de 40 tonnes ont été détériorées à l'embarquement) sont les principales contraintes et freins à la compétitivité des produits.

Les oléagineux

Depuis le deuxième semestre 1995, l'Arab Authority for Agricultural Investment and Development (AAAID) a démarré, dans la Wilaya du Trarza (Rosso) et sur une superficie de 55 ha, un projet d'expérimentation des plantes oléagineuses. Les principales espèces testées sont :

- ⇒ le tournesol - le carthame - le soja - l'arachide - la canola

Les résultats des expérimentations ont été jugés satisfaisants et les rendements obtenus, par exemple en tournesol, ont été supérieurs aux moyennes internationales. Sur la base de ces résultats, et suite à une requête du Gouvernement, l'AAAID envisage de réaliser, en partenariat, un projet intégré pour la production de l'huile végétale. Ce projet aura deux composantes :

- ⇒ une ferme de 1.000 ha
 - ⇒ une usine de trituration et de conditionnement d'une capacité de 50 tonnes/jour (pendant 4 mois de l'année).
- La ferme produira une partie des besoins de l'usine, le reste devant être fourni, dans le cadre de contrats, par des exploitants privés.

Les partenaires nationaux pressentis sont la SONIMEX, la SONADER, la SOMIA et plusieurs promoteurs privés. L'étude de faisabilité est en cours de lancement et le démarrage du projet est prévu à la fin de l'année 1998.

Les expériences de diversification vers des cultures nouvelles peuvent modifier sensiblement les perspectives de rentabilité des périmètres rizicoles. De plus, elles offrent des perspectives intéressantes pour la mise en valeur des terres avec de nouvelles méthodes d'irrigation.

b) Sources de croissance pour le riz irrigué

84. Le développement de la politique rizicole en Mauritanie a été largement défini par l'arbitrage entre la protection des consommateurs et le développement de la production nationale. Compte tenu de son absence de compétitivité sur le marché mondial, la source principale de croissance de la production tient à une substitution progressive aux importations. De ce fait, le développement de la filière sera donc largement conditionné par la politique tarifaire mise en œuvre. Le choix résolu pour une réduction progressive de la tarification aux frontières, perceptible dans le cadre de la réforme tarifaire engagée depuis janvier 1997, est le cadre dans lequel les perspectives de croissances doivent être analysées. Ainsi, après une présentation du marché du riz (local et importé), l'accent sera mis sur l'incidence de cette politique sur les possibilités de croissance de la production nationale en exploitant les travaux réalisés sur les avantages comparatifs. Cette analyse sera complétée par celle des sources de croissance largement conditionnées par l'amélioration de l'efficacité de la transformation, des transports et de la commercialisation.

Le développement des superficies aménagées et un taux d'utilisation variable ont permis une augmentation de la production de riz dont la contribution à la consommation totale est passée de 23 % à la fin des années 1980 à 33 % sur la période 1994/97.

Tableau 25 : Bilan Offre /demande du riz et du blé⁴⁸

	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	87/94
Consommation apparente de riz	50	50	43	49	52	41	32	43	45
Riz local	11	16	15	14	14	11	16	14	14
Riz importé	37	31	23	34	42	27	21	28	30
Variation de stock	-2	-3	-6	-1	5	-2	5	-1	-1
Part de marché du riz local	23%	34%	39%	29%	25%	29%	43%	33%	32%
Riz dans céréales totales	31%	31%	26%	30%	27%	26%	22%	27%	28%

85. L'examen des bilans céréaliers montre une réduction de la quantité consommée par habitant ainsi qu'une réduction de la part du riz dans la consommation globale des céréales. En effet, selon ces bilans et sur la période précitée, la consommation par tête est passée de 50 à 40 kg et la contribution du riz à la consommation des céréales de 31 % à 27 %. Cette évolution résulte d'un accroissement régulier des prix relatifs (au producteur et au consommateur) du riz par rapport aux autres céréales. Les analyses d'élasticité montrent que les consommateurs tendent à substituer le blé au riz⁴⁹ et à réduire leur consommation face à l'accroissement des prix. Sur ces bases, et sans tenir compte des effets de qualité et de répartition spatiale des prix, la poursuite de la politique d'accroissement des prix à la production sous-tendue par des prélèvements tarifaires élevés n'est pas soutenable sur le long terme. En effet, elle bute sur la réduction de la consommation par tête du riz au profit des autres céréales (le blé et la farine notamment).

86. L'étude sur la rentabilité du riz irriguée⁵⁰, conduite en 1996 et réactualisée 1997 développe les indicateurs d'avantage comparatif pour quatre conduites de riz. Elle distingue les périmètres selon le caractère plus ou moins sommaire de l'aménagement et le mode de gestion privé ou collectif. Le tableau suivant présente les résultats économiques par type de périmètres.

Tableau 26 : Avantage comparatif de la riziculture

Périmètres	privé sommaire	privé pérenne	collectif réhabilité	extension-grands périmètres
Coût de production	35,72	25,51	26	30,28
revenu net au kg en UM 300\$	-0,5	7,9	7,41	3,13
CRD ⁵¹ pour 300 \$/t	1,05	0,6	0,69	0,84
revenu net au kg en UM 250\$	-5,34	3,07	2,58	-1,62
CRD pour 250 \$/t	1,89	0,8	0,87	1,11
revenu net au kg en UM 225\$	-6,8	1,65	1,14	-3,03
CRD pour 225\$/t	2,43	0,88	0,93	1,22

Compte tenu du prix mondial de long terme, estimé à 225 \$/t en prix constants 1997, cette analyse montre des résultats contrastés selon les types de production :

1. les périmètres sommaires privés ne sont pas viables et ne présentent pas d'avantage comparatif pour l'allocation des ressources domestiques ;
2. les périmètres privés pérennes présentent un avantage comparatif et sont viables au prix de référence du riz importé ;

⁴⁸ Bilan céréalier CILSS/Diaper

⁴⁹ Elasticité prix riz = -0.45

Elasticité croisée au prix du blé = 0.04

⁵⁰ Etude de la rentabilité de la riziculture irriguée. FAO, Juin 1996

Actualisation de Février 1997.

⁵¹ Coût en ressources domestiques

3. Les périmètres collectifs réhabilités ne présentent d'avantage comparatif que marginal ;
4. Les périmètres de grande irrigation, au coût actuel d'aménagement, ne présentent un avantage comparatif qu'avec un prix de référence élevé.

Cette étude souligne, en outre, le caractère déterminant des rendements et de l'intensité culturale dans la détermination de l'avantage comparatif et les surcoûts observés à la fois dans l'aménagement (enclavement, coûts de réalisation élevés des infrastructures, et durée de vie limitée des aménagements), la transformation et la commercialisation. Ses principales conclusions sont les suivantes : "Avec un rendement de 5 t/ha et une intensité culturale de 1, ce qui correspond aux performances actuelles des 25% meilleurs pour chaque type de périmètre, seuls les périmètres villageois parviennent à une rentabilité économique satisfaisante, grâce à la forte intensité de main-d'œuvre familiale qu'ils utilisent. Les périmètres privés se situent juste à l'équilibre et les grands périmètres ont une rentabilité négative, en raison de l'importance des investissements de départ. L'amélioration de l'intensité culturale (à rendement en riz constant) a une incidence très forte sur la rentabilité de tous les modèles. Les meilleurs résultats sont obtenus par l'introduction du maraîchage de contre-saison, les moins spectaculaires par l'introduction du sorgho (ou du maïs pour lequel les coûts et recettes seraient peu différents).

L'amélioration de l'intensité culturale par l'introduction d'une contre-saison permet notamment :

- d'amener la rentabilité des périmètres privés à un niveau acceptable (c'est-à-dire supérieur à 10%) à partir d'une intensité culturale de 1,4 ;
- d'améliorer considérablement la rentabilité des périmètres villageois qui atteignent des niveaux de rentabilité élevés à partir d'une intensité de 1,2 ;
- en revanche, la rentabilité des grands périmètres reste proche de 0, quelle que soit l'intensité culturale, sauf à introduire une contre-culture à haute valeur ajoutée, telle le maraîchage.

Par ailleurs, le passage du rendement de 5 à 6 t/ha :

- double les performances de rentabilité des périmètres privés, qui obtiennent une rentabilité substantielle à partir d'une intensité de 1,2 ;
- améliore de 50% la rentabilité des périmètres villageois, élevée dans tous les cas de figure ;
- améliore également les performances des grands périmètres qui n'atteignent, toutefois, un niveau de rentabilité acceptable qu'avec une intensité culturale maximale (1,7) en riz, ou avec une intensité de 1,2 en maraîchage⁵².

Compte tenu de ces résultats, la croissance du secteur rizicole irrigué ne pourra se concevoir que par une amélioration des performances associées à :

- à la réduction des coûts d'aménagement des périmètres et amélioration de leur durée de vie ;
- à l'amélioration du rendement et de l'intensité culturale par l'utilisation des paquets techniques disponibles (semences, fertilisation)
- à la réduction des coûts et performances de transformation, de transport et de commercialisation
- à l'amélioration de la qualité du riz local.
- à l'électrification qui réduirait les coûts d'irrigation
- au désenclavement des zones de production qui devrait se traduire, d'une part, par une baisse générale (plus de 50%) des coûts des services et approvisionnements et, d'autre part, par une amélioration des conditions d'écoulement de la production, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

2. Filière des céréales traditionnelles.

⁵² Idem

88. Elle concerne les trois systèmes de production précédemment évoqués (diéri, derrière barrages/bas fonds, décrue naturelle et contrôlée). La production en céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs) a fluctué sur la période 1985 - 1996 entre un minimum de 51.677 tonnes en 1990/91 et un maxima de 166.692 tonnes en 1995/96. Malgré les acquis incontestables de la recherche agronomique concernant les céréales traditionnelles, les habitudes alimentaires et la dispersion des exploitations agricoles n'ont pas permis l'adoption et la diffusion des semences améliorées. Ceci explique la persistance de fluctuations importantes dans les surfaces et les rendements, en particulier.

89.

90.

Figure 3 : Prix aux producteurs

88. Ces systèmes de production restent marqués par l'autoconsommation pour l'alimentation humaine et animale. L'absence de garantie de débouchés, l'atomisation de la production et la forte concurrence du blé et des céréales importées des pays voisins n'incitent pas à l'intensification et à la modernisation de la filière. On doit, cependant, remarquer que les évolutions peuvent être différentes selon les systèmes. Les décrues et le walo ont un potentiel de rendement et d'amélioration supérieurs aux systèmes strictement pluviaux. De même, une production de sorgho et de maïs se développe en irrigué surtout au niveau des petits périmètres villageois en contre-saison froide. La transformation de ces céréales est assurée à travers des petits moulins villageois. Cette filière de transformation reste, cependant, mal connue.

89.

90.

91. Le mil et le sorgho constituent la production essentielle des zones de diéri et de walo et l'aliment de base de la population agricole dans la vallée et les zones pluviales. Il ressort du tableau ci-après qu'avec une moyenne de 40 kg par habitant, ces deux produits assurent près de 25 % des consommations de céréales. Compte tenu de l'importance de l'autoconsommation pour ces produits, cette part fluctue considérablement avec l'évolution de la production. Les importations, en cas de mauvaises campagnes agricoles, proviennent essentiellement du Mali et les prix sont essentiellement déterminés par les conditions du commerce avec ce pays.

92.

Tableau 27 : Consommations de céréales vivrières⁵³

Consommation apparente par habitant								
	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Consommation Sorgho/mil	53	52	50	21	20	24	41	56
Consommation totale de céréales	162	161	168	162	190	157	148	159
Evolution de la part céréales traditionnelles	32%	32%	30%	13%	11%	15%	27%	35%

90. La stabilité relative des prix intérieurs, qui ressort des relevés de l'ONS en 1997 (collecte pour la constitution de l'indice des prix) est largement imputable aux compléments d'importations. Les données disponibles sur l'évolution des prix à la production confirme cette stabilité. Entre 1988 et 1995, les prix du mil aux producteurs (graphique ci-après) ont fluctué entre 21 et 25 UM/kg. Les prix moyens annuels à la consommation observés à Nouakchott ont fluctué entre 51 et 56 UM/kg entre 1991 et 1996 pour le mil.

91. Sur la base des itinéraires techniques et des coûts de production disponibles dans les études de projets⁵⁴ et d'un prix à la frontière de 250 USD CAF Nouakchott, le coefficient de protection est de

⁵³ Bilan céréalier CILSS/Diaper

⁵⁴ Rapport d'évaluation du projet d'amélioration des cultures de décrues à Maghama – Annexes au rapport

l'ordre de 0.3 montrant clairement un avantage comparatif à la production de ces produits. Compte tenu de l'avantage comparatif de cette production et de la capacité d'absorption du marché local, manifeste à travers les consommations apparentes des années de pluviométrie favorable, un accroissement de la productivité ne posera pas de problèmes d'absorption et contribuera à améliorer la situation nutritionnelle des populations. C'est pourquoi, les propositions principales pour ces spéculations agricoles consistent à assurer une amélioration des rendements à la production par l'adoption de semences améliorées et de techniques de gestion de la fertilité. Elles incluent également un développement de la production en contre saison dans les périmètres irrigués.

3. La filière fruits et légumes

92. Cette filière est ancienne et intensive dans les oasis. Elle est d'introduction récente dans la Vallée. La production, estimée en 1995 à 40.000 tonnes⁵⁵, se concentre pendant la contre-saison froide sur environ deux mois. Il en résulte une saturation rapide du marché et une chute des prix, d'autant plus que les unités de stockage appropriées sont inexistantes. Le reste de l'année, le marché national est alimenté par des importations. Les principales spéculations sont les carottes, les oignons, la pomme de terre, les aubergines, la tomate, la laitue et le chou cabus. Au-delà de la contrainte relative à l'inexistence d'équipements de stockage, l'étalement et la diversification de la production sont limités par le faible niveau de technicité des producteurs, l'absence d'espèces et de variétés adaptées aux contraintes climatiques et la rareté de l'eau en dehors de la Vallée. Cependant, la filière, dans son ensemble, est appelée à connaître des mutations suite au développement d'opérations d'exportation vers l'Europe qui ont démarré ces dernières années. Les consommations sont de près de 40 kg/habitant, alimentés par des importations conséquentes :

Tableau 28 : Importations des fruits et légumes⁵⁶

	1993		1995		1996	
	'000 UM	Tonnes	'000 UM	Tonnes	'000 UM	Tonnes
Légumes	387 942	15 327	399 860	12 314	311 569	14 016
Fruits	90 449	2 604	82 371	1 815	70 270	2 071

93. Les légumes importés sont constitués principalement de pommes de terre, d'oignons, de carottes et de tomates. Pour les fruits par contre, la banane, les agrumes, les pommes et les mangues occupent une place centrale. La commercialisation est centrée sur Nouakchott, principal marché, du fait de la concentration de la demande et de l'importance des consommations (60 kg/tête contre 20 kg en zone rurale). Sur ce marché, la contrainte principale tient à sa faible capacité d'absorption lors de la saison de la récolte qui fait que les prix baissent de manière saisonnière, comme l'illustre le graphique suivant :

94. L'évolution des prix y est donc conditionnée par la saison. Elle connaît un affaissement marqué en mars - avril et un pic de prix en été. A l'exception des dattes et des oignons, les produits locaux, faute d'un étalement de leur offre dans le temps et/ou d'une conservation, ne peuvent occuper ce marché que durant une période limitée. La mise en place, durant la période de production, de droits d'entrée à la frontière élevés, ne suffit pas à maintenir les prix compte tenu de l'importance de l'offre locale et de sa concentration dans le temps.

principal, Fida, Octobre 1992.

Evaluation terminale du projet des petits périmètres irrigués, FIDA, Octobre 1996.

⁵⁵ Statistiques sectorielles, Secteur rural, ONS, Septembre 1997.

⁵⁶ Sydonia

Erreur! Signet non défini.

Figure 4 : Evolution des prix des légumes à Nouakchott

Tableau 29 : Droits et taxes applicables à l'entrée des produits maraîchers (1998)⁵⁷

Libelle	DD	DF	TVA	TST	IMF
Pommes de terre, fraîches ou réfrigérées.	5	10	14	3	4
Tomates fraîches importées du 1er Janvier au 30 Avril	5	22	14	3	4
Tomates fraîches importées du 1er Mai au 31 Décembre.	5	10	5	3	4
Choux de toutes variétés importés du 1er Janvier au 30 Avril.	5	22	14	3	4
Choux de toutes espèces importés du 1er Mai au 31 Décembre.	5	10	5	3	4
Epinards, Laitues et salades diverses importés du 1er Janv. au 30 Avril.	5	22	14	3	4
Epinards, Laitues et salades importés du 1er Mai au 31 décembre.	5	10	5	3	4
Haricots verts, frais ou réfrigérés.	5	10	5	3	4
Pois, frais ou réfrigérés.	5	10	5	3	4
Carottes, navets, radis et racin comest.Simil import 1er Janv au 30 Avril	5	22	14	3	4
Carottes, navets, radis et racin comest.simil.import 1er Mai au 31 Decem	5	10	5	3	4
Oignons, échalotes, poireaux et autres Leg.importes du 1er Janv. au 30 A	5	22	14	3	4
Oignons, échalotes, poireaux et autres Leg.importes du 1er Mai au 31 Dec	5	10	5	3	4

95. Il découle de l'ensemble des éléments précités que quatre sources de croissances sont mobilisables pour le développement de cette filière :

1. L'étalement de la production et de la commercialisation par l'adoption de semences appropriées et le développement de techniques de conservation artisanales;
2. La promotion d'une industrie de conservation des productions locales (concentré de tomates par exemple) dont un projet privé est en cours d'étude.
3. La réduction des coûts de transport au travers d'une extension de l'infrastructure routière et de la

⁵⁷ Loi des Finances 1998

libéralisation du secteur,

4. Le développement, par voie aérienne, des exportations de produits frais.

4. La filière dattes

96. Plus de la moitié de la production nationale, qui varie de 10.000 à 20.000 tonnes par an, est réalisée dans la Wilaya de l'Adrar (12.600 tonnes). Les importations déclarées varient de 100 à 300 tonnes pour une valeur de 13 à 22 millions d'UM. La production par palmier demeure faible. Elle varie entre 11 à 15 kg contre 150 à 200 kg dans les pays de la sous-région. La sous-productivité est due non seulement à la surexploitation des nappes consécutive à l'emploi intensif des motopompes (plus de 5.000 en 1993), mais aussi au mauvais état sanitaire des palmiers. Les actions engagées, depuis quelques années, pour l'amélioration de la conduite technique des palmeraies, l'émergence d'organisations de production et d'ONG et l'installation d'une unité de conditionnement de dattes à Atar ont permis d'améliorer la situation de la filière. La contrainte majeure de cette dernière reste, cependant, la disponibilité de l'eau.

97. La consommation de la production locale est concentrée dans le temps. Près de 70 % de la consommation est faite à l'occasion de la Guetna, lorsque les dattes arrivent à maturité⁵⁸. La commercialisation se fait généralement par vente directe des régimes sur pieds. Le reliquat est auto-consommé et une partie de la production est conditionnée dans l'unité industrielle d'Atar. En dehors de la période de la Guetna, la commercialisation au détail est essentiellement urbaine. Le marché est très nettement segmenté. Les dattes importées (entre 200 à 300 tonnes par an) sont commercialisées à des prix supérieurs de 30 à 50 % à celui des dattes locales, les réservant ainsi à une clientèle privilégiée. Les prix pratiqués sur le marché de Nouakchott s'étalent entre 500 UM et 1200UM/kg reflétant ainsi la diversité des produits offerts.

98. L'accroissement de la consommation s'analyse dans les mêmes termes que pour les céréales traditionnelles. Les consommations apparentes, 7 kg par habitant en année de bonne production, s'accroissent en proportion directe de celle-ci. Compte tenu de la progression de l'urbanisation, de l'importance de ce produit dans les traditions alimentaires et de l'avantage prix de la production intérieure, la production additionnelle obtenue par une amélioration de la productivité ne souffrira pas de problème de débouchés. Cependant les perspectives de croissance de la production restent modérées, compte tenu des contraintes hydriques à l'extension des plantations dans les zones bien desservies et des contraintes de transport des zones à potentiel de croissance des superficies (Assaba, Hodh).

99. Pour l'essentiel des zéribas, la production est intensive en main d'œuvre, à l'exception des 20 % des puits où l'exhaure est faite par motopompe. De plus, elle est faible utilisatrice en intrants importés. C'est pourquoi, la valeur ajoutée est élevée en proportion de la valeur de la production ce qui, compte tenu de la comparaison des prix à la frontière, permet d'affirmer l'existence d'un avantage comparatif net.

C. Filières sylvicoles

100. Deux filières ont une forte valeur économique : la production de gomme arabique et l'exploitation du bois.

⁵⁸ Projet Oasis.

1. Production de gomme arabique

Erreur! Signet non défini.

101. Le gommier (*Acacia Sénégal*) a été une ressource importante avant la sécheresse des années 1970 qui a entraîné une dégénérescence quasi générale des gommiers et un déplacement de leur sphère de production vers le sud avec une limite nord passant par Médérda, R'Kiz, Aleg, Kiffa et Timbédra. En effet, de 5.700 tonnes par an entre 1968 et 1972, la production de gomme a chuté à 120 tonnes par an vers la fin des années 1980.

20.

21. On assiste actuellement à une régénération naturelle et progressive de cette essence suite à une amélioration de la pluviométrie, appuyée localement par des initiatives privées et villageoises. Le graphique ci-après présente les exportations nationales de gomme arabique qui ont pratiquement régressé depuis 1972.

103. Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation : i) la sécheresse de 1972, ii) la pratique de la saignée avec comme conséquence la réduction du potentiel de production, iii) l'interruption des programmes d'ensemencement des gommiers, iv) la baisse de la rentabilité de la collecte consécutive à l'octroi du monopole d'exportation à la SONIMEX.⁵⁹ Depuis 1992, l'environnement est devenu plus favorable suite à la levée du monopole de la Sonimex et au réajustement monétaire.

104. Le graphique précédant, établi à partir des déclarations d'importations européennes, montre cette tendance à la reprise. Il est à signaler, dans ce cadre, une différence sensible entre les statistiques douanières nationales (50 t exportées en 1995) et européennes (258 t importées en 1995) qui révèle l'existence de circuits informels d'exportation.

Erreur! Signet non défini.

Figure 5 : Evolution des importations européennes de gommes de Mauritanie

105. La demande globale sur le marché mondial est estimée à près de 90 000 T. pour une offre de l'ordre de 50.000 t. Cette insuffisance de l'offre par rapport à la demande est la conséquence logique de la réduction de la production des principaux pays exportateurs (Soudan, Tchad, Mauritanie). La part actuelle du marché de la Mauritanie n'est que de l'ordre de 0,5%. De ce fait, un accroissement de la production nationale n'aura pas d'incidence négative sur les prix. Cet accroissement passe par la mise en place de projets conjoints public/privés pour une régénération sur des terres concédées, parallèlement à la reprise des ensemencements. Elle passe également par une exploitation mesurée des ressources fourragères de l'acacia par les éleveurs et la sensibilisation des collecteurs sur les bonnes techniques de saignée.

⁵⁹ Les politiques macro-économiques ont conduit à une surévaluation du taux de change qui pénalisait la collecte locale.

2. Production de bois

106. C'est actuellement la filière la plus importante à cause des besoins croissants des villes en énergie domestique. Compte tenu de la menace de destruction massive des forêts, l'Etat a mis en place une politique de substitution du bois-énergie par le gaz qui a permis de faire baisser la pression sur les ressources ligneuses. Toutefois, cette politique, qui a bien réussi dans les villes, a tendance actuellement à atteindre ses limites d'extension. En 1990, 58% du charbon de bois de la Mauritanie étaient consommés à Nouakchott et 77% de l'énergie consommée par les ménages de Nouakchott étaient issus du charbon de bois. Les prélèvements de charbon de bois destinés à l'approvisionnement de Nouakchott étaient estimés annuellement à 580.000 m³ correspondant à 82% de la production ligneuse annuelle⁶⁰. Sur la base des études réalisées, il a été évalué que : i) la consommation du bois de chauffe est huit fois plus élevée que la production annuelle soutenable estimée ; ii) 3,5% de la superficie totale du pays est couverte de forêts desquelles seulement 17% (595.000 ha) sont accessibles avec un taux de croissance soutenable de 0,16 m³ /ha/an (95.000 m³ égal à 62.000 MT) ; le stock résiduel total est de 2,4 à 4,8 millions de MT ; iii) environ 6% de la surface totale des forêts (bonnes conditions de croissance) sont situés dans la vallée du fleuve Sénégal et peuvent produire, avec une gestion convenable, du bois de chauffe d'une manière soutenable ; iv) le reboisement total s'élève à environ 1.000 ha par an tandis que le déboisement est estimé être 40 fois plus élevé⁶¹. Le niveau actuel des prix du charbon de bois et les besoins en bois œuvre militent pour le développement d'une production ligneuse en irrigué.

107. Les données disponibles montrent que les prix, sur le marché de Nouakchott, se sont accrus à la mesure de l'éloignement des lieux de production. La logique de développement de cette activité a été fondée sur l'exploitation des ressources ligneuses, sans prendre en compte le coût du remplacement de cette ressource. Cette situation de décapitalisation ne permet pas d'envisager une croissance de ce secteur sans un ajustement préalable des conditions d'exploitations. Aujourd'hui, l'exploitation est conditionnée par l'octroi d'une autorisation administrative. Les incitations aux reboisements ne sont pas favorables au développement de plantations villageoises, compte tenu de l'incertitude sur les droits de propriétés du produit. Aussi, la mobilisation des opportunités de croissance pour cette activité passe par un aménagement des conditions d'exploitation qui garantissent que les reboisements et l'exploitation des forêts pourraient se faire en prenant en compte le coût du remplacement.

VI. LECONS TIREES DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN MILIEU RURAL

108. Sur un plan général et malgré les efforts consentis au niveau de la programmation et de l'exécution des projets publics, des goulots d'étranglement persistent et entravent la mise en œuvre du Programme d'investissements publics. Il s'agit entre autres : (i) de l'absence de mécanismes efficaces de sélection des projets (analyse économique et financière rigoureuse, évaluation des charges récurrentes, adéquation avec les stratégies sectorielles) ; (ii) mauvaise coordination de l'aide extérieure ; (iii) faiblesse du cadre financier et comptable des projets ; (iv) lourdeurs des procédures de passation des marchés ; (v) multiplicité des cellules de gestion des projets déconnectées des administrations (vi) insuffisance du suivi évaluation technique et financier ; (vii) mauvaise maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil dont les coûts sont élevés au regard de la qualité des ouvrages.

⁶⁰ Banque Mondiale, UNDP, Autres donateurs, 1990 : Mauritanie - Elements of Household Energy Strategy (ESMAP).

⁶¹ Banque Mondiale, UNDP, Autres donateurs, 1990 : Mauritanie - Elements of Household Energy Strategy (ESMAP).

Tableau 30 : Investissements publics dans le secteur rural (1985-1995)⁶²

SOUS-SECTEURS	Montant des investissements (millions UM)	Pourcentage
- Agriculture	20.118	57,9 %
- Génie rural	2.321	6,6 %
- Hydraulique villageoise	5.371	15,5 %
- Elevage	2.195	6,3 %
- Environnement	1.895	5,5 %
- Recherche, vulgarisation, formation	2.839	8,2 %
TOTAL SECTEUR RURAL	34.739	100 %

109. Le secteur rural n'échappe pas à ce contexte général. Sur la période 1985- 95, ce secteur a reçu en moyenne plus de 3.4 milliards d'UM par an, dont 2 milliards pour l'agriculture qui a contribué, sur cette période, à 5% du PIB. L'agriculture irriguée, quant à elle, a représenté 70 à 80% des investissements dans l'agriculture financés par l'Etat. Le coût des aménagements est élevé (de 800.000 à 2.000.000 d'UM/ha) pour des résultats limités : rendements bas, bien qu'en voie d'amélioration, faible intensité culturale, taux de rentabilité précaires. Les enseignements à en tirer varient en fonction des sous-secteurs.

A. Sous-secteur de l'irrigué

110. Dans le sous-secteur de l'irrigué, une distinction peut donc être opérée entre grands périmètres, périmètres privés et périmètres villageois :

- Grands périmètres : (i) Les infrastructures (existantes ou en projet) doivent conditionner leur localisation spatiale. Cela permettra de réduire les coûts de réalisation et de rentabiliser plus rapidement les aménagements du fait, entre autres, des gains associés au désenclavement et à l'électrification. De plus, la taille des parcelles, compte tenu de la faible intensification observée, est à définir sur une base de viabilité minimale. (ii) La complexité des aménagements et leur taille imposent une période de transition au cours de laquelle une assistance spécifique doit être apportée aux exploitants pour que leurs associations d'usagers de l'eau puissent en assurer la maintenance et l'exploitation. (iii) Une prise en compte préalable de la question foncière est nécessaire pour assurer un aménagement consolidant la propriété et permettant de développer des associations viables et homogènes. Ceci permettra d'éviter les coûts élevés d'une régularisation foncière postérieure à la mise en eau. (iv) la pérennité et la flexibilité doivent être améliorées.
- Périmètres privés : (i) Le dynamisme et la capacité d'initiative du secteur privé est manifeste lorsque l'environnement est favorable sur le plan institutionnel et des infrastructures. Il est donc possible de s'appuyer ce potentiel pour la mise en valeur future de la vallée. (ii) Le désenclavement reste la priorité pour assurer leur développement (iii) L'inexistence d'infrastructures de drainage a conduit à l'abandon d'une partie des aménagements. Il est donc important, qu'à l'avenir, ceux-ci soient réalisés dans le respect d'un cahier des charges en mettant, en priorité, l'accent sur les réhabilitations.
- Périmètres villageois : (i) Les conditions d'amélioration de ces périmètres tiennent à la levée des contraintes identifiées pour les autres types de périmètres : drainage, régularisation foncière et accès aux marchés. (ii) La maîtrise de la gestion et de la conduite des cultures qui conditionnent la réussite sont largement tributaires d'une formation adaptée aux besoins des organisations paysannes.

⁶² Calculs effectués à partir de l'état d'exécution du BCI, Ministère du Plan, Octobre 1997.

B. Sous-secteur pluvial

111. Dans le sous-secteur pluvial, l'action la plus importante a été la réalisation d'aménagements hydrauliques pour l'amélioration des cultures de décrue (barrages et diguettes). Cependant, depuis deux années, plusieurs projets, nouveaux dans leurs conceptions et leurs objectifs, ont été initiés dans cette zone (PGNRP, Lac d'Aleg, Tagant, Assaba, GIRNEM, ...). En visant à améliorer la sécurité alimentaire par une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, parcours, forêts et sols), ces projets participatifs s'appuient sur des paquets technologiques appropriés fournis par la recherche et diffusés dans le cadre des projets de vulgarisation (PSA, PSSA, Projet Semencier, ...). Ces projets nouveaux se trouvent confrontés à des difficultés liées à la décentralisation/déconcentration récente et aux faibles capacités de gestion des communes et des organisations socioprofessionnelles. Il est à signaler que ces projets s'inscrivent dans un ratio investissements/fonctionnement variant entre 50 et 75 % qui reste à améliorer par une prise en charge accrue des populations cibles, une plus grande décentralisation des interventions et une amélioration des procédures administratives.

C. Sous-secteur de l'élevage

112. Le sous-secteur de l'élevage, quant à lui, reste, au niveau des investissements publics, relativement moins doté (6%) au regard de sa contribution à l'économie nationale. Cela tient à la difficulté de développer des projets susceptibles de lever les contraintes actuelles de ce secteur (commercialisation, gestion des parcours, valorisation des sous-produits). Il convient, cependant, de signaler que les campagnes de vaccination et de diffusion d'intrants donnent de bons résultats sur une base de recouvrement des coûts.

D. Environnement

113. Enfin, pour l'environnement, les principales réalisations ont porté sur la protection des infrastructures et des agglomérations rurales par des reboisements le plus souvent monospécifiques. Le nouveau code forestier permettra de s'engager plus avant vers une gestion/exploitation participative et privée des superficies reboisées. De même, les projets dans le secteur pluvial doivent permettre de prendre en compte une dimension environnementale plus vaste que la simple foresterie.

VII. LECONS TIREES DES POLITIQUES D'INCITATION ET D'AJUSTEMENT

A. Crédit Agricole

114. En Mai 1992, le Gouvernement a favorisé la création d'une structure mutualiste de crédit sous forme de deux Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne (CACE) situées au Trarza et au Haut-Fleuve et d'une Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie (UNCACEM) dont le siège est fixé à Nouakchott. Après quatre années de fonctionnement, cette institution, entre autres, a acquis un important savoir-faire, a fait preuve d'une grande rigueur dans l'application de ses procédures et a amélioré sensiblement son organisation et ses performances en matière de financement des campagnes et de recouvrement des impayés. Cependant, elle reste confrontée à un certain nombre de difficultés ayant trait à l'insuffisance de recouvrement des créances impayées cumulées, au rétrécissement de la clientèle, au déficit d'exploitation et à sa centralisation. Aux limites précitées, il importe d'ajouter :

- l'insuffisance des ressources de l'institution qui limite ses activités tout en restreignant la possibilité d'octroi des crédits à moyen terme ;

- l'absence d'une approche spécifique des problèmes de la clientèle du secteur collectif avec, pour conséquence, l'exclusion progressive de cette dernière en raison de l'importance de ses impayés.

115. En 1997, le Gouvernement a réalisé une "Etude diagnostic sur le fonctionnement actuel de l'UNCACEM et réflexions stratégiques sur la politique de crédit agricole adaptée à la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal". Celle-ci a débouché sur un certain nombre de propositions pour assurer la pérennité de l'UNCACEM et a proposé des orientations stratégiques pour le financement de l'agriculture dans la Vallée. Il est bien évident que ce financement ne peut se développer durablement que si, parallèlement, se mettent en place des garanties dans le cadre d'un marché foncier. Ainsi, l'expérience montre l'intérêt d'une institution autonome et spécialisée de crédit respectant scrupuleusement les règles d'une saine gestion bancaire. Celle-ci, afin de conforter les progrès accomplis dans l'intégration de l'agriculture à l'économie et améliorer ses performances, devrait diversifier ses activités et ses produits, assurer un suivi plus rapproché de ses clients, mettre l'accent sur la mobilisation de l'épargne et adapter ses procédures aux besoins d'une clientèle diversifiée et hétérogène.

B. Réforme foncière.

116. La sécurisation foncière, individuelle ou collective, est apparue comme un élément essentiel pour encourager l'investissement, pour maintenir en bon état les aménagements, ouvrages et équipements et pour améliorer la productivité. Sur les bases réglementaires et institutionnelles mises en place dans le cadre du PASA s'est engagée, à partir de 1991, une opération test de régularisation des terres irriguées et mises en valeur dans le Trarza Est. Cette opération, conduite avec pragmatisme, a démontré l'intérêt d'une régularisation foncière, la faisabilité de l'action et l'applicabilité des textes. Ce qui a conduit les autorités nationales, avec l'appui des bailleurs de fonds, à étendre la réorganisation foncière d'abord au Gorgol, en avril 1993, et au Trarza Ouest, en janvier 1994, puis à l'ensemble de la moyenne et haute vallée, depuis 1995. En octobre 1997 au Trarza, 934 demandes étaient enregistrées couvrant 48.509 ha, dont 21% pour les périmètres collectifs (191 exploitations) et 79% pour les opérateurs privés (743 exploitations). 16.301 ha ont été régularisés (8342 ha en autorisation d'exploiter et 7959 en concession provisoire) pour une superficie moyenne de 40 ha par exploitation, 23 réserves foncières classées (17.700 ha), 35 espaces vitaux (1.619 ha) et 3 forêts classées (975 ha) ont été créés. Au Brakna et au Gorgol 1297 demandes ont été enregistrées pour superficie de 3232 ha, 1099 concessions définitives ont été délivrées.

117. Dans la moyenne et haute vallée, la régularisation du PPG est achevée et celle de l'extension du PPG, de M'Pourié et du CPB est en cours. Concernant le PPG, on note que, par dérogation et compte tenu de l'ancienneté de l'occupation, les attributaires ont obtenu des concessions définitives. A l'heure actuelle et pour mener à bon terme la régularisation, il faudra en priorité: (i) lever les discordances entre les objectifs assignés, qui sont vastes et les moyens mobilisés, (ii) réaliser les schémas des structures foncières dans la moyenne et haute vallée (iii) mettre en place, sur la base du système d'information géographique existant, un dispositif de contrôle annuel de la mise en valeur des terres, élément fondamental du processus d'accession à la propriété définitive, (iv) compléter la réglementation foncière existante par des textes relatifs aux zones de décrue, de dieri, d'élevage et de foresterie, (v) éditer des textes relatifs aux modalités pratiques de gestion des espaces vitaux et des réserves forestières et, d'une manière générale, publier un recueil de l'ensemble des textes en vigueur (foncier, code de l'eau, code foncier), (vi) résoudre le problème du retrait des actes fonciers lié à la non-réalisation du bornage et au non paiement des taxes domaniales.

118. En conclusion, la régularisation foncière, envisagée en termes de sécurisation et de pérennisation de l'activité agricole, est en cours de généralisation sur l'ensemble de la vallée. Elle revêt une importance capitale en ce qui concerne l'appropriation des aménagements par les exploitants et la responsabilisation de ces derniers. A l'avenir, deux principes directeurs s'imposent :

- La nécessité de disposer d'un cadre juridique et institutionnel clair et exhaustif afin de préserver les droits et réduire les sources de conflits ;
- L'importance de l'information et de la sensibilisation des ayants droit pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et transparente de la réforme foncière.

C. Politique des prix et de la commercialisation

119. Depuis 1985 et, notamment dans le cadre du PASA, Le Gouvernement a élaboré et exécuté, dans un contexte de libéralisation et de privatisation, une stratégie alimentaire dont l'objectif principal est le développement de la production céréalière. Cette stratégie s'est traduite, notamment, par le désengagement du secteur public (SONADER et CSA) de la transformation et de la commercialisation du paddy, la privatisation des unités de transformation, la suppression du monopole d'importation de la SONIMEX et la libéralisation du prix du riz sur le marché intérieur, la mise en place d'un système de protection à la frontière, la fixation d'un prix d'orientation pour l'achat du paddy et, enfin, l'incitation des différents intervenants dans la filière à s'organiser pour assurer une commercialisation rationnelle de la production nationale. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place, en 1993, d'une structure informelle dénommée "Pool des importateurs" ayant pour chef de file la SONIMEX.

120. Le "Pool" s'est assigné comme objectifs fondamentaux de régulariser les importations de riz pour aboutir à une adéquation entre la production nationale et les importations, d'une part, et d'acquérir le paddy à un prix garanti et d'assurer la transformation et l'écoulement du riz produit, d'autre part. Les achats réalisés par le Pool ont progressé de 15.378 tonnes en 1993/94 à 28.250 tonnes en 1996/97, représentant une valeur globale de 400 millions UM et près de 1,2 milliards UM, respectivement. Le système de commercialisation par le "Pool", même s'il transforme actuellement plus de 50% des surplus commercialisés de la production nationale, reste fragile dans la mesure où il repose sur une organisation volontaire et informelle du marché. De plus, ce système, même s'il a garanti, jusqu'à présent, un revenu important aux exploitants agricoles, ne permet pas la transmission des signaux du marché, ne favorise pas les gains d'efficacité et pénalise les consommateurs.

121. Si l'Etat intervient essentiellement dans la politique des prix à travers des mesures de protection tarifaire, les droits à la frontière ont été, cependant, fixés à 30% de la valeur CAF pour 1998 et sont appelés à diminuer au cours des prochaines années. Ceci ne sera pas sans incidence sur la rentabilité des exploitations et obligera à des gains de compétitivité très importants à tous les niveaux, ainsi qu'à des efforts sérieux en matière de qualité. En ce qui concerne cette dernière, on remarquera que les variétés de riz actuellement cultivées font l'objet de prix différents au niveau du consommateur. Un différentiel de 30% est observé entre la variété Jaya (la plus cultivée) et la variété IR 28, au profit de cette dernière, ce qui la met sensiblement au niveau du riz importé avec la protection actuelle. Cet atout commercial n'est pas suffisamment exploité. En effet, toutes les variétés sont actuellement payées au même prix au producteur, ce qui ne l'incite pas à produire la variété la plus prisée par le consommateur urbain. Le développement futur de la filière devra donc tenir compte de l'évolution du marché national et international et se départir pour cela d'une approche trop strictement quantitative.

122. Pour les céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs), les problèmes de commercialisation ne se posent pas en raison d'une forte autoconsommation et de la vivacité des circuits traditionnels. Par contre, en ce qui concerne les produits de l'élevage et de maraîchage, l'étroitesse et la concentration des débouchés sur Nouakchott sont une contrainte forte, en raison notamment du manque de capacité intermédiaire de stockage, de regroupement et de la faiblesse des revenus. La saisonnalité de fait des productions et le recours nécessaire aux importations réduisent les opportunités pour la production locale mal organisée et insuffisamment protégée. La déconnexion entre la demande urbaine et l'offre rurale en terme de produit et de marché est forte et l'incitation à produire est de ce fait limitée et aléatoire. Ainsi, en l'absence de perspectives crédibles de débouchés et de revenus, les agriculteurs se maintiennent dans un système d'autosuffisance ou, pour les privés, finissent par abandonner l'agriculture

- d'autant plus qu'aux aléas du marché, il faut ajouter les risques inhérents à toute activité agricole, particulièrement en région sahélienne (aléas climatiques, prédateurs...).

D. Approvisionnements et services

123. L'organisation, bien que passée aux mains du secteur privé, oscille entre des situations à caractère monopolistique (intrants et matériel agricole) et de quasi-absence (entretien, réparation, pièces détachées,...). C'est surtout l'insuffisance de concurrence qui est la cause des dysfonctionnements constatés. La concentration de l'activité agricole sur une période limitée de l'année, de même que l'enclavement, sont des entraves certaines au développement de services rentables dans un cadre privé et concurrentiel. Ils restent de ce fait, quand ils existent, localisés dans les centres urbains.

124. La situation se caractérise notamment par : (i) un secteur commercial privé aux marges souvent excessives et proposant ses prestations de service (travaux de réalisation des aménagements, travaux agricoles, prestations de maintenance) à des coûts élevés, (ii) une monopolisation de fait des importations des moyens de production par le biais de l'accès aux devises, (iii) l'absence d'organisation professionnelle et un manque de qualification des responsables et salariés du secteur. Cette situation a pour conséquences : (i) des coûts excessifs des travaux, (ii) des charges d'exploitation élevées et une diminution de la productivité suite à une moindre qualité des travaux et une disponibilité insuffisante ou trop tardive des intrants et des prestations de service. On notera cependant des initiatives récentes de création d'une société semencière pour commercialisation de la semence sélectionnée de riz, d'une société de services agricoles équipée de tracteurs et de moissonneuses batteuses, et de distributeurs spécialisés d'intrants en partenariat avec des groupes étrangers. La diffusion du progrès technique s'en trouve facilitée.

E. Désengagement de l'Etat

125. Aujourd'hui, le secteur privé est le moteur principal de la croissance du secteur agricole. Il a pris le relais de l'Etat en matière d'investissement, de production, de commercialisation et d'approvisionnement, bien que la faiblesse des organisations paysannes limite encore la portée des réformes structurelles entreprises. Deux domaines, en termes de leçons tirées, méritent une place particulière : les organisations socioprofessionnelles et la recherche-vulgarisation. Concernant le premier domaine, le désengagement de l'Etat implique une responsabilisation accrue des exploitants agricoles à tous les niveaux. C'est pourquoi, les organisations socioprofessionnelles doivent être au centre des préoccupations au moins à trois niveaux essentiels :

- la diversité des besoins et des situations et la complexité croissante des filières font que les cadres juridiques d'associations doivent être ajustés pour tenir compte de cette réalité ;
- les organisations socioprofessionnelles se caractérisent par une faible capacité de gestion. En effet, les évaluations conduites lors de la préparation du PDIAIM montrent que les procédures comptables, les règles dérivant de la réglementation et/ou des statuts ne sont pas maîtrisés ce qui se traduit par des dérives et une absence de transparence. Un effort d'appui pour ces associations est donc une composante indispensable de tout programme qui repose sur leur participation.
- la nécessité d'une clarification des relations entre les associations et leurs organismes de tutelle (SONADER, MDRE). Les évaluations faites montrent toutes que de grands risques existent lorsque les interventions des autorités et des organisations d'assistance ne sont pas définies clairement, de préférence dans le cadre d'une convention qui précise les obligations et les recours des parties. Ceci est particulièrement vrai pour les organismes de crédit, mais également pour les coopératives appelées à gérer et entretenir un périmètre ou un secteur.

Concernant le second domaine, deux leçons s'imposent :

- les entrepreneurs agricoles s'initiant au partenariat technologique avec les groupes étrangers pour améliorer l'irrigation, la conduite des cultures et la sélection des semences, il importe que ce mécanisme soit encouragé pour accroître rapidement la base de connaissance de l'agriculture et recentrer les ressources de la recherche sur des thèmes non couverts par ce dispositif ;
- l'amélioration des performances du système de recherche passe par un plus grand usage des résultats disponibles au niveau de la région et l'encouragement à une plus grande intervention des sociétés internationales de production d'intrants agricoles (produits phytosanitaires, semences améliorées etc...).

126. **En conclusion**, il ressort de l'ensemble des développements précités que le secteur rural a connu, depuis plus d'une décennie, notamment dans le cadre du PASA, des transformations importantes qui ont permis, entre autres, de doubler et d'intensifier sensiblement la production malgré les aléas climatiques, de stabiliser les populations dans leurs terroirs, d'augmenter leur taux de sécurité alimentaire et de faire reculer les frontières de la pauvreté dans plusieurs zones, en particulier dans la Vallée. Cependant, le secteur, malgré des investissements importants, ne contribue, encore, que pour une part relativement faible au PIB et le pays demeure, pour une large part, dépendant des importations commerciales et de l'aide alimentaire. Il importe aussi que les effets pervers de la monoculture sur l'activité agricole soient atténués par une diversification des techniques et des productions et que des techniques et des technologies plus respectueuses de l'environnement soient mises en œuvre. Cette situation semble avoir résulté d'un certain nombre de facteurs relatifs à :

- l'enclavement des zones de production ;
- l'insuffisante opérationnalité des services de Recherche - Formation - Vulgarisation ;
- le financement partiel du secteur au travers du Crédit agricole ;
- le caractère spatial encore limité de la réforme foncière et la fragilité des résultats obtenus ;
- la portée limitée de la politique des prix et de la commercialisation ;
- la forte détérioration de l'environnement, la surexploitation des eaux souterraines dans les oasis et les faibles rendements de l'agriculture sous pluie.

127. A ces facteurs limitants s'ajoutent la quasi-inexistence de liens inter et intra-sectoriels et le fonctionnement, en dehors des circuits formels de l'économie, du secteur de l'élevage dont les potentialités sont, pourtant, considérables. Pour pallier cette situation et créer un secteur rural avec une croissance efficace, dynamique et durable, la seule à même d'opérer des transformations qualitatives importantes, des changements coordonnés dans les domaines des investissements, des incitations et des institutions sont nécessaires. En un mot, une stratégie globale, cohérente, avec des orientations claires et réalistes et des politiques adaptées, s'impose.

CHAPITRE III

STRATEGIE DU SECTEUR RURAL

VIII. OBJECTIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A. Objectif

128. L'objectif principal de la stratégie est d'établir les fondements d'une forte croissance soutenable et partagée. Fondée sur une approche systémique, fortement chevillée aux exigences d'une stabilité macro-économique, cette stratégie, basée sur un système d'incitations efficaces et une approche participative, doit déboucher sur la réduction de la pauvreté pour des centaines de milliers d'habitants du monde rural. Ses orientations stratégiques découlent naturellement de celles des politiques économiques prévalantes depuis le début du programme d'ajustement et de la prise en compte des contraintes nouvelles du secteur. Le choix fait pour une économie de marché, une ouverture accrue de l'économie, une croissance tirée par le secteur privé et pour un rôle de l'Etat et du secteur public recentré, est inscrit dans la politique économique du pays depuis plus d'une décennie. Ce choix a des implications fortes sur la stratégie de développement agricole. La sécurité alimentaire doit être revue à la lumière de ces orientations. La contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois doit être accrue et son intégration à l'économie nationale approfondie. De même, la prise en compte de la gestion des ressources naturelles pour assurer un développement durable est un impératif stratégique au vu des effets des politiques passées. Ces éléments conditionnent les orientations stratégiques retenues.

B. Orientations stratégiques

129. Dans la perspective de l'horizon 2010 et des nécessités d'un développement équilibré des zones agro-écologiques, la stratégie de développement agricole s'articulera autour des quatre orientations suivantes :

- contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire :
- lutter contre la pauvreté et améliorer l'emploi rural ainsi que les revenus des agriculteurs :
- favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international ;
- protéger et conserver les ressources naturelles afin d'assurer un développement durable.

130. Pour atteindre les objectifs liés à ces quatre orientations stratégiques, l'accent sera mis en priorité sur : i) l'association des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique agricole; ii) l'appui technique aux populations afin d'augmenter et de diversifier la production; iii) le développement des liens inter et intrasectoriels et une meilleure intégration de l'élevage à l'économie; iv) la réhabilitation prioritaire des périmètres irrigués actuels; la création de nouveaux devant s'inscrire dans le cadre de la problématique de consolidation de l'existant; v) l'établissement d'un programme de gestion des ressources naturelles et d'un cadre juridique et institutionnel approprié centré sur une plus grande responsabilisation des communes et des individus; vi) la mise en œuvre de réformes pour aider à la rationalisation des services et à l'intensification de la production grâce à des politiques cohérentes sur les plans de l'utilisation des terres, de la vulgarisation et de la compétitivité des produits locaux.

C. Production nationale et sécurité alimentaire

131. Jusqu'à présent, la sécurité alimentaire en denrées de base concerne essentiellement l'autosuffisance en céréales. Cette approche a été perçue comme une obligation pour le secteur agricole de satisfaire la totalité des besoins du pays en ces produits sans tenir compte pour autant ni de ses capacités, ni des conditions aléatoires de sa production et sans rechercher par ailleurs à saisir toutes les opportunités d'acquérir à moindre coût une part des besoins à partir des marchés extérieurs. Cependant, dans un contexte d'ouverture de l'économie, la sécurité alimentaire signifie la définition de taux stratégiques d'approvisionnement stables à partir de la production nationale dans des conditions *d'efficience économique*. Elle repose sur trois facteurs essentiels : disponibilité, stabilité et accessibilité des approvisionnements. Pour y parvenir, le pays doit être capable de produire assez lui-même ou disposer de suffisamment de devises pour pouvoir importer ce qui ne peut être produit sur place. En outre, les ménages doivent aussi avoir un revenu suffisant leur permettant d'acquérir la nourriture qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes.

D. Lutte contre la pauvreté, amélioration de l'emploi rural et des revenus des agriculteurs

132. L'ouverture de l'économie sur le marché international limite la portée d'une politique d'amélioration des revenus par des prix élevés. Désormais, dans le nouveau contexte socio-économique, cet objectif sera recherché avant tout grâce à la réduction des coûts de production, à une plus haute productivité et à l'atténuation des contraintes qui affectent les activités en amont et en aval de la production agricole. Etant donné les conditions de production agricole, avec leurs disparités spatiales, une politique de revenus des agriculteurs nécessite une approche différenciée. Ainsi : i) pour les régions irriguées et les zones qui bénéficient de conditions favorables de production, l'amélioration des revenus se fera essentiellement par un accroissement de la productivité; ii) pour les zones d'agriculture pluviale, où les conditions agro-climatiques sont moins favorables, l'amélioration des revenus passe également par la diversification des activités productives; iii) pour les milieux à écologie fragile (parcours, oasis), seule une action intégrée de l'Etat, multi-sectorielle et participative comportant un ensemble de mesures concertées au niveau d'investissement suffisant, sera à même d'assurer l'amélioration des revenus recherchée.

E. Intégration de l'agriculture au marché national et international

133. Les réformes macro-économiques engagées dans le cadre de l'ajustement structurel, tout en étant le socle solide sur lequel doit reposer toute croissance, ne sont pas suffisantes à elles seules pour réaliser un développement durable du secteur rural. Elles doivent être intimement associées à d'autres actions visant, notamment, à augmenter et accélérer la pénétration des exportations, accroître la productivité agricole et non agricole en milieu rural ainsi qu'à atteindre la viabilité financière des exploitations agricoles. Dans cette optique, l'intégration de l'agriculture, aussi bien dans l'économie globale que dans l'économie mondiale, devient une impérieuse nécessité. Cette dernière permettra, surtout, de pallier les limites imposées à la croissance rurale par l'exiguïté du marché national et la trop faible demande interne. L'intégration sera recherchée à travers la mise en œuvre d'une politique incitative et d'un cadre juridique adéquat permettant l'organisation des circuits de commercialisation, de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles et animaux.

134. Par ailleurs, l'Etat poursuivra son désengagement progressif pour céder toutes les activités de production et de commercialisation à des opérateurs privés qui seront encouragés à s'organiser en associations professionnelles dans le cadre d'interprofessions de filières spécialisées. Quant à l'intégration de l'agriculture dans l'environnement international, elle se fera par l'adaptation permanente de la production aux exigences des marchés sur les plans de la qualité et de la compétitivité. Cette intégration, si elle est nécessaire et inévitable, peut présenter des inconvénients et infliger des coûts à certains groupes vulnérables. En effet, la libéralisation des importations, tout en accélérant la

croissance, risque, dans le court terme, d'accentuer le chômage, du fait de la perte de terrain que peuvent enregistrer certaines activités nationales non compétitives. Ces dysfonctionnements, inévitables, nécessiteront une intervention ciblée de l'Etat qui devra aider les plus touchés (petits agriculteurs et pauvres) pour qu'ils réussissent leur adaptation.

F. Protection des ressources naturelles

135. L'intégration recherchée passe nécessairement par un accroissement de la compétitivité des exploitations agricoles. Ce gain de compétitivité se fera, notamment, par l'intensification des techniques culturales et l'exploitation optimale du potentiel existant. Toutefois, l'exploitation du potentiel de production doit s'inscrire, impérativement, dans une perspective d'agriculture durable qui vise, sinon l'amélioration, au moins la sauvegarde du patrimoine productif sol/eau, la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Toute destruction ou dégradation du potentiel existant, déjà extrêmement limité par la nature, amincit les possibilités de sécurisation alimentaire et de compétitivité et d'intégration de l'agriculture mauritanienne. Cette option exige qu'en matière d'investissements, le même intérêt soit porté à la production et à la protection. Les quatre orientations susmentionnées reprennent à leur compte les deux défis majeurs d'une agriculture moderne, compétitivité et protection des ressources, ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition, tout en réaffirment l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus.

G. Mise en œuvre des orientations

136. Elle passe par la formulation de trois ensembles de politiques :

- ◆ Des politiques de développement par filières dans le domaine des productions végétales, animales et forestières répondant à un double souci. D'une part, elles visent à constituer des filières efficaces, techniquement et économiquement, et d'autre part, elles cherchent à protéger les ressources naturelles à la base de chacune de ces productions.
- ◆ Des politiques de développement des infrastructures économiques et sociales (santé, éducation, hydraulique rurale et infrastructures routières), relevant de l'action des départements concernées et conduites en cohérence et en coordination avec les politiques et projets du MDRE :
- ◆ Des politiques institutionnelles et d'organisation du secteur ayant trait: (i) aux prix et incitation; (ii) à l'information sur les marchés; (iii) à la libéralisation des services de transport; (iv) au foncier; (v) au financement du monde rural; (vi) à l'irrigation; (vii) à la recherche, formation, vulgarisation; (viii) aux statistiques agricoles et au suivi-évaluation; (ix) et aux organisations socioprofessionnelles.

Le contenu de ces trois ensembles de politiques aboutit à une redéfinition du rôle du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

IX. DEVELOPPEMENT PAR FILIERES

137. Trois grands domaines d'intervention sont concernés : les productions végétales, animales et forestières. Les deux objectifs principaux poursuivis en la matière sont : i) la constitution à terme de filières agricoles et agro-industrielles performantes exploitant de manière efficiente les avantages comparatifs de la Mauritanie; ii) la préservation de la productivité des ressources naturelles du pays. Aujourd'hui, l'état de développement de ces filières est *différencié*. Dans le secteur exportateur aussi bien que dans le secteur d'import/substitution coexistent des filières plus ou moins développées en termes d'intégration des marchés, de technologies utilisées, de maîtrise de la qualité, de valeur ajoutée locale et de compétitivité. Face à cette hétérogénéité, le défi pour les prochaines années est d'assurer la réussite de la transition entre la situation présente et l'objectif de développement de filières performantes.

La stratégie de transition adoptée repose sur : i) la consolidation des acquis en matière de productions stratégiques (riz et élevage), ii) la consolidation d'un environnement favorable au secteur privé et associatif, iii) le retrait de l'Etat des activités de commercialisation et de transformation au profit du secteur privé national et international; iv) le renforcement des compétences de responsabilisation des organisations socioprofessionnelles (OSP).

138. De cette stratégie globale découlent les programmes d'intervention prioritaires du Ministère. En effet, le coût économique de la dégradation de certaines ressources naturelles justifie, de plus en plus, des actions correctives et préventives de la part du Gouvernement et explique ces priorités. Enfin, ces nouvelles priorités ne se feront pas au détriment des actions de service public. D'une manière générale, la vulgarisation et le conseil agricole constitueront des créneaux importants pour les trois grands domaines d'intervention du MDRE eu égard au contexte économique qui sera, de plus en plus, marqué par la concurrence. De façon spécifique, le service public assurera : i) la protection des végétaux en matière de production végétale, ii) la santé animale et l'hygiène publique vétérinaire en matière d'élevage; iii) la police des forêts, de la chasse et de la pêche dans le domaine forestier.

A. Productions végétales

139. La politique des productions végétales a quatre principaux objectifs : i) le développement de filières par la promotion des technologies et la modernisation des marchés, ii) la protection de la base de ressources de la production, iii) l'accompagnement de la libéralisation des filières stratégiques, iv) la promotion de l'exportation.

1. Développement des filières

140. L'objectif de développement à terme de filières agricoles et agro-alimentaires performantes se couple, dans le cas des productions végétales, avec le souci de préserver la sécurité alimentaire du pays. Dans le nouveau contexte, la réalisation de ces objectifs passera, de plus en plus, par la réalisation de gains de productivité induits par l'introduction de nouvelles technologies adaptées aux vocations des zones et aux performances des exploitations. Dans chacune de ces filières, le secteur privé jouera un rôle pilote dans la valorisation des ressources par un niveau d'investissement adéquat et par l'introduction de nouvelles technologies en partenariat. L'Etat assurera un environnement favorable, par le développement des infrastructures, une adaptation du cadre institutionnel et des mesures de promotion de l'investissement. Son intervention pour l'agriculture plus traditionnelle sera plus soutenue afin d'asseoir un développement équilibré. Le développement harmonieux de filières performantes nécessitera non seulement l'émergence d'entrepreneurs agricoles privés dynamiques, mais aussi le soutien aux agriculteurs plus traditionnels. Pour assurer la constitution de filières performantes, quatre axes d'interventions prioritaires sont identifiés. Ces axes sont : i) l'affinement de la connaissance du potentiel de développement agricole (vocations des zones, types d'exploitations et évaluation des technologies); ii) la promotion de technologies efficaces adaptées aux objectifs des différentes filières; iii) la modernisation du fonctionnement des marchés.

a) Meilleure connaissance du potentiel

141. L'objectif de cet affinement de connaissance est d'identifier, pour chaque zone, les techniques les plus appropriées aux différents types d'exploitations, selon leur performance. Cette analyse doit être continue afin d'adapter le potentiel de développement à l'évolution des techniques. Il s'agira de poursuivre les efforts d'analyse et de connaissances du potentiel de l'agriculture selon les trois axes suivants : i) *Vocation des zones* : Il s'agira de compléter les travaux déjà entamés lors des études de projets et de l'élaboration des études sectorielles sur le développement de la Vallée, de l'agriculture pluviale, des oasis et de l'élevage; ii) *Types d'exploitation* : L'expérience a montré que l'adoption de la diffusion des technologies dépend de la structure des exploitations. Les technologies à rendement

d'échelle sont plus adaptées aux grandes exploitations alors que les exploitations plus familiales ont un avantage pour les technologies peu mécanisables et requérant des compétences polyvalentes. Certaines innovations comme les semences et les engrais ne dépendent pas de la taille des exploitations. Aussi, la réalisation du recensement agricole est une nécessité impérieuse pour mieux conduire ce développement: iii) *Evaluation des techniques* : Elle se fera par une évaluation systématique des innovations techniques agronomiques et la mise en place d'observatoires pour l'analyse des techniques utilisées, en référence à l'environnement régional.

b) Introduction et promotion de technologies efficaces et adaptées aux objectifs assignés aux filières

142. Dans cette optique, une priorité sera donnée à : i) la consolidation et au développement des systèmes de connaissances afférents à chaque filière, par le renforcement du triptyque recherche-formation-vulgarisation, ii) l'amélioration du processus de génération et de diffusion des technologies, notamment par une participation effective des différents groupes-cibles à l'identification des contraintes, iii) la recherche de solutions appropriées à travers des démonstrations dont l'échelle et la complexité seront étudiées à la carte.

c) Amélioration de la fonctionnalité des filières, notamment en amont et en aval de la production

143. Cette amélioration passe par l'introduction et la promotion de technologies performantes à la fois en amont (fournitures d'intrants) et en aval du processus de production (stockage, conditionnement, transformation). En effet, dans le contexte actuel du pays, les gains de productivité dépendent, de plus en plus, des innovations des fournisseurs d'intrants et de leur efficacité à l'amont de la filière, tandis que la valorisation de la production dépend de la compétitivité de l'aval de la filière. Les efforts d'accroissement de la production agricole seraient vains sans une agro-industrie capable de transformer les produits agricoles, en accord avec les normes internationales, et une logistique de distribution efficiente. La solution passe par une baisse des coûts de transformation qui accroît le marché du produit tout en assurant une rémunération convenable des producteurs. De même, le souci d'acquérir les technologies les plus efficaces pour le développement de l'agriculture exige une *politique d'attraction des investissements étrangers dans les secteurs amont et aval*. Le développement du partenariat devient donc un axe privilégié du transfert de technologies. Le programme de recherche adaptative et de vulgarisation assureront donc un accès équilibré à ces techniques pour l'agriculture plus traditionnelle.

d) Modernisation du fonctionnement des marchés

144. Avec l'adoption des règles de l'OMC, les produits agricoles mauritaniens sont en concurrence directe avec des marchés efficients en termes d'information commerciale, de quantité traitée, de normes et de standard de qualité et de logistique. Afin de soutenir de manière efficiente et durable cette concurrence et occuper sa place dans l'approvisionnement du pays, un effort de modernisation des marchés et des circuits de commercialisation constitue une étape cruciale et incontournable. Cet effort, différencié selon les filières, passe par plusieurs axes : i) le développement des infrastructures de transport, reliant les zones de production aux marchés et aux infrastructures d'exportation, est un axe incontournable. Ce développement fera une part égale aux pistes rurales et aux axes nationaux. La densité et les priorités tiendront compte des zones de production et des investissements d'irrigation; ii) les infrastructures de commercialisation, principalement les marchés ruraux, accompagneront le désenclavement pour aboutir à un système de commercialisation hiérarchisé. L'intégration du marché national devra aboutir à l'émergence de marchés de référence pour l'ensemble des opérateurs de la filière. Ils constitueront le lieu principal de collecte et de traitement de l'information sur l'offre et la demande au jour le jour. De leur efficacité dépendra la réduction des marges d'intermédiation. Afin de les consolider, la collecte et la diffusion de l'information commerciale (prix, quantité, période, lieu) dans les zones de production et de consommation sera conduite et développée pour améliorer les arbitrages

des commerçants, le pouvoir de négociation des producteurs et l'intégration du secteur à l'économie; iii) la promotion d'une agro-industrie fondée sur le développement de centres de collecte et de relations contractuelles permettant d'étaler les productions et d'améliorer la commercialisation des sous-produits, notamment dans les domaines du maraîchage industriel, du stockage et de l'exportation en frais. Dans tous les cas de figure, cela impose le recours croissant à une politique de généralisation progressive des procédures d'agrèage et de normalisation de la production qui reposera sur une concertation interprofessionnelle pour les produits d'import substitution et un effort d'investissement pour s'aligner sur les normes internationales; iv) le développement des relations contractuelles, en protégeant à la fois les producteurs et les utilisateurs, réduit les risques et accroît les échanges de la production. Dans les filières développées, la gestion des contrats peut être déléguée à l'interprofession qui opère les arbitrages entre producteurs et utilisateurs. Dans les autres filières, l'Etat doit faciliter l'émergence d'institutions et d'associations professionnelles, capables de jouer ce rôle. Afin de traduire ces axes en projets, une démarche concertée avec les associations professionnelles, basée sur un diagnostic de l'état de développement de chacune des filières en matière d'innovation technique et de sophistication de marché, est un préalable nécessaire. Un plan d'action identifiera les projets prioritaires.

2. Protection des ressources

145. L'intensification de la production agricole dans les zones favorables et l'introduction massive de technologies importées menacent localement les ressources en eau et la fertilité des sols (salinité dans les périmètres irrigués, dégradation des sols dans les zones pluviales, rabattement des nappes dans les oasis). Jusqu'à présent, le souci de mise en valeur a primé. Aujourd'hui, suite à la raréfaction des ressources nouvellement mobilisables, *la rentabilité des investissements de protection augmente*. La priorité, pour les années à venir, sera de développer un savoir-faire dans le domaine de la protection des ressources par la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets pilote, en utilisant les possibilités offertes par l'assistance internationale dans ce domaine spécifique et en développant des normes d'aménagement pour les zones fragiles. Dans ce cadre, trois axes seront à explorer : i) dans le domaine de la riziculture, l'attention portera sur les questions de drainage des périmètres et de lessivage des sols, notamment dans la Wilaya du Trarza; ii) dans le domaine des cultures de décrue et sous pluie, le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) sera mis à contribution, notamment en matière de techniques de gestion de l'eau et de la fertilité des sols. La mise en œuvre de ce projet facilitera l'introduction des préoccupations de conservation et de régénération dans l'ensemble des actions de développement agricole. A une échelle différente, la protection des ressources passe également par la lutte anti-aviaire et la lutte contre les criquets, axes d'intervention prioritaires pour la protection des végétaux; iii) dans le domaine des cultures oasiennes, l'amélioration de la filière s'appuiera sur une connaissance plus approfondie et une meilleure gestion des nappes phréatiques en rapport avec les normes d'aménagement et des rythmes d'extension compatibles avec les potentialités des zones oasiennes, et sur l'amélioration des pratiques culturales des phoeniculteurs (pollinisation, etc.), la régénération des palmeraies et l'amélioration de leur productivité par l'identification, la sélection et la multiplication de clones et de variétés performantes. - - dans cette optique, on développera des programmes appropriés de recherche en rapport avec des centres internationaux spécialisés.

3. Filières stratégiques

a) Objectifs de production

146. La croissance tendancielle attendue du secteur, abstraction faite du climat, sera de l'ordre de 4% par an, essentiellement par une intensification de la production. Ce taux objectif est nécessaire pour : i) déclencher une réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, par le développement des opportunités de travail ; ii) accroître l'ouverture de l'économie nationale conformément aux engagements du pays, sans mettre en péril les investissements publics et privés consentis ; iii) rationaliser davantage l'occupation de l'espace et réduire les coûts sociaux des migrations massives.

b) Politiques d'ajustement

(1) Filière riz

147. Le développement de cette filière est conditionné par la libéralisation des importations. L'ajustement à ce nouvel environnement passera par quatre axes d'interventions : (i) baisse des coûts de production, par une exonération des taxes sur les intrants (ii) un accroissement des rendements, par une utilisation accrue d'intrants, rendue ainsi possible, une adaptation des variétés utilisées aux contraintes de la transformation et du marché, accompagnés d'un effort accru, ciblé et performant de la vulgarisation de ces techniques ; (iii) la mise à niveau des rizeries, pour valoriser correctement la production, à travers un programme d'appui aux unités privées, (iv) le développement d'infrastructures de stockage décentralisé, pour améliorer la qualité, réduire les coûts de collecte et assurer le warrantage.

(2) Filière phoenicicole

148. Le développement de cette filière, à l'instar de celui de la filière rizicole, associera des investissements privés dans la production et la commercialisation et une amélioration de la production par l'adoption et la diffusion des techniques disponibles en matière de traitement phyto-sanitaire et en irrigation pour la production traditionnelle. Cette amélioration de la production s'appuiera sur le savoir-faire en pollinisation des exploitants. Un programme de sélection des clones et des variétés performantes permettra de développer la régénération des palmeraies plus productives. L'intégration du marché national et une participation accrue de la production intérieure à la commercialisation nationale passeront par la réduction des coûts de transports et le développement de l'infrastructure routière. La préservation de la base ressource passera, dans le cas de cette filière, par une extension maîtrisée des plantations, compatible avec les disponibilités phréatiques.

(3) Filière maraîchage et fruits

149. Avec la multiplication des projets de production de maraîchage, dans les zones irriguées et dans les jardins, le problème clé de la croissance de la production est celui de la commercialisation. La concentration de la production sur des périodes limitées réduit la rentabilité des productions et limite leur expansion. Aussi, la stratégie de développement de cette filière passe par une extension des marchés à travers la promotion de la transformation artisanale et industrielle, par une adaptation de la production des périmètres villageois favorisant l'étalement de la production grâce à des variétés adaptées, par l'introduction de nouvelles espèces et le support à l'exportation dans des créneaux ciblés (haricots verts extra fins, gombos, fruits et légumes exotiques, ...). Cette extension du marché est une condition de la diversification vers des productions plus nobles dans la zone du Fleuve. La promotion des brise-vent et un suivi renforcé des conditions phytosanitaires accompagneront ces actions.

(4) Filière céréales traditionnelles

150. L'axe majeur d'intervention portera sur l'amélioration des variétés et des pratiques culturales par l'exploitation des acquis techniques régionaux et leur adaptation locale. Cette amélioration reposera à la fois sur un diagnostic des pratiques à l'échelle de l'exploitation et/ou du village, conduit dans le cadre de l'observatoire, et sur une identification commune des contraintes. Les techniques promues seront sélectionnées en fonction de leur faible besoin en intrants complémentaires. Elles devront s'appuyer sur la diffusion des techniques de conservation des eaux et des sols et de gestion de la fertilité disponibles ou à adapter.

4. Opportunités à l'exportation et dans l'agro-industrie

a) Promotion des exportations

151. La Mauritanie bénéficie d'accords commerciaux qui lui offrent un accès privilégié sur les marchés extérieurs⁶³, notamment européens. Le dynamisme du secteur privé doit y trouver des opportunités de croissance, favorisant la diversification des productions irriguées et accroissant la valeur ajoutée du secteur. Les réussites isolées dans le domaine des produits de contre-saison montrent l'existence de créneaux exploitables par la Mauritanie. Ces réussites doivent donc être renforcées par la promotion de partenariats techniques et commerciaux capables d'accroître la part du marché de la Mauritanie. Elle pourra à cette fin s'appuyer sur la délocalisation de la production végétale en cours en Europe. L'exploitation de ces opportunités s'inscrit naturellement dans les orientations d'une croissance tirée par le secteur privé, fondée sur la consolidation d'un environnement institutionnel et macro-économique favorable aux investissements privés nationaux et internationaux. L'exploitation de ces opportunités se traduira par des opportunités d'emploi et de commercialisation pour l'agriculture traditionnelle, sur la base d'avantages comparatifs, et assurera une transition plus aisée vers une agriculture efficace et plus ouverte sur le monde. L'exploitation de ces opportunités générera des effets externes considérables pour l'économie mauritanienne et requerra donc un effort de soutien, en favorisant certes les investissements et le partenariat, mais également en apportant un appui direct pour surmonter les difficultés initiales de production et de commercialisation.

b) Promotion de l'agro-industrie

152. Le développement de l'agro-industrie doit, en même temps, diversifier la base de production agricole et accroître les marchés et la valeur ajoutée du secteur. La démarche de mise en œuvre d'un programme de développement de l'agro-industrie est identique à celle requise pour la promotion des exportations. Il s'agit, dans le cadre de la politique générale du pays, d'améliorer l'environnement institutionnel pour inciter les investissements locaux et étrangers, appuyer les initiatives par une assistance à la mise en œuvre de leurs projets et garantir les contrats de livraison. Les effets d'entraînements d'une implantation agro-industrielle peuvent tirer de l'avant une partie des producteurs et cette implantation agro-industrielle peut avoir des effets d'entraînement plus importants que la promotion des exportations en frais sur une partie de l'agriculture de subsistance et accroître ainsi l'intégration à l'économie du secteur. Très clairement, la filière maraîchère est mûre pour l'implantation d'unités de transformation pouvant compléter les transformations artisanales, créatrices d'emploi, pour étendre la période de commercialisation et accroître ainsi la participation de la production nationale à la satisfaction des besoins. La promotion de ces activités requiert de porter une attention particulière à la politique européenne d'organisation des marchés de fruits et légumes pour répondre aux exigences d'une saine concurrence.

B. Productions animales

153. Dans ce secteur, les trois objectifs sont : i) le développement d'une filière efficiente par l'intégration agro-industrielle; ii) la consolidation des services publics et l'extension des services de santé animale; iii) le développement des parcours par une transition raisonnée vers des droits de parcours et l'attribution des points d'eau aux associations pastorales. Les objectifs recouvrent bien les grandes orientations de la stratégie agricole en s'appuyant sur les avantages comparatifs du pays.

1. Développement de filières efficaces

154. Le commerce international des produits frais dans ce secteur est négligeable. Ceci confère aux produits nationaux une protection qui s'ajoute à celle offerte par la politique commerciale qui portera sur les produits transformés. Dans ce secteur donc, l'efficacité se mesure plus en termes de réduction

⁶³ Accords Lomé IV avec l'Union Européenne; Accords régionaux.

des coûts de production, de modernisation de la commercialisation et de valorisation des sous-produits.

a) Le lait

155. Le marché du lait se développe rapidement, suivant en cela la croissance urbaine. La consolidation et le développement de cet essor passent par le développement de micro-projets de centres de collecte, en liaison avec les unités agro-industrielles, dans les zones bien desservies par le réseau routier.

b) Intégration par l'agro-industrie

156. La promotion de l'élevage laitier offre des possibilités considérables de croissance agricole en stimulant le développement dans les zones agricoles, notamment par l'augmentation des revenus, la monétarisation de l'économie, le développement de la fumure animale, la promotion de la culture attelée, l'introduction des légumineuses fourragères fixatrices d'azote dans les assolements et les successions culturales/rotations et la valorisation des sous-produits. En amont, les programmes d'amélioration génétique et de promotion des cultures fourragères, de l'ensilage et de l'utilisation des aliments composés soutiendront cet effort de développement.

c) Viandes rouges, cuirs et peaux

157. Avec la reconstitution du cheptel et les risques croissants de dégradation des parcours, le développement de la contribution de l'élevage à la formation de la valeur ajoutée nationale passe aujourd'hui par une valorisation croissante de ses produits, particulièrement des sous-produits. Etant des produits joints, la modernisation de la commercialisation des animaux sur pied, qui est un axe critique, améliorera, avec des actions complémentaires réduites, la valorisation des peaux et cuirs. La Mauritanie est potentiellement un très gros exportateur de peaux brutes et semi-brutes, marché à croissance forte et pour lequel le pays dispose d'un avantage comparatif évident. Or, les conditions d'abattage, de conservation et de commercialisation font que les pertes de qualité (et donc d'exportation potentielle) sont considérables. La valorisation de ce potentiel, à l'instar des produits laitiers, passe par l'amélioration des infrastructures d'abattage et de commercialisation. L'introduction de ces infrastructures sera réalisée en association avec les corporations du secteur.

d) Viande blanche

158. L'introduction d'un secteur avicole moderne est relativement récente en Mauritanie. La première expérience date de la création du Centre Avicole, en 1975. L'évolution de ce secteur démontre la capacité du secteur privé à se développer. Ce développement offre également des opportunités de remontée de filière dans la production, ce qui augmentera la demande en maïs local. Pour consolider l'aviculture villageoise, les actions de prophylaxie seront renforcées.

2. Consolidation des services publics de l'élevage

a) Santé animale

159. i) Prophylaxie des maladies animales : En plus de la consolidation des campagnes de vaccinations et d'éradication des maladies infectieuses, la prophylaxie s'attachera également à la lutte contre les parasitoses. Du fait de la forte circulation du bétail dans les pays limitrophes, les actions seront coordonnées avec les autorités sanitaires de ces pays. ii) Etudes épidémiologiques : Parallèlement aux programmes de prophylaxie (contrôle et éradication), il sera procédé à la poursuite des études

épidémiologiques qui visent à fournir les éléments caractérisant l'impact des maladies animales, en vue de déterminer les stratégies de lutte les plus efficaces et les plus économiques. Ces études serviront à l'élaboration de la cartographie épidémiologique du pays, afin de concentrer les efforts sur les entités pathologiques dont les conséquences sont importantes sur le plan de la santé publique vétérinaire et sur le plan économique. iii) Encadrement sanitaire du cheptel : Compte tenu des orientations des pouvoirs publics en matière de développement de l'élevage, un rôle important sera dévolu au secteur privé de la médecine vétérinaire, accompagnant les associations pastorales et les associations professionnelles en matière d'encadrement sanitaire. Les mesures législatives et réglementaires requises seront prises.

3. Gestion et développement des parcours

160. Bien que le développement d'un élevage intensif dans les zones favorables soit un axe important de la stratégie de l'élevage, l'enjeu principal de la stratégie de ce secteur est de répondre au défi d'une gestion performante des parcours pastoraux. Les signes d'une surexploitation des parcours et d'une efficacité amoindrie des systèmes traditionnels de gestion des accès aux puits et aux parcours se multiplient. En même temps, les opérations de mise en défens et de régénération des parcours menées dans le cadre des projets de lutte contre la désertification présentent des potentiels d'accroissement des productions considérables. Dans leur cas, la limite est institutionnelle et non pas technique. Si les solutions pour un accroissement de la production existent, les études sur les systèmes de gestion pastoraux sont bien plus lacunaires. La gestion de la transition entre les systèmes anciens et les institutions à mettre en œuvre va donc être difficile, d'autant que des transformations significatives dans la propriété et la gestion des troupeaux ont réduit les capacités d'intervention directe sur les pasteurs, car les donneurs d'ordre ne sont pas à proximité, d'une part, et l'individualisation des troupeaux rend plus difficile leur gestion par les droits collectifs antérieurs, d'autre part.

161. Les actions initiées dans le passé ont montré à la fois l'efficacité d'une distribution participative des produits vétérinaires et les limites dues à la taille des associations dans la gestion des parcours. Leur évaluation montre également les effets d'une ouverture indiscriminée de points d'eaux pastoraux par l'Etat, d'accès libre selon les dispositions du Code de l'eau en vigueur, à la fois en terme de pérennité de l'aménagement et en terme de surpâturage. Ces constats, mais aussi l'impérieuse nécessité de cette transition, expliquent le caractère pragmatique et progressif de la stratégie. Elle repose sur les points suivants : i) une transition entre les systèmes traditionnels de gestion d'accès aux parcours et aux points d'eau et un nouveau système, inscrit dans la consolidation des acquis de la politique antérieure de dévolution progressive de la gestion des parcours aux associations pastorales, sur la base de droits plus ou moins exclusifs ; ii) une amélioration de la connaissance des pratiques actuelles et passées, en terme de gestion et d'appréciation des capacités de charge par les pasteurs et les bergers, mais également en termes de marquage et de droits "coutumiers" sur les parcours de transhumance ; iii) une adéquation accrue de la taille des associations pastorales à l'espace à gérer, de manière à s'appuyer effectivement sur la solidarité des membres pour assurer une gestion commune. Une mesure intermédiaire sera d'assurer l'attribution des points d'eau aux associations pastorales, après leur redimensionnement, afin d'instaurer le recouvrement des coûts et une priorité aux troupeaux des membres de l'association. L'instauration de droits et de règles d'accès, progressivement et de manière négociée, permettra d'initier des actions durables de valorisation et d'aménagement.

C. Forêts et production ligneuse

162. Dans ce secteur, les deux objectifs sont de développer et valoriser la production et la préserver les ressources.

1. Accroître la production

163. L'approvisionnement en charbon de bois se fait de plus en plus loin des centres de consommation, ce qui accroît son prix. Or, il s'agit de la première source d'énergie domestique dans le pays, contribuant au bien-être de la majorité de la population, d'où l'importance du bois de chauffe dans la stratégie agricole. Pour faire face à cette situation, il faut agir sur les trois composantes suivantes : i) réduire la pression sur les ressources, en développant des programmes d'utilisation de foyers améliorés, d'énergies renouvelables et de subvention du gaz de combustion à usage domestique; ii) accroître les incitations à la production de bois de chauffe, en identifiant les forêts communales et villageoises et en les délimitant au profit des communautés en rapport avec les programmes de gestion des terroirs et en instaurant un système de taxation qui favorise les produits issus des reboisements nouveaux. Là encore, la condition d'un accroissement de la production passe par le développement de priorités dans l'accès au profit des populations riveraines et par la suppression de la logique d'accès libre qui annule toute incitation à la production ; iii) développer un programme de reboisement selon la classification des forêts en s'appuyant sur des espèces forestières à croissance rapide et suffisamment productives, la délimitation et l'aménagement des forêts classées, la mise en œuvre d'un plan national de reboisement des forêts classées basé sur les concessions et l'aménagement des forêts. Une fois rétablies les conditions préalables au développement de la production, l'amélioration de l'exploitation optimale des ressources s'appuiera sur la cueillette des produits secondaires, sur l'agro-foresterie et sur l'aménagement des forêts communautaires et nationales.

2. Protéger les ressources

164. L'exploitation des ressources forestières pour la production d'énergie, si elle est justifiée dans la situation actuelle, fait très mauvais usage des ressources naturelles. Les produits secondaires, la préservation de la bio-diversité et son exploitation touristique, le développement de réserves de chasse sont des activités qui valorisent davantage les espaces. Le rétablissement de ces modes d'exploitation, qui valorisent mieux en détruisant moins, est un objectif à long terme de la stratégie dans ce secteur. A cette fin, l'Etat s'appuiera sur les dispositions des codes forestier et de protection de la faune pour assurer l'attribution progressive aux collectivités et aux communes des espaces d'intérêts locaux. Il assurera la promotion des opérations de régénération des gomméraires, afin de promouvoir cette gestion conservatoire. L'autre axe important dans la protection des ressources tient à l'intégration des actions de reboisement dans les programmes de lutte contre la désertification, en particulier pour la protection du réseau routier et des infrastructures hydrauliques.

D. Protection des ressources naturelles et politiques anti-sécheresse

165. Conformément à l'agenda 21 de la Conférence de Rio, le Gouvernement développe un Plan d'Action National pour l'Environnement qui fixera les priorités et les moyens d'une action d'envergure nationale pour la préservation de l'environnement. Anticipant sur ce Plan d'Action National et consciente de l'intérêt économique et social d'une gestion durable des ressources naturelles, la stratégie agricole s'est attachée à développer les impératifs et les éléments d'une politique de développement durable dans ses interventions, de la façon suivante :

166. Dans le domaine de la production végétale : i) le développement de la production agricole dans la zone irriguée s'appuiera sur le développement de réseaux de drainage et de normes de mise en valeur pour éviter la stérilisation des sols par salinisation ou alcalinisation ; ii) le développement des cultures maraîchères et fruitières mèlera des interventions de protection des espaces par des brise-vent, un suivi phytosanitaire et des actions de protection des végétaux par une lutte contre les criquets et les granivores ; iii) en zone de culture pluviale, la promotion de la production par l'adoption d'intrants et de pratiques améliorées accompagnera les interventions de gestion de l'eau et de la fertilité ; iv) la lutte contre les parasites du palmier s'accompagnera d'une gestion conservatrice des ressources hydriques et de la préservation du patrimoine génétique.

167. Dans le domaine de l'élevage : i) la promotion du lait visera à accroître l'intégration bénéfique de

l'élevage à l'agriculture permettant une restitution des éléments fertilisants par le fumier et par les fourrages ; ii) la gestion des parcours, à travers l'attribution de droits aux associations pastorales, visera à corriger les défaillances d'un accès libre en adaptant les systèmes traditionnels de gestion des ressources pastorales au nouveau contexte.

168. Dans le domaine forestier : i) la reforestation et l'agro-foresterie s'appuieront sur un cadre institutionnel permettant de lever les contraintes d'un accès libre ; ii) les incitations à la production ligneuse seront accrues par l'instauration d'une taxe sur le transport de bois et de charbon de bois, alors que les productions nouvelles seront exonérées ; iii) les foyers améliorés et les énergies de substitution seront encouragés pour réduire la pression sur la ressource, enfin, iv) la valorisation non destructive des ressources (produits secondaires, réserves de chasse, tourisme, parcs) sera encouragée, au profit et avec la participation des populations.

169. L'ensemble des mesures précitées doit être couplé avec des politiques anti-sécheresse vigoureuses. En effet, l'aléa climatique constitue une contrainte structurelle de l'agriculture en Mauritanie. La stratégie agricole développe un ensemble de réponses afin de limiter l'impact de la sécheresse et de lever cette contrainte. Cette politique s'appuie sur deux axes : i) réduire la dépendance de la production à l'aléa climatique ; ii) atténuer les effets de la sécheresse sur le potentiel de production

170. Une production moins sensible : La réduction de la sensibilité de la production à la sécheresse passe d'abord et avant tout par la promotion de l'irrigation dans la Vallée et dans les zones disposant de ressources souterraines. Elle passe également par la réalisation d'infrastructures qui assurent une utilisation optimale des ressources en eau : i) barrages pour étendre la culture en décrue et ré-alimenter les nappes, ii) digues et diguettes pour conserver l'eau, iii) forages pour assurer l'irrigation villageoise, iv) l'aménagement des zones humides. Elle passe également par la promotion de techniques culturales fondées sur les techniques de l'eau et de la fertilité des sols, par infiltration et par aménagement, de manière à faire le meilleur usage de la pluviométrie. La réduction de la sensibilité de la production à la sécheresse passe aussi par l'utilisation d'espèces peu exigeantes en eau, notamment en matière de production forestière et vivrière traditionnelle.

171. Un impact moins profond : Cette réduction de la dépendance de la production à l'aléa climatique n'éliminera jamais le besoin de faire face aux effets de la sécheresse. Aussi, les mesures mises en œuvre cherchent à atténuer les effets négatifs de celle-ci. De ce point de vue, la stratégie s'appuie sur les interventions suivantes : i) assurer l'approvisionnement en semences, ii) sauvegarder le cheptel et iii) distribuer du revenu à travers des programmes de travaux dans le monde rural, en plus de la distribution de vivres. Ces programmes correspondent au souci primordial de préserver le capital productif, de distribuer le revenu et de permettre un redémarrage rapide de la production. Leur succès dépend de procédures de financement adaptées. L'étude de mécanismes d'intervention pour ces actions sera effectuée. Ils permettront de réduire les cycles abattage/reconstitution du cheptel et de stabiliser le prix de la viande en s'appuyant sur un financement ajusté à l'apparition de la sécheresse.

X. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

172. Le monde rural est en retard en matière d'équipements (routes, électricité, eau potable) et en matière de services sociaux (éducation et santé). Le rattrapage de ce retard constitue un défi pour la Mauritanie. L'investissement considérable requis constituera la base de la croissance future du pays. Aujourd'hui, les infrastructures routières et l'électrification sont des facteurs immédiats de réduction des coûts de production et de valorisation des avantages et du potentiel régional. Les capacités à maîtriser les techniques et à assurer le développement du pays dépendent des investissements d'éducation et de santé (y compris l'accès à l'eau potable). L'expérience des projets de développement intégré éclaire les choix et les priorités pour répondre à ces besoins. Les enseignements de cette riche expérience sont les suivants : i) Le désenclavement est en soi un facteur de croissance considérable, à travers une meilleure insertion

aux marchés des intrants, aux produits obtenus et au travail salarié. Il assure la pénétration des technologies nouvelles et leur diffusion. ii) Les dispositions à participer au financement des équipements et de leur entretien existent, mais varient fortement selon les services et les régions. iii) Les rapports coût/efficacité des techniques de réalisation sont très différents.

173. Ces enseignements plaident en faveur d'une nouvelle approche du développement rural, centrée sur la fourniture des infrastructures et des services de base, sur une sélection des technologies les plus adaptées et sur la mobilisation de la participation locale par le renforcement de la politique de décentralisation. Face à l'importance des besoins, une stratégie décentralisée, flexible et sélective de mise en œuvre de ces priorités s'impose : i) "décentralisée" signifie que les projets sont identifiés et initiés à l'échelle des communes rurales avec un appui technique extérieur, selon un canevas de projet préétabli ; ii) "flexible" signifie que les disparités du monde rural seront reconnues et utilisées pour classer les projets selon les capacités de participation mesurées objectivement ; iii) "sélective" signifie que les projets retenus sont les meilleurs pour chaque catégorie ; ils seront donc analysés selon les procédures et les priorités établies. Les stratégies nationales en matière de santé, éducation, hydraulique rurale et d'infrastructure routières s'inscrivent dans le cadre de ces orientations.

A. Santé

174. Le Plan Directeur de la Santé et des Affaires Sociales (1998-2002) a fixé les priorités pour le secteur : i) renforcer la couverture sanitaire aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire afin de garantir l'accès à un ensemble de soins et de services de santé essentiels de qualité acceptable ; ii) améliorer la performance du système de santé ; iii) renforcer la lutte intégrée contre les maladies et les handicaps, promouvoir et protéger la santé ; iv) renforcer l'action sociale ; v) assurer un financement adéquat du système socio-sanitaire ; vi) créer un environnement favorable pour la santé.

175. A partir de ces priorités, les objectifs suivants sont visés : i) mise à la disposition d'au moins 80% de la population des services de santé de base accessibles géographiquement et financièrement ; ii) renforcer les capacités de planification et de gestion de manière à ce que l'ensemble du processus de planification soit exécuté au niveau des structures centrales et décentralisées ; iii) réduction, d'ici l'an 2002, la morbidité et la mortalité des enfants de moins de cinq ans respectivement de 118/1.000 à 80/1.000 et la mortalité néonatale de 182/1.000 à 90/1.000 ; iv) mise en place du cadre institutionnel approprié pour permettre au secteur de prévenir et lutter contre la précarité et l'exclusion ; v) un financement adéquat du système sanitaire, notamment à travers un partage des coûts et des rôles entre les différentes sources de financement ; vi) amélioration du revenu et lutte contre la pauvreté, notamment parmi certains groupes cibles, les jeunes et les enfants.

B. Education

176. La stratégie nationale vise, à l'horizon de l'an 2000 : i) de généraliser l'enseignement au niveau primaire ; ii) rapprocher l'éducation des aspirations culturelles par une réforme des programmes, la promotion de l'enseignement traditionnel et de l'enseignement féminin ; iii) accroître l'efficacité du système éducatif par la lutte contre les déperditions scolaires, une meilleure utilisation des enseignants et une adéquation entre les formations fournies par le système et les besoins des employeurs ; iv) réduire le coût par élève, grâce à une meilleure organisation administrative et pédagogique des institutions scolaires, à une utilisation des matériaux locaux dans les constructions et une plus grande participation des parents au financement de l'éducation.

177. Dans un souci constant de renforcer l'expansion de l'éducation de base, les objectifs spécifiques ci-après ont été assignés à l'enseignement fondamental : i) le développement de l'école traditionnelle en vue d'une formation de base ; ii) l'élargissement du réseau scolaire d'écoles primaires, principalement dans les zones rurales ; iii) l'augmentation du taux de scolarisation des filles ; iv) la formation de maîtres qualifiés en nombre suffisant ; v) le passage du ratio maître/classe de 1,6 à 1,2 ; vi) le renforcement des capacités d'accueil par la construction de salles de classe et la formation de nouveaux enseignants ; vii)

le renforcement de la capacité d'accueil de l'enseignement normal par l'extension de l'Ecole Normale des Instituteurs de Nouakchott et l'ouverture de deux nouvelles écoles normales à l'intérieur du pays.

C. Hydraulique rurale

178. Les orientations suivantes ont été définies pour le secteur : i) la satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel grâce à un accès plus facile à l'eau ; ii) la garantie d'un niveau de service élevé pour l'approvisionnement en eau des grosses localités ; iii) la prise en charge du coût de l'eau par les populations bénéficiaires ; iv) la préservation de la qualité de l'eau. v) la rationalisation de la création des points d'eau dans le souci de mettre en valeur les pâturages naturels, vi) l'amélioration permanente de la connaissance des ressources en eau souterraine. Pour mettre en application ces orientations, la stratégie suivante a été adoptée : i) en matière de création de nouveaux points d'eau en milieu rural, respect des critères sélectifs visant la recherche d'une cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, notamment la capacité des usagers à prendre en charge une partie des coûts d'investissements et les coûts d'exploitation, points d'eau dans les villages de plus de 150 habitants et système de distribution dans les localités de 2000 à 5000 habitants ; ii) la préservation de l'environnement ; iii) la valorisation des pâturages naturels.

D. Infrastructures routières

179. Le Plan de transport en cours d'achèvement précisera les priorités en la matière. Cependant les orientations actuellement disponibles précisent qu'en matière d'infrastructures routières, les priorités sont de réaliser les axes principaux reliant les grandes agglomérations, les pistes secondaires servant de bretelles d'accès aux zones de production agricole ainsi que des ouvrages permettant le franchissement des oueds. La route Rosso-Boghé reste l'investissement qui revêt la plus grande priorité pour désenclaver la plus importante zone de production agricole. Une autre infrastructure routière revêt une grande importance, il s'agit de la liaison Diamas-Rosso inscrite au programme de l'OMVS, qui permettrait de préserver la digue rive droite actuellement utilisée comme axe routier et de ce fait déjà fortement dégradée. Enfin la réalisation de l'axe Kaedi-M'Bout-Sélibaby valoriserait une des régions à fort potentiel et bénéficiant d'une pluviométrie moyenne la plus importante du pays.

XI. MESURES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATION DU SECTEUR

A. Politique de prix

180. Cette politique constitue le lien principal avec les politiques macro-économiques du pays. Le choix fait pour une croissance tirée par le secteur privé, pour une économie de marché où le système de prix assure les fonctions d'allocation, avec un plafonnement des droits à l'importation impose une gestion combinée du régime de changes et de la fiscalité sur leurs intrants pour réduire les coûts d'ajustements de cette libéralisation. Il impose également une discipline dans les interventions, pour la promotion de règles saines de concurrence.

181. La nouvelle politique de prix agricoles se définit par ses objectifs et ses instruments. Ses objectifs découlent directement des orientations de la stratégie de développement agricole : maintien de niveaux stratégiques de production pour assurer la sécurité alimentaire, intégration au marché, amélioration des revenus et de l'emploi. Les instruments dérivent des engagements de l'OMC et de ceux de la réforme tarifaire, ils sont donc fondamentalement ceux de la politique de change, complétés par la politique d'incitation.

1. Principes de la politique de libéralisation du commerce extérieur

182. La politique de libéralisation du commerce extérieur vise : (i) à assurer une allocation des ressources vers les productions qui présentent un avantage comparatif pour la Mauritanie (ii) assurer une transition réussie pour les filières protégées, à travers un démantèlement progressif, qui minimise les coûts d'ajustement pour le secteur. De ce fait, elle se décline différemment selon les produits stratégiques et pour les autres produits.

2. Les produits stratégiques

183. Ils sont caractérisés par un impact important sur les revenus des consommateurs et des producteurs. La réforme tarifaire mise en œuvre depuis Janvier 1997 est l'élément déterminant de l'évolution des prix pour ces produits. Elle aboutira à un niveau de droits cumulés à 20 % dans les trois prochaines années. Ce choix permet d'améliorer l'allocation des ressources et de réduire les dépenses alimentaires des consommateurs, réduisant ainsi la pauvreté. Cette politique est conforme aux principes généraux de la politique commerciale des pays de l'UMOA, évitant ainsi le développement de réexportations clandestines. Compte tenu du rythme accéléré de démantèlement prévu par la réforme tarifaire, les obligations de l'OMC seront remplies dès la fin des années quatre-vingt dix. Compte tenu des substitutions importantes entre les produits de ce groupe, la réduction de la protection sera suivie pour éviter un accroissement trop brutal des importations lié à des niveaux de protection différents.

3. Les autres produits

184. Les autres produits seront protégés par des droits de douanes dont le taux est plafonné à 30% en 1998 et à 25 % en 1999. Les mesures de sauvegarde de l'OMC seront appliquées en cas de distorsions majeures du marché intérieur ou pour corriger les distorsions des marchés mondiaux, induites par les subventions à l'exportation et à la transformation des pays de l'OCDE.

B. Politique d'incitation

185. Compte tenu de la libéralisation du commerce extérieur, la politique d'incitation devient l'instrument privilégié d'orientation des investissements et de gestion des coûts d'ajustement induit par la libéralisation.

1. Principes

186. Les principes directeurs de cette politique sont : i) la promotion de nouvelles technologies dans la phase d'adoption. A ce stade, les risques sont élevés et réduisent l'incitation des investisseurs. Les bénéfices d'une adoption/adaptation pour le secteur dans son ensemble sont importants. Aussi, des mesures de subventions limitées dans le temps permettent d'initier le cycle adoption-diffusion qui améliore le niveau technique du secteur ; ii) la réduction des coûts d'ajustements. La politique de libéralisation réduit les profits dans le secteur protégé. Elle dévalorise ainsi les investissements réalisés dans ce secteur. Afin de réduire les impacts négatifs de cette dévalorisation et d'assurer une transition progressive vers une allocation des ressources améliorée, la politique d'incitation interviendra à travers une réduction des taxes sur les intrants. Enfin, une politique d'appuis ciblés, en accompagnement ou en substitution à une politique de change favorable, peut valablement être mise en place pour rétablir un niveau de développement du secteur exportateur compatible avec les ressources du pays.

2. Moyens

187. Pour cette politique d'incitation, deux instruments sont privilégiés : i) l'exonération des droits et taxe des intrants et iii) des projets d'appui spécifiques à la réalisation d'investissements.

C. Information sur les marchés locaux et d'exportation

188. Dans le secteur agricole, plus que partout ailleurs, l'information est imparfaite : les marchés étant segmentés géographiquement, les exploitants agricoles n'ont donc qu'une connaissance locale. De ce fait, les opportunités offertes sur le plan national et externe ne sont pas suffisamment exploitées. En conséquence, la mise en place d'un système permanent et performant d'information sur les marchés locaux et d'exportation, avec les moyens de communication et de diffusion (Radio, TV,...), au-delà de l'incitation des producteurs à s'organiser pour obtenir des meilleurs prix, permettra la maximalisation de leurs revenus. La mise en place de cette structure ne prendra toute son importance et l'impact nécessaire que si les conditions d'un meilleur fonctionnement des marchés soient mises en place par l'Etat : mise en application du cadre législatif du commerce, régulation des monopoles, diffusion de l'information sur les prix et émergence d'organisations de producteurs pour la défense de leurs intérêts.

D. Libéralisation des services de transport

189. La stratégie gouvernementale sera centrée sur la réhabilitation et la maintenance des routes existantes. Une attention toute particulière sera accordée aux zones de productions agricoles et aux régions enclavées. Les modalités de cette stratégie sont définies dans le cadre d'un plan décennal des transports identifiant les contraintes majeures du secteur pour en assurer une réduction des coûts. Au-delà de ce dernier aspect, déterminant pour le secteur rural, l'organisation nouvelle des transports devra permettre l'émergence d'unités spécialisées correspondant aux besoins spécifiques des filières et du marché.

E. Politique foncière

1. Objectifs

190. La politique foncière vise à accroître les ressources en terres utilisées et à en améliorer l'exploitation par une meilleure intégration à l'économie nationale et à atténuer la dégradation des sols. A cette fin, elle combine deux groupes d'actions : i) une consolidation des droits de propriété, pour sécuriser les investissements et développer la mise en valeur ; ii) un programme d'investissement pour limiter la dégradation des sols. A cette fin, elle s'appuie sur un certain nombre de principes et de constats déduits de l'expérience mauritanienne.

2. Principes d'intervention

a) Individualisation des droits et leur inscription

191. L'expérience acquise montre que l'intervention sur les statuts de la terre est longue, difficile et souvent réversible. Les programmes de régularisation foncière dans les périmètres irrigués, visant à rétablir des droits de propriété individualisée le montrent bien, de même que la difficulté à mettre en œuvre le programme de délimitation des espaces vitaux prévus par les décrets d'application de l'Ordonnance de 1983. Ces difficultés ne remettent pas en cause la politique d'attribution individuelle de titres fonciers, dont les résultats sont probants en termes d'intensification et d'investissement. A terme, cette politique d'individualisation, et ses prolongements naturels en matière de garantie du crédit à moyen terme et de développement du marché foncier agricole, permettront de consolider l'intensification de la mise en valeur et assureront un développement harmonieux et durable du secteur agricole. Aussi, les bénéfices obtenus et attendus de l'extension de cette politique justifie l'investissement considérable qu'elle impose.

192. Néanmoins, la réussite de cette politique n'est possible que par le respect des procédures équilibrées mises en œuvre. L'expérience montre l'importance de la participation effective des populations dans les

commissions consultatives locales pour éviter que l'application des textes ne soit source de conflits et d'iniquité. Basée sur l'expérience acquise, la politique cadastrale sera poursuivie dans la Vallée et inscrite dans les plans d'occupation fonciers. Les procédures de règlement des conflits seront renforcées. Pour la zone pluviale, une démarche similaire sera mise en œuvre, d'abord pilote puis progressivement étendue. Elle s'appuiera sur des expériences distinguant les terres agricoles exploitées, les espaces vitaux et réserves foncières et les espaces pastoraux collectifs, exploités par transhumance. Seuls les trois premiers groupes feront l'objet de titres fonciers. Pour la zone oasienne enfin, l'individualisation des titres débutera dans les oasis proches des routes et des marchés. Elle s'appuiera sur l'expérience acquise en matière de participation et d'identification des droits.

b) Le développement du marché foncier

193. Afin de valoriser les investissements publics d'individualisation des propriétés, le droit foncier sera consolidé pour régulariser les transactions sur le foncier : mutations, prises d'hypothèques et baux. En effet, ce développement permettra de réduire le coût du crédit à moyen terme et d'accroître ainsi les investissements d'aménagement. Le développement des baux permettra de connaître la relation entre mise en valeur et présomption de propriété qui limite l'extension des superficies intensives. Le renforcement des bureaux fonciers en sera l'instrument principal.

c) Les amendements fonciers

194. Parallèlement à l'amélioration des structures, un effort important de connaissance des sols doit être déployé et servir de base aux actions d'amélioration des terres par amendement et application des techniques de conservation des eaux, du sol et de la fertilité.

F. Financement du monde rural

195. Comme l'eau et la terre, le crédit est un facteur limitant du développement agricole. Sans un large accès au crédit, les possibilités d'investissement et de production sont contraintes par l'autofinancement et par les multiples formes d'associations et d'avances des commerçants. Ce financement se fait à un taux d'intérêt implicite très élevé, ce qui limite la production agricole. Cela explique l'effort soutenu consenti pour créer un large réseau de crédit agricole par l'Etat, y compris dans les zones où le coût de la distribution du crédit découragerait les banques privées. Cela explique également le souci d'assurer des ressources concessionnelles au crédit agricole. Le développement du secteur, le désengagement de l'Etat et les réformes du système financier imposent de consolider le système du crédit agricole et de définir les conditions d'exercice de ses missions de service public.

1. Objectifs

196. Les objectifs de la politique de financement de l'agriculture sont : i) développer l'accès au crédit agricole, ii) accroître les ressources destinées à ce secteur et iii) améliorer l'efficacité de leur utilisation. En effet, les besoins de financement bancaire vont croître du fait de la modernisation des différentes filières et des investissements privés qu'elle entraînera. La réponse à ces besoins conditionnera pour une large part les résultats de l'effort de modernisation. Mais cet effort restera insuffisant s'il ne s'accompagne pas du développement de l'accès au crédit agricole par les paysans, pour promouvoir l'intégration croissante de cette agriculture dans l'économie, valoriser les investissements publics consentis et rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Cela explique la diversité des produits et des institutions à promouvoir et à consolider pour accompagner le développement de l'agriculture.

2. Axes d'intervention

197. De ces objectifs généraux, les cinq grands axes d'intervention suivants se dégagent : i)

L'accroissement des ressources destinées au financement de l'agriculture se fera par le développement des ressources du Crédit agricole (UNCACEM) et par la participation des banques primaires autorisée par la réforme bancaire et la restructuration du système financier. Le développement, à travers le Crédit agricole, de lignes spécialisées, sera promu pour le développement de l'agro-industrie, des investissements du secteur privé en irrigation et du financement des infrastructures de commercialisation. L'effet de levier induit par ces lignes devient alors un instrument puissant au service des orientations de la politique agricole. ii) Pour développer l'accès au crédit agricole, l'axe privilégié sera l'extension de sa gamme de produits permettant de financer l'ensemble des besoins des exploitations. De plus, un accent sera mis sur le développement de garanties grâce à l'extension du programme de consolidation foncière, la modernisation du régime d'hypothèques et à la poursuite du programme de promotion du secteur privé par la création d'un environnement favorable (modernisation du code de commerce, arbitrage, renforcement du système judiciaire). Ces actions permettront de développer le crédit aux entreprises agricoles. Elles permettront de consolider la discipline financière acquise avec le PAS et le PASA. Elles permettront également de développer davantage le crédit à moyen terme. iii) Pour favoriser un plus grand accès des paysans au crédit, des projets appuyés sur des garanties substitutives (Caisses populaires d'épargne et de crédit, micro-finance, mutualisation des risques, tontines) seront promus ainsi que le développement de nantissement sur marchandises par la promotion de centres de stockage agréés, dans le respect des règles d'une saine gestion financière. L'agro-industrie moderne participera également par des contrats de cultures et par la distribution d'intrants. iv) Des modalités spécifiques de support des actions de services publics assurées par le Crédit agricole seront développées. Le premier service public assuré par le Crédit agricole est de couvrir le monde rural par son réseau. Service public signifie deux choses : il se fait tout d'abord sentir lors de la conjonction d'une faible rentabilité privée et d'une rentabilité sociale et économique élevée. Ensuite, dans le cas du réseau bancaire, le caractère de service public se justifie par les effets directs et indirects induits, en termes de modernisation du monde rural et d'unification des marchés. L'expérience montre qu'un tel réseau est un outil efficace d'accompagnement de la politique, en particulier pour faire face aux calamités naturelles et pour administrer la politique d'incitations. Tant que la rentabilité de ce réseau n'est pas assurée par une extension du marché, les mesures de défiscalisation, d'accès préférentiel au crédit concessionnel et de subventions pour le traitement des petits dossiers seront développées pour le financer. v) Le développement des activités bancaires dans le monde rural est à la fois une condition et un effet de sa modernisation et de son insertion croissante dans l'économie nationale. La mobilisation de l'épargne rurale, la création et le développement d'instruments adaptés à la diversification croissante des activités et des besoins sont les nouveaux défis auxquels devra répondre le crédit agricole. Les comptes d'épargne-investissements, la distribution des lignes de crédit spécialisées pour accompagner la promotion de l'agro-industrie, le développement de l'activité internationale en relation avec la promotion des exportations, les assurances agricoles, sont d'autant d'exemples de nouveaux instruments requis par le développement du secteur. Ces défis seront relevés par un ajustement régulier du Crédit agricole au développement de son environnement, dans un système financier national régi par la concurrence des banques commerciales dans le monde rural.

G. Politiques d'irrigation

198. L'expérience mauritanienne passée du développement de l'irrigation trouvait sa cohérence dans le choix : i) d'un modèle d'aménagement public par une entreprise publique ; ii) d'une politique de production, la filière rizicole, et iii) d'un cadre juridique fondé sur une organisation coopérative des irriguants. Ce choix a résulté, pour une grande part, des conditions initiales particulières de développement de l'agriculture irriguée, celles-ci étant caractérisées par : i) l'absence d'expérience des exploitants pour une agriculture moderne irriguée ; ii) l'absence d'alternative au marché intérieur pour la commercialisation de la production ; iii) la faiblesse des capacités d'investissement des agriculteurs et du secteur privé. Le choix des spéculations devait répondre aux contraintes de commercialisation, de stockage et de transformation. Les cultures nobles, maraîchage et plantations, se heurtaient à l'étroitesse du marché intérieur, à l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation des produits

horticoles et l'inexistence de capacités d'exportation en frais. Aussi, la filière rizicole avait-elle été retenue comme priorité de production et l'Etat avait financé la totalité des investissements industriels.

199. Afin d'assurer la rentabilisation des investissements consentis, l'Etat avait doté les gestionnaires des grands périmètres d'une grande autorité pour assurer leur mise en valeur (organisation et encadrement des irriguants, distribution des intrants, services agricoles, transformation et commercialisation). Cela explique, en grande partie, les choix techniques et le financement de l'équipement interne des exploitations. Le développement de grands périmètres (Casier Pilote de Boghé, Fouta Djall, Périmètre Pilote du Gorgol, la Ferme d'Etat de M'Pourié) s'inscrivent dans ce modèle. Malgré ses succès indéniables en matière de sécurité alimentaire et en terme d'aménagement du territoire, ce modèle d'irrigation doit encore s'ajuster à un nouveau contexte caractérisé par : i) le développement d'investissements privés d'irrigation dans l'agriculture ; ii) la réduction des capacités financières de l'Etat et son objectif de désengagement ordonné des activités commerciales et iii) l'impératif de rentabilité des investissements publics en irrigation.

200. Cet ajustement doit s'appuyer donc sur les orientations et les acquis en termes de politique foncière et de politique de crédit et s'inscrire dans une logique de croissance économique tirée par le secteur privé et dans une perspective d'aménagement harmonieux du territoire. Il vise, à terme, la substitution progressive de spéculations nobles aux spéculations moins rentables, avec une agro-industrie diversifiée, conformément aux objectifs des politiques de production. Il imposera une transformation du modèle, à la fois dans son cadre juridique, ses choix techniques et ses pôles principaux. Les traits essentiels du nouveau modèle seront : i) un rôle accru des organisations socioprofessionnelles de bénéficiaires et de l'agro-industrie dans la programmation des cultures et de l'irrigation ; ii) une valorisation des équipements et un recouvrement des coûts publics d'irrigation, iii) une gestion de l'eau marquée par l'usage conjoint des ressources superficielles et souterraines et par un souci d'économie, sur l'ensemble du territoire. La politique d'irrigation s'inscrit dans cette évolution. Elle s'articule autour d'un programme de développement et de réhabilitation des périmètres et d'une révision du cadre institutionnel pour tenir compte du nouveau contexte et des opportunités.

1. Objectifs de la politique d'irrigation

201. La politique d'irrigation a trois objectifs : i) viabiliser les superficies aménagées pour accroître la production, le revenu et l'emploi et contribuer ainsi à une meilleure sécurité alimentaire ; ii) valoriser l'eau, en augmentant la valeur des cultures produites ; iii) améliorer la gestion et la préservation des ressources. La réalisation de ces objectifs passe par la définition du programme de développement de l'irrigation dans la Vallée, par la révision du modèle d'aménagement public et par la mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources en eau.

a) La consolidation des périmètres

202. Le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM) concrétise l'ajustement de la politique d'irrigation de la Mauritanie. Rompant avec l'approche projet qui a caractérisé les aménagements antérieurs, il se situe dans une perspective d'aménagement raisonné de la Vallée, soucieux des équilibres écologiques et sociaux, et où la rentabilité des investissements est obtenue par le développement d'une séquence d'interventions optimisée. Il substitue un programme national à un ensemble de projets locaux indépendants afin de : i) privilégier les complémentarités entre investissements publics et privés (désenclavement, programme de régularisation foncière, recherche/vulgarisation) pour maximiser la rentabilité économique de l'ensemble des investissements réalisés, en diminuant les coûts de réalisation, de commercialisation et des facteurs de production ; ii) sélectionner les interventions prioritaires en fonction de leur rentabilité économique, privilégiant la consolidation des acquis, par un programme de mise à niveau institutionnelle (régularisation foncière, constitution des associations d'usagers sur une logique de solidarité hydraulique, renforcement des capacités de gestion des associations) permettant de redonner ces aménagements à la suite de la mise à niveau technique

(réfection des stations de pompage, recalibrage des canaux) ; iii) privilégier l'intervention publique, en complément aux investissements privés, afin de remplir les objectifs publics de lutte contre la pauvreté par l'intégration de l'agriculture de subsistance à l'économie et d'aménagement du territoire avec le souci de préserver les ressources naturelles ; iv) restreindre le financement public aux structures de base (digues, têtes mortes, barrages, stations de pompage et canaux principaux).

203. A cette fin, ce programme se déploie en deux phases : d'abord, une phase de consolidation des acquis, de développement des infrastructures routières et d'élaboration des projets intégrant de nouvelles techniques et de nouvelles cultures et puis, une phase d'extension ordonnée des aménagements. Son objectif majeur est donc d'augmenter le rythme de réalisation des équipements, en respectant l'impératif de rentabilité économique et de pérennité des investissements publics. Ainsi, les principes retenus pour les aménagements publics s'énoncent ainsi : i) participation des bénéficiaires à la décision d'aménagement; ii) régularisation foncière préalable à toute intervention ; iii) recouvrement des charges d'entretien et d'exploitation pendant cinq ans, puis ensuite, recouvrement partiel des charges de renouvellement ; iv) aménagement flexible dans les assolements, fondé sur l'adoption de techniques d'irrigation économes en eau et en énergie; v) remise aux associations d'usagers, dans les cinq années qui suivent la mise en eau.

b) La valorisation de l'eau

204. La valorisation maximale de l'eau passe par : i) le développement de cultures fruitières, légumières et fourragères ii) l'intensification culturale tant par l'augmentation des taux d'occupation des sols que par l'amélioration de la productivité, notamment grâce à l'utilisation de technologies efficaces. Cela suppose une orientation vers l'agro-industrie et l'exportation à cause de l'étroitesse du marché intérieur pour les produits frais. Cela est aujourd'hui possible par l'utilisation de nouvelles technologies de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation. Les technologies sont encore renforcées par la dislocation de la production végétale et la mondialisation des échanges, où le pays doit trouver sa place : iii) l'intégration agriculture - élevage par la valorisation des sous-produits animaux et végétaux, l'introduction de spéculations fourragères, notamment en matière d'élevage laitier, enrichissantes pour l'agriculture et les sols.

c) Un nouveau cadre de gestion des ressources

205. Le développement rapide des investissements privés dans l'irrigation s'est fait souvent sans les investissements de drainage, qui sont garants de la pérennité des aménagements et de la fertilité des sols. Les obligations de mise en valeur, prévues par les concessions, vont être renforcées par une meilleure prise en compte de la protection des sols. Des infrastructures générales de drainage (collecteurs) seront mises en œuvre en accompagnement de projets de lessivage des sols pour récupérer ces terres. Dès à présent, le développement de l'irrigation doit s'appuyer sur un modèle de gestion à l'échelle de la Vallée, intégrant les règles du système de barrages et la mise en œuvre de la centrale hydroélectrique de Manantali. A terme, pour faire face à une demande croissante en eau, une gestion plus intégrée sera nécessaire. Elle passe par la gestion conjointe des eaux superficielles et des nappes souterraines. Elle implique, enfin, une rationalisation des affectations entre eau potable, production énergétique et irrigation. Elle exige une lutte contre la pollution des eaux et la salinité des sols.

H. Recherche, vulgarisation et formation

1. Objectifs

206. Les orientations stratégiques du développement agricole s'articulent bien avec les réformes entreprises dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation depuis le milieu des années 80. Dans le domaine du transfert de technologies, les objectifs du Plan National de Recherche Agricole proposent : i) l'émergence de centres techniques spécialisés par zone agro-écologique et par système de production :

ii) la participation accrue des interprofessions dans la définition et le suivi des programmes ; iii) la modernisation du système de vulgarisation par une liaison plus étroite avec le système de recherche ; iv) la mise en adéquation entre la formation et les besoins du secteur pour mieux satisfaire la demande des producteurs, améliorer les compétences techniques disponibles et favoriser l'insertion des diplômés.

a) Axes d'intervention

207. Le système à venir devrait être basé sur les correspondances suivantes entre besoins et services.

(1) Adaptation des techniques

208. La recherche appliquée connaît une demande forte liée à l'adoption et à l'importation de nouvelles technologies. Selon la nature des innovations introduites, les agriculteurs sont à la recherche de services allant d'une simple évaluation à l'adaptation aux conditions locales. Le développement d'une intégration plus étroite entre recherche et vulgarisation accompagnera les initiatives privées d'importation de technologies et de savoir-faire pour faire face à ces besoins. L'approche systématique, le rapprochement des institutions, l'insertion dans les programmes sous-régionaux, régionaux et internationaux sont autant d'initiatives qui assureront cette recherche adaptative.

(2) Vulgarisation

209. La vulgarisation professionnelle n'a vu le jour que relativement récemment en Mauritanie. Jusqu'à présent, les efforts étaient axés sur la maîtrise des outils de travail. Au cours des années à venir, l'accent sera mis sur l'obligation de résultats tout en ne perdant pas de vue la pluralité des facteurs devant contribuer, de façon synergique, au succès des actions menées sur le terrain. Aussi, toute amélioration des résultats en matière de vulgarisation doit-elle passer par la prise en compte des facteurs limitants qui bloquent les rouages des différentes filières. La participation des producteurs à l'identification des contraintes et au choix des solutions est une condition sine qua non d'obtention des performances dans ce domaine. Une attention particulière sera portée aux femmes productrices, à l'environnement et à la bio-diversité. Afin de mieux cibler les bénéficiaires en tenant compte de l'importance des exploitations conduites par des femmes, le recrutement d'agents féminins sera prioritaire et les programmes vulgarisés tiendront compte des activités agricoles exclusivement féminines.

(3) Recherche

210. Conformément au Plan National de Recherche Agricole, la recherche publique : i) assurera une veille technologique qui suppose une participation active aux grands programmes et aux réseaux régionaux et internationaux permettant une identification rapide des techniques utilisables dans le pays ; ii) recherchera une complémentarité dans les programmes sectoriels avec les organismes de recherche appliquée et de transfert de technologie ; iii) développera des programmes de recherche sur des thèmes d'intérêt public, négligés par le secteur privé, tels que les problèmes de dégradation des ressources, le développement des zones marginales, mais également la valorisation à long terme de l'agriculture (bio-diversité, nouvelles variétés d'origine locale telles que sorgho, niébé, dattier, gomme arabique, etc) ; iv) assurera la gestion conservatrice du patrimoine génétique en consolidant la production de semences pré-base ; v) conduira des programmes de recherche-développement en rapport avec les producteurs et les structures d'encadrement ; vi) animera des ateliers de formation des spécialistes pour permettre aux structures de développement de mieux répondre à la demande des producteurs. Pour mener à bien ces missions, les établissements de recherche seront connectés aux réseaux scientifiques internationaux et au Centre de Documentation National sur l'Agriculture par le réseau Internet.

(4) Enseignement

211. L'enseignement doit impérativement adopter la formation des individus aux nouveaux besoins du secteur, pour à la fois insérer les diplômés dans la production et accroître le potentiel technique du secteur. A cette fin, trois actions seront développées : i) la révision des programmes et du contenu des formations des écoles professionnelles, en partenariat avec les professionnels du secteur ; ii) le développement de liaisons formation théorique/expérience du terrain, grâce à des stages qualifiants ; iii) le développement de formations continues par la mise en œuvre d'un programme de mobilisation des compétences disponibles.

I. Statistiques agricoles, suivi-évaluation

212. Dans le nouveau contexte, l'une des missions essentielles de l'Etat est l'orientation des anticipations des agents publics et privés. Cela passe nécessairement par l'analyse globale des situations, la prévision et la prospective. A cet effet, il sera appelé à réaliser une multitude d'études et d'enquêtes exhaustives aidant à la prise, dans les délais, de décisions adéquates. C'est pourquoi, l'accent sera porté sur la mise en place d'un appareil performant de statistiques agricoles centré sur un nombre d'informations de portée stratégique (prix, marchés, revenus, taille des exploitations, production, niveau des équipements, etc.) régulièrement mises à jour. Par ailleurs, l'Etat assurera le suivi et l'évaluation des activités réalisées. Dans ce domaine, une attention particulière sera portée sur : i) le suivi d'exécution avec ses indicateurs essentiels : budgets, échéances, activités et ressources. Les résultats du suivi d'exécution, en faisant ressortir les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations et en identifiant les facteurs explicatifs de ces écarts, permettront d'apporter, à temps, les correctifs nécessaires ; ii) le suivi d'impacts, quant à lui, permettant, sur la base d'indicateurs de changements fiables, de saisir les transformations induites et imputables aux projets et programmes réalisés.

J. Organisations socioprofessionnelles

213. La politique de développement et de consolidation des organisations socioprofessionnelles est un complément naturel des politiques structurelles de la stratégie de développement rural. Elle vise à accroître les capacités de gestion et de régulation du secteur et améliorer son efficacité.

1. Objectifs

214. L'objectif premier de cette politique est de favoriser la réalisation des actions collectives. Ces actions permettent de surmonter les contraintes que rencontrent les exploitants individuels dans la réalisation d'opérations d'investissement, de gestion d'infrastructures, de commercialisation... Elles permettent de réaliser des économies d'échelles profitables aux exploitants. Le second objectif de cette politique est de développer des relais qui permettent d'envisager efficacement le désengagement de l'Etat tout en réduisant les coûts d'ajustements des intervenants.

2. Axes d'intervention

215. Les trois axes d'intervention se déduisent naturellement des diagnostics élaborés sur le fonctionnement effectif des associations et des besoins identifiés dans le développement de la stratégie. Le diagnostic a montré la lourdeur des procédures de création et de contrôle. Il a montré également les insuffisances dans les capacités de gestion des associations qui tiennent à la fois aux ressources humaines de ces associations et aux relations avec les autorités de tutelle et les partenaires.

216.Favoriser la création des associations par des cadres juridiques et réglementaires adaptés et simplifiés : il s'agit de poursuivre la politique de simplification des procédures de constitution des associations socioprofessionnelles, entamée à l'occasion de la révision de l'Ordonnance de 67 sur les coopératives en 1993, et poursuivi par la promulgation de la loi sur les GIE. Cette rénovation et extension du cadre juridique se poursuivront dans deux directions : (i) une simplification des procédures administratives de création et de contrôle des associations et (ii) un ajustement du cadre aux besoins nouveaux (Caisse d'épargne et de crédit, associations de producteurs, associations d'irrigants, pour la gestion des ressources forestières et pastorales, groupement villageois...). Ce processus sera coordonné au Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP) qui développe une démarche similaire.

217.Appuyer les associations pour les aider à assurer leur fonction de manière autonome : s'appuyant sur les résultats obtenus au travers de nombreux projets, des capacités d'appui aux associations seront développées pour améliorer leur capacité à agir. Ces procédures seront ajustées pour tenir compte des contraintes spécifiques et de la diversité des situations. L'assistance pourra prendre la forme d'appui technique pour la mise en place de système comptable, de formation ou d'apport en ressources sur la base d'un projet de développement. Il s'agira plus d'accompagner que d'encadrer.

218.Clarifier les relations entre associations et entités publiques : afin de consolider la démarche d'autonomie des associations, la condition principale de succès identifiée dans l'analyse des projets d'appui et de création d'association tient à la clarification des relations entre les associations et leurs partenaires (Crédit, Sonader ...). La concession de la gestion des aménagements réalisés par la puissance publique (grands périmètres) sera, dans ce sens, une priorité.

K. Le rôle du secteur public

1. Cadre général

219.Il résulte des orientations et priorités retenues une redéfinition des missions de l'Etat. Ce dernier se focalisera de plus en plus sur : i) la création des bases pour un meilleur fonctionnement des marchés (amélioration du cadre législatif pour le commerce, application du droit, réduction des défaillances des marchés ...); ii) la recherche d'une plus grande équité sociale, la réduction de la pauvreté et la mise en place de mécanismes de transferts appropriés; iii) la promotion d'une politique rationnelle et égalitaire de l'aménagement du territoire; iv) l'encouragement à l'émergence d'ententes entre les différents intervenants dans les filières pour leur permettre de mieux affronter la concurrence internationale; v) la création d'infrastructures économiques et sociales; vi) l'orientation des anticipations des agents publics et privés : prévision et prospective, information, réforme fiscale, lois, suivi et évaluation, ...

2. Rôles du MDRE

220.Le rôle du MDRE est triple : i) assurer l'assistance technique aux communes rurales grâce à ses compétences et ses moyens pour identifier les projets d'infrastructures les plus à même d'être rentabilisées par une production additionnelle ; ii) développer les canevas de projets par grandes catégories et participer à la sélection des priorités d'infrastructures dans ses zones d'intervention ; iii) participer à l'élaboration des méthodes d'analyse et des critères de sélection des projets. Dans cette perspective, relever le défi du développement rural passe par un renforcement de la coordination des politiques, des plans et des projets entre les différents Ministères impliqués : i) la coordination au niveau des politiques s'impose pour assurer une prise en compte des spécificités du monde rural et de la production agricole dans la formulation des politiques macro-économiques et commerciales ; ii) la coordination au niveau des plans s'impose pour assurer l'efficacité maximale des dépenses publiques par le renforcement des effets et des synergies ; et iii) la coordination au niveau des projets s'impose pour

surmonter les difficultés sur le terrain de l'intégration des interventions.

221. Au niveau du MDRE, l'amélioration de cette coordination passe par les trois actions suivantes : i) un renforcement de sa capacité de formulation des politiques, de planification et de programmation ; ii) un renforcement de ses délégations régionales pour traduire effectivement les orientations et développer efficacement les projets ; iii) un renforcement des procédures de suivi et d'évaluation effectif des interventions. Ce renforcement passe par une gestion des ressources humaines fondée sur le développement des capacités par la formation et une gestion de l'information fondée sur la préservation et la diffusion.

Bibliographie

Présentation générale

- Mauritania Poverty Assessment, WB, Report N° 12182 MAU, September 1994
- Programme de Redressement Economique et Financier, 1985, RIM
- Programme d'Ajustement Structurel: rapport d'achèvement 25 Avril 1990, Banque Mondiale
- Mémoire économique, RIM, Avril 1985, Banque Mondiale

Cadre macro-économique

- PIP - Programme d'Investissements Publics 1994-1996, présenté au Groupe consultatif en 1994 à Paris
- Document Cadre de la Politique Economique 1996-1998, avec FMI et Banque Mondiale, Janvier 1996
- Note de stratégie nationale 1997-2001, Ministère du Plan, Juillet 1996
- BCI - Budget Consolidé d'Investissement 1996, Ministère du Plan, Novembre 1995
- BCI - Budget Consolidé d'Investissement 1997-99, Ministère du Plan, Novembre 1996

Statistiques et données sur l'économie rurale

- Données sur le secteur agricole, 01/95, MDRE/CT/JMC
- Annuaire statistique de Mauritanie 1993, ONS
- Le développement rural en chiffres 1993
- Annexe statistique du DCPE, Mars 1996
- Statistiques sectorielles, Secteur Rural, ONS Septembre 1997

Stratégies pour le développement rural

- Programme d'ajustement du secteur agricole et d'amélioration de l'irrigation, Mission d'évaluation de la Banque Mondiale, Novembre 1988
- Assistance technique au MDRE, projet NZCP/MAU/501/MUL, Rapport terminal
- Déclaration de politique de développement rural, MDRE, Avril 1996
- Déclaration de politique de développement rural, Matrice des mesures 1996-1998, MDRE, Avril 1996
- Lettre de politique du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Mai 1996
- Rapport de mission d'identification de Ghalloudi, 1996
- Programme cadre de développement rural, Préparation du V^{ème} CIP du PNUD, PNUD Document de référence, Juin 1993
- Document de programme cadre, Juin 1993
- Document du sous-programme "Informations rurales"
- Document du sous-programme "Hydraulique rurale"
- Document du sous-programme "Recherche Vulgarisation Formation"
- Suivi du Sommet Mondial de l'Alimentation, Projet de stratégie pour le développement agricole national, Horizon 2010, Mauritanie, FAO
- Aspects généraux et macro-économiques, Abdellah Ould Cheikh Sidia et Moctar Ould El Hacem, TSS 1
- Special program of food production for food security in LIFDCs, country profile, Mauritania
- Note consultative pour le V^{ème} programme de coopération, PNUD - Mauritanie, Novembre 1996
- Lettre sur la stratégie de développement de l'agriculture et de l'élevage, PASA
- Seconde revue des dépenses publiques, Banque Mondiale, Octobre 1996
- Etude sur les problèmes de coordination posés par le développement rural, Décembre 1994
- Communication en Conseil des Ministres relative à la Campagne agricole 1996/1997, Juillet 1996

Irrigation

- "L'Après-Barrage - problématique et enjeux". Note de synthèse préparatoire au Séminaire de sensibilisation. Cellule Nationale OMVS. Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie. Mars 1988
- "Problématique et enjeux de l'Après-Barrage en Mauritanie", synthèse et recommandations du Séminaire de sensibilisation. Nouakchott, 21 Juin 1988
- Atelier sur le développement agricole de la Vallée dans le contexte de l'Après-Barrage. Rapport de synthèse. Mai 1993
- Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie. PDIAIM. Rapport général. MDRE, Juillet 1995
- PDIAIM. Aménagements. MDRE, Juillet 1995
- PDIAIM. Programme environnemental. MDRE, Juillet 1995
- PDIAIM. Contexte institutionnel. MDRE, Juillet 1995
- PDIAIM. Contexte économique. MDRE, Juillet 1995
- PDIAIM. Actes et synthèse des travaux de la réunion consultative tenue du 24 au 26 Octobre 1995
- Situation actuelle du secteur irrigué, synthèse thématique. MDRE/CP. Comité technique du PDIAIM. Août 1996
- "Textes relatifs aux périmètres irrigués aménagés par l'Etat - Code des périmètres publics d'irrigation". TCP/MAU/8851. 1988
- Préambule et introduction du PDIV¹
- Développement Agricole de la Vallée: document cadre non daté non signé PDIV
- Données macro-économiques (Annexe 10, non signé non daté) du PDIV
- "Projet d'extension et de consolidation du périmètre de Boghé - Rapport de préparation" Centre d'Investissement FAO. Février 1996
- Lettre de Mission de la SONADER. 1994-1996
- Contrat-Programme entre l'Etat et la SONADER (projet), 1^{er} Janvier 1997 - 31 Décembre 1999
- Projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama, Rapport d'évaluation. Avril 1993
- Rapport sur le sous-secteur agriculture irriguée. Mohameden Baba Ould Ahmed. TSS1

Organisations professionnelles

- Organisations professionnelles
- Etude sur les Groupements d'Intérêts Economiques. Rapport définitif. Mai 1995

Agriculture

- Projet de développement des Oasis Phase II/FIDA. Mai 1994, Appraisal et WP
- Rainfed Natural Resource Management Project. Staff Appraisal Report. December 1996. WB
- Mauritanie: Politique de prix et de commercialisation du riz - Mise en œuvre de la protection tarifaire du riz. Ben Sania. Octobre 1995
- Etude sur le sous-secteur des oasis. M.Niang Nidéri et Mohamed Ould Cheikh Sid'Ahmed. TSS1
- Systèmes de production du Sahel, Mauritanie. CILSS, Rapport final. Décembre 1996
- Filières agro-alimentaires au Sahel, Mauritanie. CILSS. Décembre 1996
- Sous-secteur agriculture de décrue², M.Niang Nidéri et Mohamed Ould Cheikh Sid'Ahmed. TSS1
- Etude de rentabilité de la riziculture en Mauritanie. CP/FAO. Juin 1996

Elevage

- Rapport de mission de Brilleau pour la réalisation d'un recensement de l'élevage en Mauritanie
- Projet de lutte contre l'ensablement et de mise en valeur agro-sylvo-pastorale. Essais d'aménagement et de gestion des pâturages. projet UNO/MAU/010/NSO, 1996
- Développement de l'élevage. Synthèse pour la préparation d'une Table ronde. Juin 1994
- Gestion des ressources et renforcement des institutions pastorales dans la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Banque Mondiale, Rapport N° 175F. Série documents de synthèse de la Banque Mondiale. Série du département technique d'Afrique

- Second Livestock Project, IPC report, June 1996
- Comportements et motivations des producteurs et des commerçants de bétail, CILSS, CEBV, Mars 1992
- Mesures de politiques commerciales à moyen et long terme pour le bétail, CILSS & CEBV, Janvier 1992
- Etude sur le sous-secteur élevage, Dr.Abdellahi Ould Soueid Ahmed et Dr.Malick Gaye, TSS1
- Etude des circuits de commercialisation du bétail, de la viande et des produits de l'élevage des pays du Sahel et des pays côtiers, CILSS, rapport de synthèse et documents de travail, Février 1992

Crédit agricole

- Accord cadre entre la République Islamique de Mauritanie et les Bailleurs de fonds sur le crédit agricole PDIV
- Crédit Agricole, annexe 2 du PDIV développé par le CI
- Etude diagnostic sur le fonctionnement actuel de l'UNCACEM et réflexion stratégique sur la politique de crédit agricole adaptée à la vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie, Termes de référence
- Textes de base du crédit agricole, Recueil UNCACEM

Politique foncière

- Mesures de renforcement du programme de réhabilitation, de restructuration et de régularisation foncière de la ferme de M'Pourié, Programme redressement agricole II, FAO, Mai 1996
- Rapport sur la régularisation foncière de la plaine de M'Pourié, FIDA, Avril 1996
- Circulaire 023/MIPT/CM/MV du 26 Août 1993 portant sur l'attribution des terres à usage agricole, du MIPT au Wali du Trarza
- Appréciation des aspects fonciers, Aide-mémoire de M.Caverivière du 1.06.1996
- Plan d'action 1993-1997, réorganisation foncière et domaniale, MDRE

Recherche - Formation - Vulgarisation

- Programme spécial: Production vivrière à l'appui de la sécurité alimentaire, "Composante amélioration et développement des techniques d'irrigation", rapport de formulation 96/058 PS-MAU, Juin 1996 par Tabet et Yriarté
- Les femmes rurales du Sahel et leur accès à la vulgarisation agricole, Juin 1995, Banque Mondiale rapport N° 13 532
- Programme spécial: Production vivrière à l'appui de la sécurité alimentaire, Rapport de mission exploratoire, Janvier 1995
- Programme spécial: Production vivrière à l'appui de la sécurité alimentaire, Plan d'opération Phase I, FAO, Octobre 1995
- Agricultural Services Project, World Bank, Février 1994
- Vulgarisation agricole, Rapport terminal projet AG: DP/MAU/88/002
- Rapport de mission sur le programme test de vulgarisation du Mali, par Dr.Ba Mamadou Yéro Besse, Novembre 1990
- Séminaire de réflexion pour la définition d'un système national de vulgarisation agricole en Mauritanie, Mai 1996

Environnement et ressources naturelles

- Mauritania: Country Environmental Strategy Paper, WB N° 12606 MAU, June 1994
- Gestion des ressources naturelles en zone pluviale mauritanienne, Aspects juridiques, institutionnels et communautaires, par Isselmou Abdelkader, pour PGRNP
- Loi portant code forestier, abrogeant et remplaçant l'Ordonnance N° 82171 du 15 Décembre 1982
- Loi portant code de la chasse et de la protection de la nature, abrogeant et remplaçant la Loi N° 75-003 du 15 Janvier 1975
- Plan Directeur de lutte contre la désertification, Programme multisectoriel de lutte contre la désertification, UNSO/BNUS, Juillet 1991

Rapports des Organisations internationales

- Mauritanie: Stratégie pour l'aide de la Banque Mondiale, 8 Mars 1994
- Rapport annuel de la représentation de la FAO, 1994
- Rapport annuel du Représentant Résident du PNUD
- Revue du portefeuille de la Banque Mondiale en Mauritanie, au 30 juin 1994, 1995, 1996, Mission résidente
- Mauritanie: CAS

Références utilisées

- A strategy to develop Agriculture in Sub-Saharan Africa and a focus for the World Bank. Kevin Cleaver, 1993, following the famous "Sub-Saharan Africa: from crisis to sustainable growth, a long term perspective study, 1989"
- Reversing the spiral: the population, agriculture and environment nexus in Sub-Saharan Africa, K.Cleaver & G.Shreiber, World Bank, 1994
- Land reform and structural adjustment in SSA: controversies and guidelines, JP Platteau, FAO ESDP - 107
- Survivre au Sahel, ISNAR, 1992
- Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Phillipe Marchesin, Karthala, 1992
- Le Rgaybat, Sophie Caratini, L'harmattan, 1989
- L'irrigation en Afrique du Sud du Sahara, Document technique du Centre d'Investissement de la FAO, N° 5, 1986
- Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays de l'Afrique Soudano-sahélienne, Janvier 1994
- Afrique sub-saharienne, de la crise à une croissance durable, 1989, Banque Mondiale
- Property rights and the environment, social et ecological issues, Susan Hanna & Mohan Munasinghe, The Beijer International Institut of ecological economics and the World Bank, 1995
- L'agriculture tropicale en milieu paysan africain, Hughes Dupriez et Phillipe de Leener
- Tendances d'évolution des législations agrofoncieres en Afrique francophone, Négib Bouderbala, Monique Caverivière et Hubert Ouédraogo
- Le développement agricole au Sahel, Documents systèmes agraires N° 17, 1992 - Milieux et défis - Recherches et techniques - Terrains et innovations - Défis, recherches et innovations au Sahel - Bibliographie
- Problématique des systèmes de production au Sahel, synthèse des bilans diagnostics nationaux, CILSS, PRORES/FERAP, Ouagadougou, Mars 1987
- Systèmes de production et transformation de l'agriculture au Sahel, Synthèse des études nationales, RM Rochette, CILSS, PMSE/PRORES, Ouagadougou, Mars 1987
- Problématique des filières agro-alimentaires au Sahel, synthèse des bilans et diagnostics nationaux, CILSS, PMSA/PRORES, Ouagadougou, Mars 1987

Sources citées dans le rapport

- Annuaire statistique de la Mauritanie, Année 1995, ONS, Avril 1997
- Annuaire démographique de la Mauritanie, Année 1994, ONS, 1997
- Mémoire du Président de l'IDA aux Administrateurs concernant la stratégie d'aide au Groupe de la Banque Mondiale à la République Islamique de Mauritanie, 21 Mai 1997
- L'emploi en Mauritanie : un état des lieux, Direction de l'Emploi/MFPTJS, Janvier 1996
- Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques 1995, ONS, Mai 1997
- Profil de la pauvreté en Mauritanie 1996 - Volume 1, ONS, Mai 1997
- Statistiques du commerce extérieur, ONS, Septembre 1997
- Tarif SYDONIA du 14/01/1997, Direction Générale des Douanes
- Suivi du Sommet mondial de l'alimentation, Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010, Novembre 1996
- Mauritanie - Rapport de préparation du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale, FAO/CP, Août 1995
- Annuaire statistique du Projet Oasis, 1993
- Etude de la riziculture irriguée en Mauritanie, PDIAIM - FAO/CP, 25 Juin 1996
- Enquêtes et étude sur la rentabilité des périmètres irrigués, PDIAIM - SONADER, Octobre 1997
- Statistiques sectorielles, Secteur rural, ONS, Septembre 1997
- Plan Multisectoriel de Lutte contre la désertification, MDRE, 1987

- Banque Mondiale. UNDP. Autres donateurs. 1990 : Mauritania - Elements of Household Energy Strategy (ESMAP)
- Statistiques du commerce extérieur, ONS, Septembre 1997 Statistiques du commerce extérieur. ONS. Septembre 1997.
- Mauritanie - Rapport de préparation du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale, FAO/CP, Août 1995.
- FMI, Mauritania. Statistical Appendix, juin 1997
- Accords Lomé IV avec l'Union Européenne; Accords régionaux
- Plan directeur de la santé et des Affaires Sociales, MSAS, 1997
- Stratégie Nationale d'Education à l'Horizon 2000.
- Déclaration de Politique Générale en matière d'hydraulique. MHE. 1990

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

POLITIQUES ET STRATEGIES GENERALES
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Horizon 2010

Janvier 1998